

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021-2022

SEPTEMBRE 2021 - SEPTEMBRE 2022

JANVIER 2023



ACADÉMIE
DE RECHERCHE ET
D'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR

ARES, Rapport d'activités 2021-2022. Septembre 2021 - septembre 2022. Bruxelles: ARES, janvier 2023.



Éditeur responsable:

Laurent Despy

ARES
Rue Royale 180
1000 Bruxelles
www.ares-ac.be

Édition et coordination:

Direction de la communication et de l'informatique

Conception graphique et mise en page:

Direction de la communication et de l'informatique

ISBN 978-2-930819-74-7 (broché)

ISBN 978-2-930819-75-4 (PDF)

Dépôt légal D/2023/13.532/1

© ARES, janvier 2023

/ RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021-2022 /

SEPTEMBRE 2021 - SEPTEMBRE 2022

—
JANVIER 2023
—



ACADÉMIE
DE RECHERCHE ET
D'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR



ARES



VINCIANE DE KEYSER

Présidente a.i. du Conseil
d'administration de l'ARES



LAURENT DESPY

Administrateur de l'ARES

AVANT-PROPOS

C'est avec plaisir que nous préfaçons le rapport d'activités de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) dont c'est déjà la huitième édition. Organisé autour de chapitres thématiques, ce rapport permet d'aborder au fil des pages une présentation de l'ARES et de son travail au quotidien.

Le rapport abordera des thématiques variées, traitées au cours de l'année académique 21-22 dont certaines relevant d'enjeux sociétaux :

- » **La lutte contre la précarité étudiante** en visant l'amélioration des conditions de vie des étudiant·es notamment via la poursuite de la collaboration avec les fédérations des Centres public d'action sociale (CPAS).
- » **La garantie du respect du genre** dans l'enseignement supérieur par l'instauration de Personne contact genre (PCG) dans l'enseignement supérieur non universitaire.
- » **La promotion du développement durable** dans l'enseignement supérieur par l'organisation d'appels à projets et de journées de partage. L'avis de la Commission développement durable (CDD) à propos du projet de recommandation de l'Union européenne sur l'apprentissage pour un environnement durable et l'enquête sur les besoins des établissements pour un développement en cette matière participent également à la prise en compte de ce défi.
- » **L'inclusivité dans l'enseignement supérieur** donne lieu à l'accessibilité structurelle des établissements d'enseignement supérieur en lançant par exemple des projets portant sur l'infrastructure pour pallier l'inégalité des personnes en situation de handicap.
- » La mise en place d'une nouvelle version de la **charte relative au folklore étudiantin** qui s'étend désormais à toutes les activités festives et

folkloriques estudiantines, et non plus seulement aux activités de baptême à proprement parler. Elle offre un socle commun à l'ensemble des établissements quant aux principes et précautions à suivre dans le cadre des activités festives et folkloriques estudiantines.

- » **La réflexion sur les rythmes académiques.** Face à la complexité de faire cohabiter des calendriers différents pour l'enseignement obligatoire et l'enseignement supérieur, l'ARES a saisi l'opportunité de revoir en profondeur le calendrier et les rythmes académiques (périodes d'apprentissage, repos, évaluation, blocus, remédiation) tels qu'ils se présentent actuellement.

L'ARES s'est également penchée sur d'autres sujets : une réflexion actualisée concernant les supports de cours, l'offre d'enseignement et sa régulation, l'évolution des formations médicales et paramédicales, la prise en compte de l'intérêt du secteur pour des formations à l'accueil et l'éducation des jeunes enfants, l'application de l'article 88, l'évaluation des masters 60 et les nouvelles habilitations.

En termes de **nouvelles habilitations**, l'ARES a par ailleurs adopté les grands principes proposés par le Conseil d'orientation :

- » viser le développement des sciences et des arts ;
 - » rencontrer un enjeu sociétal ;
 - » répondre à une demande légale d'actualisation de la formation ;
 - » répondre à un besoin socioéconomique ou culturel attesté par un organisme externe ;
 - » constituer une plus-value en termes d'ouverture à des publics spécifiques.
- » Dans le cadre de la **réforme de la formation initiale des enseignants-es** (RFIE), l'ARES a notamment traité le processus d'habilitation spécifique à la RFIE, la rédaction des référentiels de compétences et des contenus

minimaux, la mise en place de l'épreuve portant sur la maîtrise approfondie de la langue française et l'organisation de séances d'informations. Elle a également participé à la mise en place de la Commission de coordination de la formation initiale des enseignants, de l'enseignement obligatoire, de promotion sociale et secondaire artistique à horaire réduit (COCOFIE) et en assure le secrétariat.

- » La **plateforme e-paysage** propose une simplification administrative de la gestion du parcours de l'étudiant·e dans l'enseignement supérieur en permettant la consultation de données administratives. Elle facilitera ainsi le suivi du parcours de l'étudiant·e et le calcul de sa finançabilité.
- » Le soutien à **l'internationalisation de l'enseignement supérieur** s'est poursuivi dans un contexte de retour progressif aux mobilités et événements en présentiel, donnant une nouvelle impulsion aux activités de promotion et de renforcement de l'attractivité de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) à l'étranger, et notamment les missions officielles et rencontres informelles telles que la Winter School ou les journées franco-belges des écoles supérieures des arts (ESA). Bien que toujours secoué par une scène internationale mouvementée, le monde de l'enseignement supérieur en FWB a pu saisir ces opportunités de renforcer ses mécanismes de gestion de crise, tout en œuvrant à la relance de la mobilité post-pandémie et à la poursuite du développement d'outils et partenariats porteurs à l'échelle mondiale.
- » Parmi les diverses missions de l'ARES, **la coopération académique et scientifique** constitue également un volet essentiel de notre action. La coopération au développement a pour finalité de :
 - » Soutenir les établissements d'enseignement supérieur partenaires dans leurs trois missions (formation, recherche et services à la société),
 - » Contribuer au développement des pays partenaires en matière de développement responsable, durable et inclusif, et de lutte contre la pauvreté et la réduction des inégalités.

Quelques chiffres révélateurs de l'action de soutien à la coopération :

- » Environ 300 boursiers et boursières viennent étudier et se former chaque année dans les établissements d'enseignement supérieur (EES) de la FWB, dont environ 30% de femmes ;
- » 120 projets de recherche et projets de formation mis en œuvre au cours des 5 dernières années par des enseignant·es-chercheur·euses des EES de la FWB et des EES des pays partenaires ;
- » 80 projets de synergie mis en œuvre conjointement par des acteurs académiques, des Organisations non gouvernementales (ONG) belges et leurs partenaires.

L'ARES, organe de concertation et d'avis entre tous les acteurs de l'enseignement supérieur, est un acteur engagé pour la société et un opérateur public dont l'expertise est reconnue et de plus en plus valorisée. Complémentairement à son apport en termes d'expertise, l'ARES accompagne les réformes avec sérieux et respect et rend des services à la collectivité que sont les établissements d'enseignement supérieur au sens large, mais aussi aux membres des personnels (administratifs/administratives, académiques, chercheurs·euses...) et à la communauté étudiante.

Ce rapport d'activités illustre le rôle fédérateur de l'ARES, lieu de dialogue et facilitateur entre les différentes formes d'enseignement supérieur. Il témoigne du dynamisme au quotidien, de la qualité, de l'investissement et de l'enthousiasme de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de l'ARES. Près de 80 personnes au service des établissements d'enseignement supérieur et de ses acteurs qui assurent la continuité du service public avec compétence et savoir-faire. Nous les en remercions vivement ainsi que l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur.

Vinciane DE KEYSER, présidente a.i. du Conseil d'administration de l'ARES
Laurent DESPY, administrateur de l'ARES



SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	5	02. 7 / Inclusivité de l'enseignement supérieur	30
SOMMAIRE	8	02. 7.1 / Accessibilité structurelle de l'enseignement supérieur	30
SIGLES ET ACRONYMES	14	02. 7.2 / Recueil de l'existant – données 2020-2021	31
/ 01. L'ARES EN UN COUP D'ŒIL	17	02. 7.3 / Financement de l'enseignement supérieur inclusif – ressources humaines consacrées à l'inclusif (questionnaire)	31
/ 02. RÉPONDRE AUX ENJEUX SOCIÉTAUX	23	02. 7.4 / Troubles des fonctions attentionnelles et exécutives	32
02. 1 / Lutte contre la précarité étudiante	23	02. 7.5 / Secret professionnel	32
02. 1.1 / Avis d'initiative	23	02. 8 / Folklore étudiantin	33
02. 1.2 / Collaborations avec d'autres partenaires	23	02. 9 / Rythmes académiques	33
02. 2 / Poursuite de la collaboration avec les fédérations de CPAS	24	/ 03. AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	37
02. 3 / Le Comité femmes et sciences	24	03. 1 / Actualisation des formations existantes et suivi des audits de l'agence	37
02. 4 / Genre en enseignement supérieur	25	03. 2 / Aide à la réussite	38
02. 5 / Open Access	26	03. 2.1 / Études sur les pratiques d'accompagnement des étudiant·es	38
02. 6 / Promotion du développement durable dans l'enseignement supérieur	27	03. 2.2 / Conseillères et conseillers académiques	40
02. 6.1 / Appel à projets et journée de partage	27	03. 3 / Correspondance ou équivalence des formations organisées par l'EPS	42
02. 6.2 / Avis de la CDD sur le projet de recommandation de l'Union européenne sur l'apprentissage pour un environnement durable	29	03. 4 / Apprentissage tout au long de la vie	42
02. 6.3 / Enquête sur les besoins des établissements en matière de DD	29	03. 5 / Journée sur la ludification dans les bibliothèques	43
02. 6.4 / Projet de charte d'engagement DD	30	03. 6 / Réflexion sur les supports de cours	43

/ 04. PRÉPARER LE FUTUR DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	45		
04. 1 / Offre d'enseignement	45		
04. 1.1 / Formations médicales et paramédicales : évolution	45		
04. 1.2 / Formation à l'accueil et l'éducation des jeunes enfants	45		
04. 2 / Régulation de l'offre d'enseignement	46		
04. 2.1 / Article 88	46		
04. 2.2 / Évaluation des masters 60	47		
04. 2.3 / Nouvelles habilitations	47		
04. 3 / Réforme de la formation initiale des enseignants	48		
04. 3.1 / Gestion du processus d'habilitation spécifique à la RFIE	49		
04. 3.2 / Rédaction des référentiels de compétences et des contenus minimaux	49		
04. 3.3 / Mise en place de l'épreuve portant sur la maîtrise approfondie de la langue française	50		
04. 3.4 / Formation et séances d'information	50		
04. 3.5 / Mise en place de la COCOFIE	51		
04. 4 / Évolutions du cadre légal	52		
04. 4.1 / Le décret « Fourre-Tout VII »	52		
04. 4.2 / L'accès aux études	53		
04. 4.3 / Fusion UCLouvain - USL-B	53		
/ 05. RENFORCER L'INTERNATIONALISATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	55		
05. 1 / L'internationalisation au sortir de la crise : retour vers un présentiel 2.0	55		
05. 1.1 / Visites d'États	56		
05. 1.2 / 5 ^e séminaire du Groupe des Responsables des Relations internationales francophones	56		
05. 1.3 / 3 ^e édition de la Winter School	57		
		05. 1.4 / 31 ^e conférence annuelle d'EURASHE	57
		05. 1.5 / Journées franco-belges des écoles supérieures des arts	58
		05. 1.6 / 32 ^e Conférence annuelle de l'EAIE	59
		05. 1.7 / Retour sur les Midis de l'ARES	60
		05. 1.8 / Webinaire informatif en soutien aux collaborations belgo-marocaines	60
		05. 1.9 / Présentation du paysage de l'enseignement supérieur au Royaume-Uni	61
		05. 1.10 / Poursuite des "RI Talks"	61
		05. 2 / Relance et soutien de la mobilité étudiante	61
		05. 2.1 / Révision et revalorisation du Fonds d'aide à la mobilité étudiante	61
		05. 2.2 / Relance du GT « Redynamiser la mobilité »	62
		05. 2.3 / Facilitation de l'accueil des étudiantes et étudiants internationaux	62
		05. 3 / L'internationalisation en contexte de crises et conflits	63
		05. 3.1 / Académiques et chercheurs·euses en danger	63
		05. 3.2 / Invasion de l'Ukraine par la Russie	63
		05. 4 / Des outils en constante évolution	64
		05. 4.1 / Développement de l'outil d'évaluation des partenariats "ParQuA"	64
		05. 4.2 / Lancement du lexique français-anglais interactif	64
		05. 4.3 / L'internationalisation de l'enseignement supérieur en francophonie	65
		05. 4.4 / ASEM-DUO	65
		/ 06. SOUTENIR LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT	67
		06. 1 / Grands enjeux	67
		06. 1.1 / La charte intégrité	67

06. 1.2 / L'harmonisation des montants de bourses d'études entre l'ARES, le VLIR-UOS et l'Institut de Médecine Tropicale (IMT)	68	07. 3 / Publication études et statistiques	84
06. 1.3 / Transition environnementale et sociale : l'urgence de mieux former	68	07. 4 / Concertations et collaborations avec les partenaires extérieurs	85
06. 2 / La coopération avec les pays partenaires	69	07. 5 / Prix	87
06. 2.1 / Les programmes d'Appui institutionnels face à de nouveaux enjeux	69	07. 5.1 / Prix Philippe Maystadt	87
06. 2.2 / Digitalisation – Une approche multiforme	73	07. 5.2 / Prix du Comité femmes et sciences	88
06. 2.3 / Implication des hautes écoles dans les différents programmes	75	07. 6 / Plaintes relatives aux refus d'inscriptions	89
06. 2.4 / La gestion des ressources humaines en Afrique : un ouvrage collectif documente les pratiques à la lumière des spécificités africaines	77	07. 7 / Reconnaissance de notoriété professionnelle	89
06. 2.5 / Recherche : Valoriser le potentiel des plantes médicinales au Vietnam	77	/ 08. ANNEXES	90
06. 2.6 / Formation : le Burundi peut compter sur un master en socioanthropologie	78	08. 1 / Annexe 1 - Avis du Conseil d'administration (09.2021 - 09.2022)	91
06. 3 / Coopération en Belgique	79	08. 2 / Annexe 2 - Organigramme de l'ARES (< 09.2021)	93
06. 3.1 / Éducation à la citoyenneté mondiale: vif succès pour les appels à projets	79	08. 3 / Annexe 3 - Composition des instances de décision de l'ARES (< 09.2021)	94
06. 3.2 / Synergie Belgique-Maroc : L'artisanat comme facteur de développement économique des femmes	79	08. 3.1 / Conseil d'administration	94
06. 3.3 / Une nouvelle offre de formations internationales	80	08. 3.2 / Bureau exécutif	97
06. 3.4 / Regards croisés, quand les jeunes Belges et Congolais déconstruisent les préjugés	80	08. 4 / Jetons de présence annuels (01.2021-12.2021)	98
/ 07. FOCUS SUR...	83	08. 4.1 / Jetons de présence pour les membres du Conseil d'administration de l'ARES	98
07. 1 / L'examen d'entrée et d'accès aux études de médecine et de dentisterie	83	08. 4.2 / Jetons de présence pour l'administrateur de l'ARES	98
07. 2 / La simplification administrative : plus qu'un enjeu technique	84	08. 5 / Annexe 4 - Membres du personnel de l'ARES (< 09.2021)	99
		08. 6 / Annexe 5 - Organisations ou groupes de travail au sein desquels l'ARES est représentée (< 09.2021)	103

**08. 7 / Annexe 6 - Exécution budgétaire et
comptes annuels 2021**

- 08. 7.1 / Le budget de l'ARES - Présentation générale
- 08. 7.2 / L'exécution budgétaire 2021
- 08. 7.3 / Les comptes annuels 2021

106

106

106

108





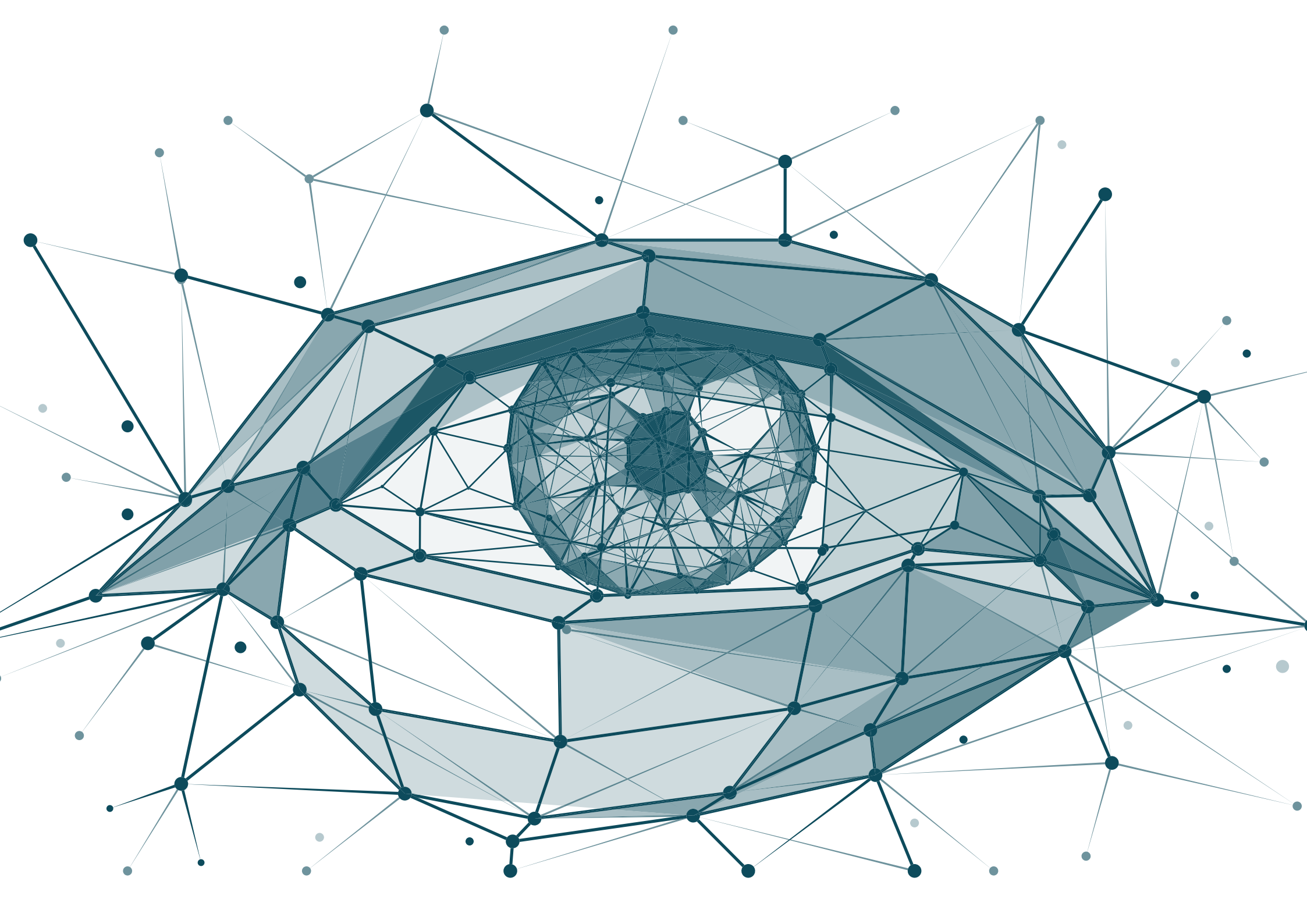
SIGLES ET ACRONYMES

Utilisés dans le présent rapport.

AEQES	Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement	CoM	Commission de la mobilité des étudiants et du personnel, ARES
AGC	Administration générale de la culture	CoVEDAS	Commission de la vie étudiante, démocratisation et affaires sociales, ARES
AGCF	Arrêté(s) du Gouvernement de la Communauté française	COGES	Commission genre en enseignement supérieur, ARES
AI	Appui(s) institutionnel(s)	COQER	Commission pour la qualité de l'enseignement et de la recherche, ARES
AIU	Association Internationale des Universités	CPAS	Centre public d'action sociale
AndÉA	Association nationale des Écoles supérieures d'Art	CRI	Commission des relations internationales, ARES
ARES	Académie de recherche et d'enseignement supérieur	CSM	Conseil supérieur de la mobilité étudiante
CA	Conseil d'administration, ARES	DD	Développement durable
CAD	Comité d'aide au développement	DES	Direction études et statistiques, ARES
CAR	Commission de l'aide à la réussite, ARES	DGD	Direction générale de la coopération au développement et de l'aide humanitaire, SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement
CBS	Commission des bibliothèques et services académiques collectifs, ARES	DGESVR	Direction générale de l'enseignement supérieur, de l'enseignement tout au long de la vie et de la recherche scientifique
CCD	Commission de la coopération au développement, ARES	DRI	Direction des relations internationales de l'ARES
CDD	Commission développement durable, ARES	DRI-MWFB	Direction des relations internationales du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
ChESA	Chambre des écoles supérieures des arts, ARES	EAIE	European Association for International Education
ChHEEPS	Chambre des hautes écoles et de l'enseignement supérieur de promotion sociale, ARES	ECM	Éducation à la citoyenneté mondiale
CEPERI	Commission chargée de recevoir les plaintes des étudiants relatives à un refus d'inscription, hébergée par l'ARES	EES	Établissement(s) d'enseignement supérieur
CESI	Commission de l'enseignement supérieur inclusif, hébergée par l'ARES	EPHEC	École pratique des hautes études commerciales
CFPP	Conseil fédéral des professions paramédicales	EPS	Enseignement (supérieur) de promotion sociale
CIE	Commission d'information sur les études, ARES	ESA	École(s) supérieure(s) des arts
COCOFIE	Commission de coordination de la formation initiale des enseignants, de l'enseignement obligatoire, de promotion sociale et secondaire artistique à horaire réduit, ARES	ESAHR	Enseignement secondaire artistique à horaire réduit
CoFOC	Commission de la formation continue et de l'apprentissage tout au long de la vie, ARES	ESA Saint-Luc Liège	École Supérieure des Arts Saint-Luc - Liège
CFS	Comité femmes et sciences, hébergée par l'ARES	ESNU	Enseignement supérieur non-universitaire

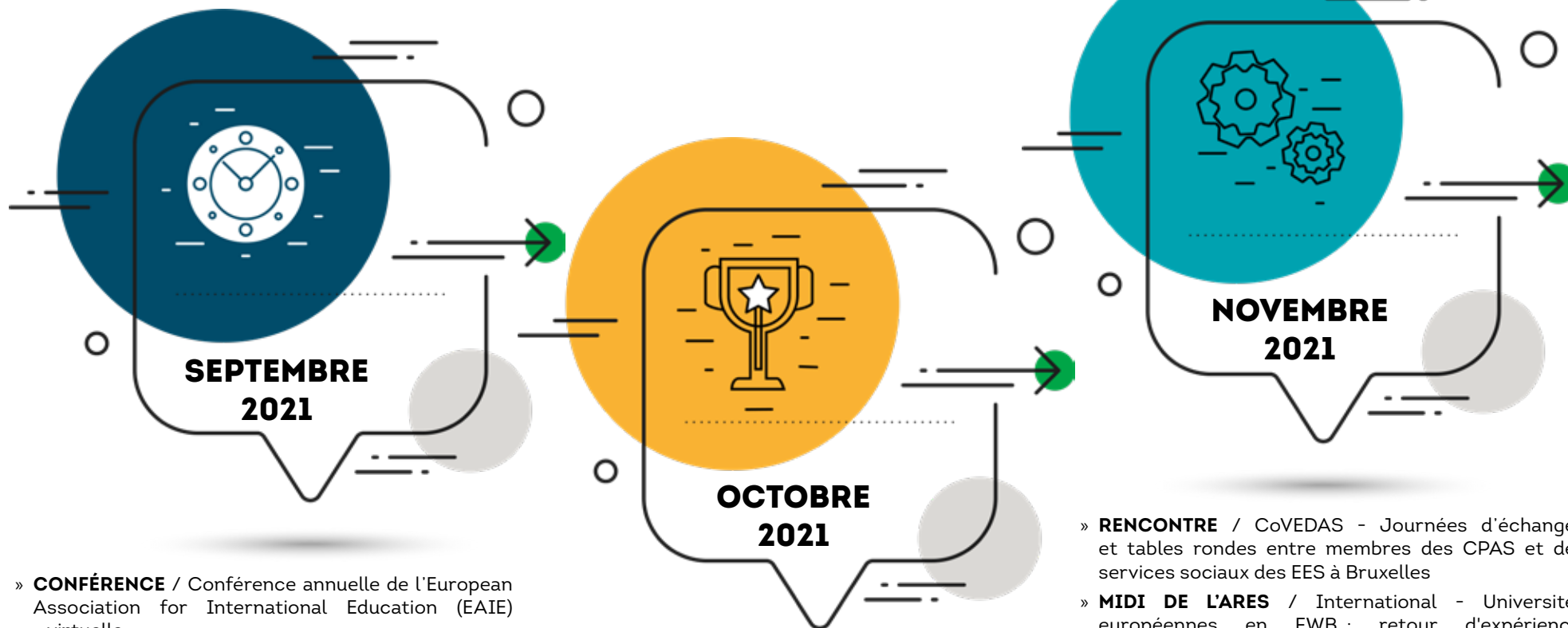
EXMD	Examen d'entrée et d'accès aux études en médecine et dentisterie
FAME	Fonds d'aide à la mobilité étudiante
FIE	Formation initiale des enseignants
FNRS	Fonds de la recherche scientifique
FWB	Fédération Wallonie-Bruxelles
GRH	Gestion des ressources humaines
GRRIF	Groupe des responsables des relations internationales francophones
GT	Groupe(s) de travail ou groupe(s) thématique(s)
HE	Haute(s) école(s)
HE Condorcet	Haute École Provinciale de Hainaut - Condorcet
HEFF	Haute École Francisco Ferrer
HE Galilée	Haute École Galilée
HE Vinci	Haute École Léonard de Vinci
IMT	Institut de médecine tropicale
ITC	Institut de Technologie du Cambodge
ODD	Objectifs de développement durable
ONG	Organisation(s) non gouvernementale(s)
PAR	Pilote(s) d'atteinte de résultats
PCG	Personne(s) de contact genre
PECA	Parcours d'éducation culturelle et artistique
RFIE	Réforme de la formation initiale des enseignants
RH	Ressources humaines
RI	Relations internationales
SCES	Structure(s) collective(s) d'enseignement supérieur
TFE	Travail ou travaux de fin d'études
UAC	Université d'Abomey-Calavi
UAM	Université Abdou Moumouni
UAntwerpen	Université d'Anvers
UB	Université du Burundi
UCLouvain	Université catholique de Louvain
UE	Unité(s) d'enseignement ou Union européenne
UEH	Université d'État d'Haïti
ULB	Université libre de Bruxelles
ULiège	Université de Liège
UMONS	Université de Mons
UNIKIN	Université de Kinshasa

UNSSAC	Universidad Nacional San Antonio Abad de Cuzco
USL-B	Université Saint-Louis - Bruxelles
UVS	Université virtuelle du Sénégal
WB Campus	Wallonie-Bruxelles Campus
WBI	Wallonie-Bruxelles International



/ 01. L'ARES EN UN COUP D'ŒIL

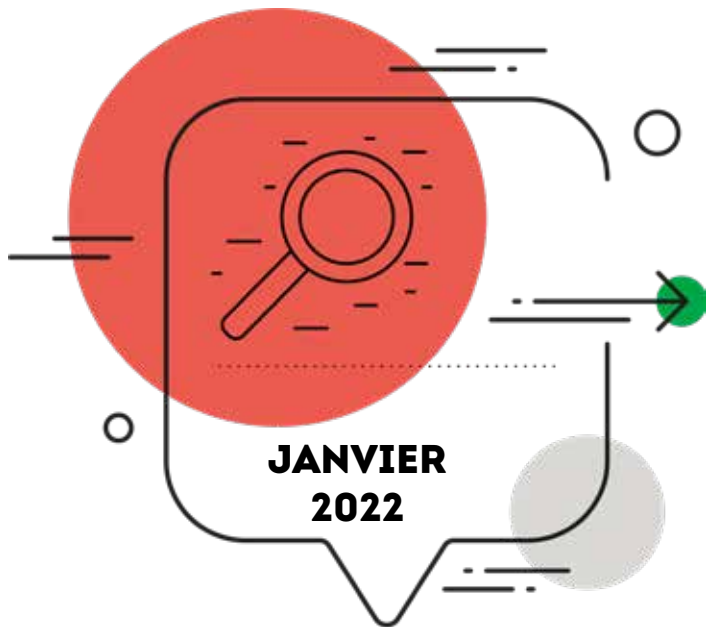
LES ACTIVITÉS ORGANISÉES PAR L'ARES (09.21 - 09.22)



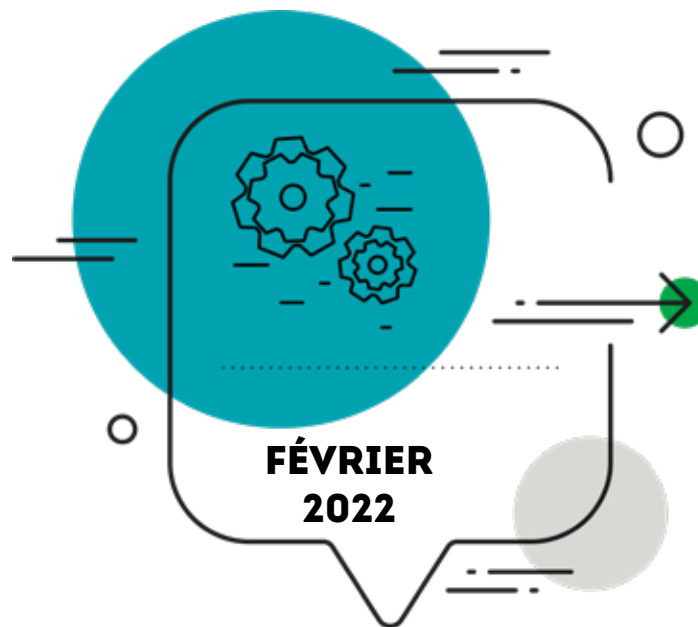
» **CONFÉRENCE** / Conférence annuelle de l'European Association for International Education (EAIE) - virtuelle

- » **WEBINAIRE** / Développement durable (DD) - Rencontre « DD » - Les enjeux du développement durable dans l'enseignement supérieur d'aujourd'hui à demain
- » **RENCONTRE** / Commission vie étudiante, démocratisation et affaires sociales (CoVEDAS) - Journées d'échanges et tables rondes entre membres des CPAS et des services sociaux des EES à Mons

- » **RENCONTRE** / CoVEDAS - Journées d'échanges et tables rondes entre membres des CPAS et des services sociaux des EES à Bruxelles
- » **MIDI DE L'ARES** / International - Universités européennes en FWB : retour d'expérience, présentation de pratiques innovantes et échanges sur les défis actuels et futurs de l'enseignement supérieur (virtuel)
- » **ÉVÈNEMENT** / Comité femmes et sciences (CFS) - #MeeTooAcademia
- » **RENCONTRE** / CoVEDAS - Matinées d'échanges entre membres des CPAS et des services sociaux des EES (virtuel)



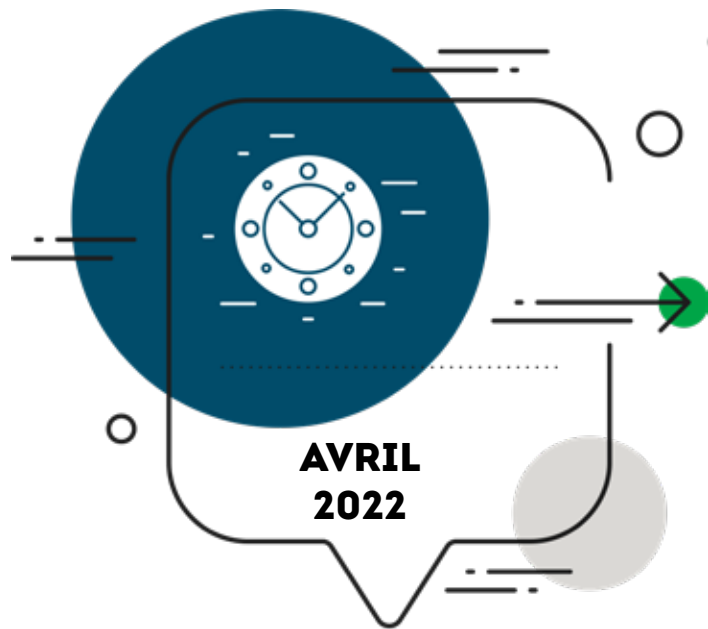
- » **PRIX** / Remise du Prix Philippe Maystadt - Lauréates de la 3^e édition
- » **FORMATION** / International - Winter School : École d'hiver « d'internationalisation »



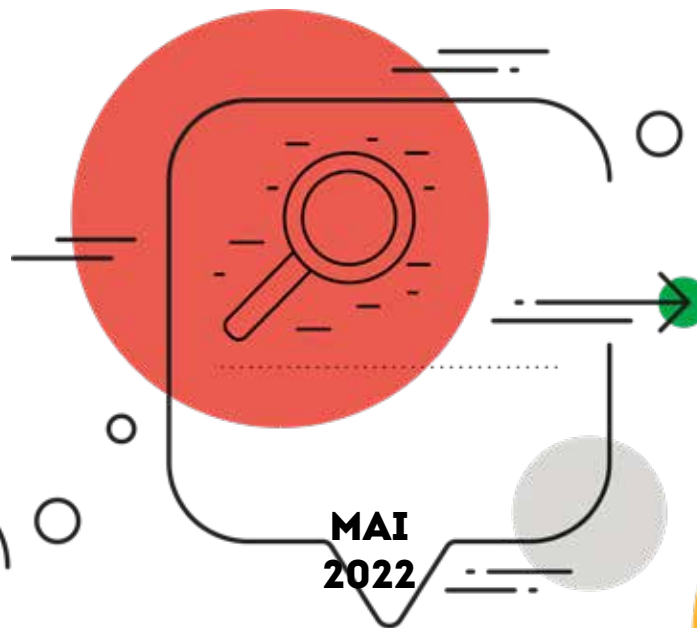
- » **RENCONTRE** / CoVEDAS - Journée d'échanges à destination des conseillers et conseillères académiques



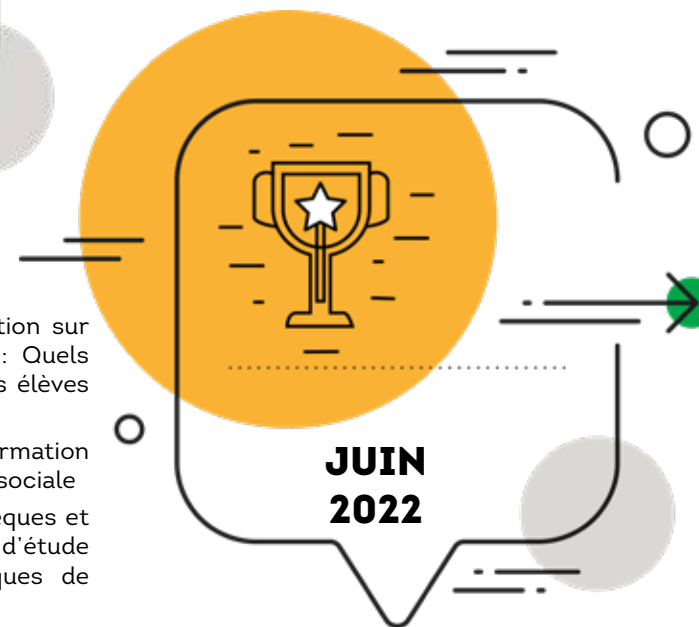
- » **WEBINAIRE** / International - Quels outils en FWB pour soutenir les collaborations belgo-marocaines?
- » **WEBINAIRE** / Formation initiale des enseignants (FIE) - Demandes d'habilitation et conventions de codiplômation
- » **WEBINAIRE** / International - Séance d'information ASEM-DUO
- » **RENCONTRE** / Séances d'information sur la réforme du décret Paysage (Bruxelles, Namur, Liège, Louvain-la-Neuve, Mons et Arlon)
- » **MIDI DE L'ARES** / Commission genre en enseignement supérieur (CoGES) - Genre en enseignement supérieur



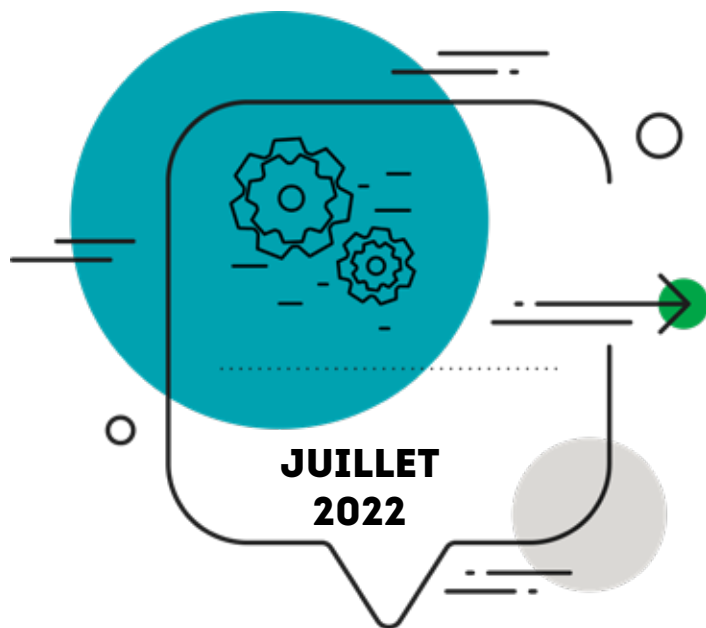
- » **WEBINAIRE** / Pix - une plateforme d'évaluation des compétences numériques à disposition des EES en FWB



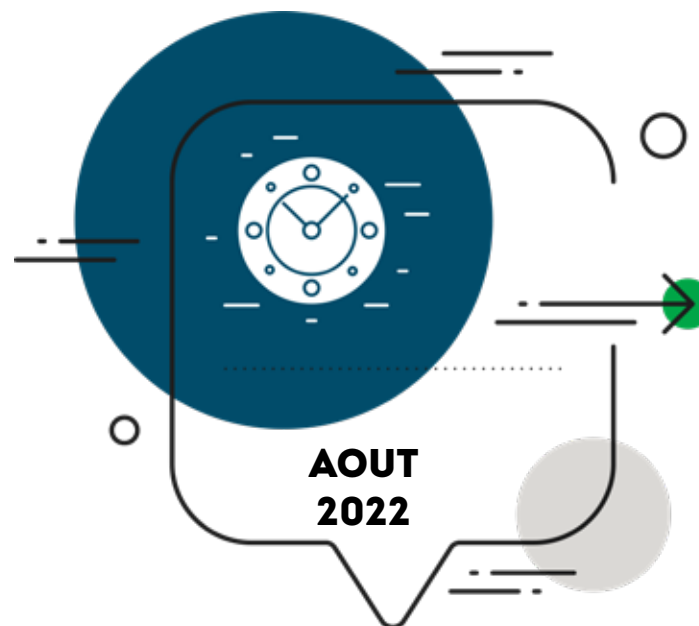
- » **WEBINAIRE** / Commission de l'information sur les études (CIE) - Études supérieures : Quels outils pour informer et accompagner les élèves du secondaire dans leur choix?
- » **WEBINAIRE** / FIE - Référentiel de formation historique, géographique, économique et sociale
- » **RENCONTRE** / Commission des bibliothèques et services académiques (CBS) - Journée d'étude sur la ludification dans les bibliothèques de l'enseignement supérieur
- » **CONFÉRENCE** / 31^e conférence annuelle d'EURASHE
- » **MIDI DE L'ARES** / Enseignement - Valoriser et stimuler la recherche sur l'enseignement dans les EES: Présentation des travaux des lauréates de la 3^e édition du « Prix Philippe Maystadt pour l'enseignement de demain »
- » **COLLOQUE** / CRI et CoQER - « OsaQua, un outil pour oser les regards croisés sur les pratiques ».



- » **RENCONTRE** / Coopération - Rencontre Université virtuelle du Sénégal (UVS)
- » **WEBINAIRE** / FIE - Les outils de soutien à la réussite dans le cadre du tronc commun
- » **RENCONTRE** / 3^e édition des journées franco-belges des ESA



- » **RENCONTRE** / Coopération - Événement de rencontre des boursières et boursiers de l'ARES
- » **EXAMEN D'ENTRÉE** / 1^{re} épreuve de l'examen d'entrée aux études en médecine et dentisterie



- » **EXAMEN D'ENTRÉE** / 2^e épreuve de l'examen d'entrée aux études en médecine et dentisterie

LES MISSIONS DE L'ARES

- » MAINTIEN DE LA **COHÉRENCE DE L'OFFRE** DE FORMATION
- » ORGANISATION DES **ÉPREUVES D'ADMISSION** COMMUNES
- » PROMOTION DES **COLLABORATIONS**
- » DÉFINITION DES **RÉFÉRENTIELS** DE COMPÉTENCES
- » COORDINATION DES STRUCTURES D'ACTIVITÉS D'**APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE**
- » AGRÉER LES **FORMATIONS CONTINUES**

/ ACADÉMIQUE

- » PROMOTION DE LA **RECHERCHE CONJOINTE**
- » ORGANISATION DES **ÉCOLES DOCTORALES THÉMATIQUES** AVEC LE FNRS
- » COLLECTE ET TRAITEMENT DE **DONNÉES STATISTIQUES ET SCIENTIFIQUES** SUR LE SECTEUR
- » RECENSEMENT DES **BONNES PRATIQUES**
- » PUBLICATION D'**ANALYSES ET RECOMMANDATIONS** POUR LES AUTORITÉS ET AUTRES INSTITUTIONS

/ R & D

- » REMISE D'**AVIS** ET DE **PROPOSITIONS** AU GOUVERNEMENT SUR TOUTE MATIÈRE RELATIVE À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
- » PROPOSITION DES **HABILITATIONS** ET DE L'**ÉVOLUTION DE L'OFFRE**
- » LIEN COMMUN AVEC LES **INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES, RÉGIONALES OU FÉDÉRALES** (WBI, AEQES, CSM, CPS, FNRS, ETC.)
- » **DROITS D'INSCRIPTION**

/ INSTITUTIONNEL

- » DIFFUSION DE L'INFORMATION **SUR LES ÉTUDES SUPÉRIEURES**
- » COLLECTE D'INFORMATIONS **SUR LES SERVICES DE SOUTIEN** AUX ÉTUDIANTS

/ INFORMATION

- » COORDINATION DE LA **PARTICIPATION À LA COOPÉRATION** ACADÉMIQUE AU DÉVELOPPEMENT

/ COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

- » PROMOTION DE LA **VISIBILITÉ INTERNATIONALE**
- » COORDINATION DE LA **REPRÉSENTATION** POUR LES MISSIONS INTERCOMMUNAUTAIRES ET INTERNATIONALES

/ INTERNATIONAL



/ 02. RÉPONDRE AUX ENJEUX SOCIÉTAUX

Plus que jamais, dans une société où de nombreux enjeux apparaissent décisifs et cruciaux, l'ARES met un point d'honneur à faire perdurer et à renforcer son rôle d'acteur de la responsabilité sociétale de l'enseignement supérieur.

À travers ce rapport d'activités, l'ARES fait état de la manière dont elle contribue à rendre l'enseignement supérieur toujours plus inclusif, accessible, durable et égalitaire.

Tout au long de l'année 2020-2021, les dossiers et ambitions n'ont pas manqué : précarité étudiante, genre, développement durable, accès aux publications scientifiques, folklore étudiant, rythmes académiques, etc.

02. 1 / LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉTUDIANTE

02. 1.1 / AVIS D'INITIATIVE

Comme cela a déjà été évoqué dans le rapport d'activités précédent, l'ARES a rendu en avril 2021 un avis portant sur des demandes d'amélioration de plusieurs aspects de la vie étudiante. Ces recommandations visaient, d'une part, à tendre vers davantage d'équité au niveau des aides apportées aux étudiantes et étudiants, et ce, quelle que soit la forme d'enseignement supérieur ; et d'autre part, à proposer des solutions apportant des moyens structurels pour permettre de mettre en œuvre des actions, tout en laissant aux établissements la liberté d'agir en fonction des besoins spécifiques de leur public. Lors de l'année académique 2021-2022, les membres de la CoVEDAS ont prolongé la réflexion en comparant l'avis de l'ARES avec la résolution interparlementaire, adoptée en juillet 2021,

visant à lutter contre la précarité étudiante et à améliorer les conditions de vie des étudiant·es.

02. 1.2 / COLLABORATIONS AVEC D'AUTRES PARTENAIRES

Toujours dans cet objectif de lutte contre la précarité étudiante, la CoVEDAS a invité des représentantes et représentants de projets innovants et structurels issus des secteurs associatifs, académiques et administratifs.

Ainsi, *Le Forum – Bruxelles contre les inégalités*, plateforme réunissant les actrices et acteurs sociaux et de la lutte contre les inégalités sur le territoire de Bruxelles, a présenté deux projets de lutte contre la précarité étudiante, à savoir l'École de transformation sociale et le Crébis (Centre de recherche de Bruxelles sur les inégalités sociales).

Par ailleurs, la CoVEDAS a soutenu le projet de l'Université libre de Bruxelles (ULB), intitulé *Street Law Clinic*, en participant à la diffusion d'un guide de l'aide sociale pour les étudiant·es et à la promotion d'un colloque qui s'est déroulé en juin 2022. La *Street Law Clinic* met en œuvre des permanences d'aide juridique tenues par des étudiantes et étudiants en droit à destination de leurs pair·es.

Enfin, une conseillère du cabinet de la ministre de l'Enseignement supérieur et des représentantes de l'administration de l'enseignement sont venues présenter la campagne d'information visant à lutter contre le non-recours aux aides existantes (<https://aides-etudes.cfwb.be/>).

02. 2 / POURSUITE DE LA COLLABORATION AVEC LES FÉDÉRATIONS DE CPAS

Dans la continuité des travaux réalisés en octobre 2018, l'ARES a préparé quatre journées d'échanges entre actrices et acteurs sociaux des CPAS et des EES. Deux journées se sont déroulées à Mons et à Bruxelles et étaient découpées en deux temps distincts. La matinée, informative, portait sur les réglementations liées au parcours de l'étudiant·e dans le paysage de l'enseignement supérieur et au statut d'étudiant·e octroyé par les CPAS. L'après-midi était consacré à des tables rondes sur différentes thématiques (frais d'inscription et d'études, logement et mobilité, ressources du public étudiant, santé et loisirs).



Ce que j'ai énormément apprécié c'est que l'on pouvait échanger, se rendre compte de la réalité des uns et des autres. Mais se rendre compte aussi que le CPAS connaît peu le travail effectué par les universités. Je pense aussi que l'on a réalisé que l'université pouvait venir en appui aux CPAS et que si on travaillait ensemble, cela serait probablement plus efficace.

Joëlle Tilmant, directrice des affaires étudiantes à l'Université de Mons (UMONS)



Ces journées ont permis d'émettre des recommandations communes à l'ARES et aux Fédérations des CPAS en matière d'aides destinées aux étudiantes et étudiants. Ce partenariat se poursuivra par l'organisation

1 Les avis du CFS sont accessibles ici : <https://www.femmes-sciences.be/avis>

de deux rencontres supplémentaires à Namur et à Liège durant l'année académique 2022-2023.



L'aide du CPAS n'est pas la même que l'aide au niveau des universités. Elle n'a pas la même finalité : le CPAS va aider à vivre, l'université à étudier. Cela doit être complémentaire.

Joëlle Tilmant, directrice des affaires étudiantes à l'UMONS



02. 3 / LE COMITÉ FEMMES ET SCIENCES

Le CFS, institué par décret, œuvre depuis 2017 à la promotion de la participation équilibrée des femmes et des hommes aux carrières scientifiques et académiques. Cette instance est hébergée par l'ARES qui lui fournit un appui logistique et administratif pour l'accomplissement de ses missions.

Au cours de l'année académique 2021-2022, le CFS a formulé divers avis¹ :

- » avis 2021-01 : proposition de modification du grade de docteur en grade de doctorat dans le décret « Paysage » ;
- » avis 2022-01 : présence des femmes dans la recherche ;
- » avis 2022-02 : proposition de modification de l'annexe II du décret « Paysage » concernant le genre dans l'intitulé des grades.

Le 23 novembre 2021, le CFS a organisé un après-midi thématique, afin d'apporter un nouvel éclairage sur le harcèlement sexuel en milieu universitaire - qui touche majoritairement les étudiantes, les jeunes chercheuses et les professionnelles occupant des postes à moindre responsabilité - tout en explorant les moyens individuels et institutionnels de lutte contre ce phénomène. La pièce de théâtre *#MeTooAcademia: The Learning Curve*, créée par la troupe de théâtre néerlandaise "Het Acteursgenootschap", a inauguré la demi-journée. Celle-ci a été suivie d'une intervention de Manon Bergeron, titulaire de la Chaire de recherche sur les violences sexistes et sexuelles en milieu d'enseignement supérieur à l'Université du Québec à Montréal. Elle a mis en lumière l'état des connaissances dans son pays et les bonnes pratiques pour faire évoluer la situation partout dans le monde. Enfin, le travail effectué au sein des institutions francophones par les PCG a été présenté lors d'un résumé du Rapport des universités de la FWB et du Fonds de la recherche scientifique (FNRS) sur l'état de l'égalité de genre. Un échange avec le public a également eu lieu. À l'issue de cet événement, le Comité a rédigé et publié un rapport le 14 mars 2022².

En janvier 2022, le Comité a publié une nouvelle capsule vidéo présentant le rôle des PCG dans les universités³.

Par ailleurs, le Comité s'attelle à l'élaboration d'un outil de formation et de sensibilisation en ligne autour des questions de violences sexuelles et sexistes dans les milieux académiques.

Enfin, le Comité a étendu ses collaborations avec l'ARES à travers des réflexions conjointes sur les thématiques suivantes : la récolte de données intersectionnelles en enseignement supérieur, les activités festives et folkloriques estudiantines (révision de la charte et organisation d'une journée de rencontres), ainsi que l'élargissement du réseau des PCG à l'enseignement supérieur non universitaire.

² Le rapport et les conclusions de la journée peuvent être consultés ici : <https://www.femmes-sciences.be/metooacademia-rapport-et-conclusions>

³ La capsule vidéo est accessible ici : <https://www.femmes-sciences.be/personnes-de-contact-genre>

02. 4 / GENRE EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

La CoGES a vu officiellement le jour le 9 décembre 2020. Sa mission principale est d'apporter une réponse structurelle et transversale aux thématiques afférentes aux questions du genre. Sa composition, approuvée en avril 2021, la pourvoit d'une coprésidence paritaire (une membre issue des ESA et un membre issu des hautes écoles (HE)) et réunit, en qualité de membres, des représentant·es des quatre formes d'enseignement, des organisations syndicales et des étudiant·es. La Commission s'adjoint également de représentant·es de différents dispositifs actifs autour des questions de genre, en qualité d'invité·es permanent·es (le CFS, la Direction de l'Égalité des Chances et la Direction de la Recherche scientifique du Ministère de la FWB).

Comme stipulé dans la feuille de route 2020-2023 de la CoGES, l'instauration de PCG dans l'enseignement supérieur non universitaire est une priorité. Le Conseil d'administration (CA) de l'ARES avait d'ailleurs rendu un avis (2021-11) répondant à la demande de la ministre de l'Enseignement supérieur de proposer un cadre de fonctionnement et budgétaire pour l'élargissement du réseau. Suite à la diffusion de cet avis, la CoGES a été sollicitée en mars 2022 pour mener une réflexion sur la mise en place de ce réseau de PCG élargi. Le travail est toujours en cours et la ministre s'est dite favorable à l'élargissement du réseau.

L'ARES, au travers de la CoGES, a organisé son premier Midi de l'ARES le 23 mars 2022. Il avait pour thème «Le genre en enseignement supérieur». Lors de cette rencontre, elle a souhaité aborder la question de l'intégration de la dimension genre dans les établissements d'enseignement supérieur en tant que thématique transversale et indispensable à tout niveau.

Ce Midi de l'ARES poursuivait un double objectif :

- » sensibiliser les autorités (politiques et académiques) sur l'importance d'initier des politiques de genre au sein des établissements et à l'impact de la question du genre sur le parcours étudiant ;
- » partager des expériences sur la mise en place de pratiques institutionnelles liées au genre.

Plusieurs personnes de terrain issues des établissements sont ainsi venues témoigner de leur vécu et partager leurs expériences en la matière, ce qui a mené à de fructueux échanges avec le public.

Dans le cadre de ses travaux, la CoGES est amenée à collaborer avec d'autres commissions ou d'autres partenaires de l'ARES. Une réflexion sur le genre et la qualité a été entamée en collaboration avec la Commission pour la qualité de l'enseignement et de la recherche (CoQER) et l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES). Une collaboration avec le CFS est en cours sur la nécessité de récolter des données intersectionnelles dans l'enseignement supérieur. La CoGES participe également au renouvellement de la charte concernant les activités festives et folkloriques estudiantines avec la CoVEDAS.

Par ailleurs, la CoGES souhaite donner une place aux ASBL travaillant sur les questions de genre en enseignement supérieur (Sophia ASBL, Garance, Touche pas à ma pote, etc.).

Sur recommandation de la CoGES, l'ARES a également obtenu de donner une place aux questions du genre dans la réforme de la formation initiale des enseignants suite à une interpellation du réseau Genre et ESNU de l'ASBL Sophia.

On signalera encore que des membres de l'administration de l'ARES représentent la CoGES au sein du comité de suivi du « Plan Droits des femmes » 2020-2024 et au sein du comité d'accompagnement à

l'élaboration d'une étude sur le harcèlement et les violences dans l'enseignement supérieur.

02. 5 / OPEN ACCESS

La FWB a décidé de soutenir l'accès libre à la recherche produite dans l'enseignement supérieur en votant en 2018 un décret visant à l'établissement d'une politique de libre accès aux publications scientifiques. Depuis lors, les chercheuses et chercheurs ayant un lien statutaire ou contractuel avec un EES de la FWB ont l'obligation de déposer en libre accès, in extenso, dans des archives numériques institutionnelles certaines de leurs publications, à savoir les articles acceptés dans des périodiques scientifiques paraissant au moins une fois par an.

Le décret charge la CBS de l'ARES, en collaboration avec la Bibliothèque interuniversitaire de la Communauté française de Belgique, du suivi et de l'évaluation de ses propres effets, concernant notamment les frais de publication imputés aux établissements.

Dans cette optique, la CBS établit tous les ans un rapport basé sur les données recueillies auprès des établissements. Le rapport de 2021 (qui porte sur les données de 2020) pointe plusieurs éléments et notamment :

- » l'accélération de la mise en place de mécanismes permettant de recueillir les frais de publication scientifique ; toutes les hautes écoles et les universités ont aujourd'hui la capacité technique de le faire, ces mécanismes étant par ailleurs capables de distinguer APC (Article Processing Charges) et autres frais de publication ;
- » des frais de publication totaux de 1100 000 € déclarés par les six universités (presque le double par rapport à l'année précédente) ; la CBS ne peut qu'à nouveau attirer l'attention du pouvoir politique sur l'importance du financement de ces montants vu leur progression dans les budgets de recherche, déjà sous pression par ailleurs ;

- » la part d'articles déposés en Open Access dans les archives numériques s'élève à 73%, comme en 2019 ;
- » une diminution notable (environ 21%) du nombre total de publications déposées dans les archives, diminution qui affecte moins les articles scientifiques que les autres types de publications et qu'on peut expliquer au moins partiellement par la crise sanitaire ;
- » une ambiguïté du décret concernant les listes à prendre en compte pour l'évaluation de la production scientifique de type article ; comme en 2019, la CBS demande au pouvoir politique de préciser le contenu de ces listes.

Il apparaît clairement que la mise en place du décret « Open Access » a permis de faire des avancées considérables en matière d'accès ouvert à la production scientifique en FWB. Cependant, il est possible de faire encore mieux, notamment dans le monitoring des coûts de publication, dans l'obligation de dépôt en accès ouvert ou sous embargo des articles de périodiques publiés depuis l'entrée en vigueur du décret, ou encore dans l'évaluation de la production scientifique.

02. 6 / PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

02. 6.1 / APPEL À PROJETS ET JOURNÉE DE PARTAGE


Depuis 2019, une subvention annuelle de 200 000 € est octroyée à l'ARES pour le financement de projets visant la promotion du développement durable dans les EES. Ce budget récurrent a non seulement rendu possible la pérennisation des appels à projets de la CDD, mais il permet également la mise en place de cellules DD dans un nombre de plus en plus conséquent d'établissements ainsi que l'instauration progressive

d'une dynamique de transition vers une société plus durable et formant les citoyens et citoyennes de demain dans cet esprit.



Même si des actions sont mises en œuvre depuis plusieurs années dans le monde de l'enseignement, cette transition n'en reste pas moins un défi à relever par l'ensemble des actrices et acteurs. L'appel à projets « développement durable » s'inscrit dans cette dynamique et vise à permettre l'accès à des financements de projets en lien avec les objectifs de DD, tant pour des collaborations interinstitutionnelles que pour de plus « petits » projets portés par des établissements de taille plus « modeste ».

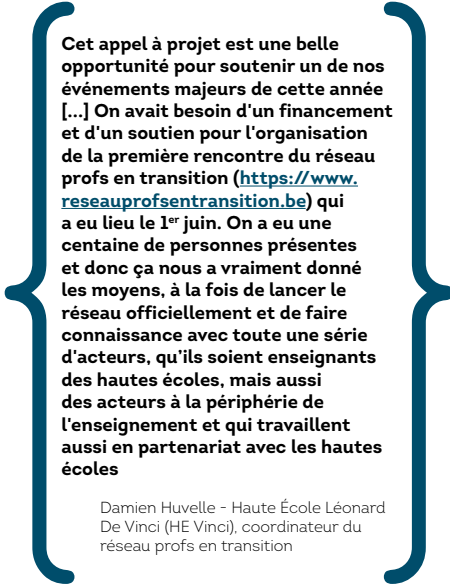
L'année académique 2020-2021 a vu le lancement du 5^e appel à projets DD de l'ARES, ainsi que la clôture de l'appel 2021. Les actrices et acteurs de terrain ont fait preuve d'autant de créativité que les années précédentes afin de pouvoir mener à terme les 20 projets retenus en 2021 : mise en place de plateformes de collaboration, projets zéro déchets et mobilité douce, création de ruches, projets de sensibilisation, utilisation de produits non toxiques, etc.



L'appel a permis d'être reconnu auprès de l'ARES. Avoir une certaine visibilité de n'importe quel réseau, quel qu'il soit. Avec toute l'énergie qu'on pourrait investir dedans, si on n'a pas une aide extérieure à un moment donné, on n'aura peut-être pas toute la visibilité dont on aurait besoin pour toucher le public qui serait potentiellement intéressé

Hubert Deplus - Haute École Francisco Ferrer (HEFF), coordinateur du réseau profs en transition

Au terme de la sélection de l'appel 2022, ce sont 19 nouveaux projets qui sont venus s'ajouter aux différents projets en cours. De manière générale, la créativité et la diversification auront été au cœur de l'action DD des EES durant cette année 2021-2022.



Cet appel à projet est une belle opportunité pour soutenir un de nos événements majeurs de cette année [...] On avait besoin d'un financement et d'un soutien pour l'organisation de la première rencontre du réseau profs en transition (<https://www.reseauprofsentransition.be>) qui a eu lieu le 1^{er} juin. On a eu une centaine de personnes présentes et donc ça nous a vraiment donné les moyens, à la fois de lancer le réseau officiellement et de faire connaissance avec toute une série d'acteurs, qu'ils soient enseignants des hautes écoles, mais aussi des acteurs à la périphérie de l'enseignement et qui travaillent aussi en partenariat avec les hautes écoles

Damien Huvelle - Haute École Léonard De Vinci (HE Vinci), coordinateur du réseau profs en transition

Le 8 octobre 2021, à l'instar des années précédentes, une journée de partage de pratiques a été animée par Caroline Veyt selon une approche « mon projet en 180 secondes ». Malgré le contexte de la crise sanitaire, cette journée a pu rassembler plus de 100 personnes et a permis de mettre en valeur 24 projets issus des appels 2020 et 2021. Cet événement a été suivi d'une table ronde entre le ministre Philippe Henry et des étudiantes et étudiants qui a donné lieu à des débats et échanges jugés très fructueux.

Tant la dynamique mise en place au travers des différents appels à projets que celle des journées de partage de pratiques s'inscrivent dans l'esprit

du décret et dans une volonté de mutualisation des expériences de terrain afin d'œuvrer à la construction d'un monde plus durable.

02. 6.2 / AVIS DE LA CDD SUR LE PROJET DE RECOMMANDATION DE L'UNION EUROPÉENNE SUR L'APPRENTISSAGE POUR UN ENVIRONNEMENT DURABLE

Début 2022, l'ARES a reçu une demande de la direction générale de l'enseignement supérieur, de l'enseignement tout au long de la vie et de la recherche scientifique (DGESVR) afin de remettre un avis sur un projet de recommandation de la Commission européenne sur l'apprentissage pour un environnement durable.

Selon la Commission européenne, cette recommandation pourrait servir de point de référence pour les États membres souhaitant évaluer la contribution de l'éducation et de la formation à un avenir plus vert. Ce texte prend en compte tous les niveaux et tous les types d'enseignement et de formation, dont l'enseignement supérieur.

Comme pour toute autre recommandation de la Commission européenne, la position commune et consensuelle de la Belgique est défendue par la Direction des relations internationales du Ministère de la FWB (DRI-MFWB) et son homologue flamand lors des Comités européens de l'éducation. En préparation de ces réunions, la DRI-MFWB a pour habitude de partager les textes européens auprès des Directions générales concernées au sein du Ministère (dont la DGESVR). C'est dans ce cadre que la DGESVR a sollicité l'ARES. Il a ainsi été demandé à la CDD de formuler des remarques ou des suggestions afin d'alimenter la future position de la FWB à ce sujet.

Les membres de la CDD ont émis diverses suggestions, dont plusieurs ont été prises en compte dans le texte qui a été adopté en juin 2022 par le Conseil de l'UE, notamment :

- » l'intégration des trois piliers du DD plutôt qu'un axe central sur le pilier écologique ;
- » l'intégration de tous les acteurs et actrices de l'enseignement, le personnel enseignant et éducateur ;
- » un élargissement aux modes de financement pratiqués en FWB.

Le texte intègre ainsi une approche du fonctionnement de l'enseignement en FWB ainsi qu'un élargissement du concept de transition écologique à la transition au DD.

La recommandation vise à ce que les apprenantes et apprenants de tous âges acquièrent les connaissances leur permettant de vivre de manière plus durable ainsi que les compétences nécessaires sur un marché du travail en mutation et qu'ils agissent pour un avenir durable.

02. 6.3 / ENQUÊTE SUR LES BESOINS DES ÉTABLISSEMENTS EN MATIÈRE DE DD

Depuis le club de Rome en 1968, en passant par le rapport Brundtland en 1987 et la conférence de Rio de 1992, l'idée de développement durable a pris une véritable ampleur planétaire.

Aujourd'hui, l'agenda 2030 et les engagements des différents pays signataires, dont la Belgique, sont au cœur de nombre de discussions et de plans. Ces derniers ont certes tardé à être mis en place, mais ils voient progressivement le jour dans les différents niveaux de pouvoir de la Belgique. C'est dans ce contexte que la CDD a été sollicitée en 2021-2022 pour rendre un avis sur le plan de transition écologique de la FWB de même que sur le partenariat wallon pour le développement durable.

En parallèle à ces deux sollicitations, la CDD a entamé une réflexion sur les besoins des EES en matière de mise en place d'une démarche de DD. Tout comme les différents niveaux de pouvoir en Belgique, l'enseignement supérieur a tardé à mettre en place des plans stratégiques intégrant les

objectifs 2030 de développement durable (ODD 2030) et les avancées en la matière sont loin d'être satisfaisantes.

Au vu de la disparité du degré d'intégration du DD dans l'enseignement supérieur, l'ARES a décidé de lancer une enquête auprès de l'ensemble des EES, toutes formes d'enseignement confondues, sur le positionnement du DD dans leur gouvernance d'une part, et sur leurs besoins pour pouvoir mettre en œuvre des démarches répondant aux ODD 2030 d'autre part. Il en est ressorti que plus de trois quarts des établissements n'avaient pas de gouvernance spécifiquement dédiée au DD. S'il n'y a pas nécessairement de corrélation entre la présence d'une démarche DD et la taille de l'établissement, on note cependant une différence marquée entre les établissements universitaires qui sont déjà très engagés dans le DD et les autres formes d'enseignement.

Outre ce constat, l'enquête a permis de dégager les besoins au niveau de l'institution et de la gouvernance, de la recherche, de la citoyenneté, de l'enseignement et de la dynamique étudiante. Si la volonté de mettre en place des démarches DD ressort clairement, on constate un frein lié au manque de moyens humains et financiers au sein des EES, bien qu'il y ait une prise de conscience de l'intérêt des économies énergétiques. Les actions entreprises le sont souvent sur la base d'un volontariat qui semble s'essouffler en l'absence d'une reconnaissance institutionnelle et de la mise en place de structures de coordination des actions DD. Outre le besoin d'encadrement pour la mise en place de stratégie DD, c'est ainsi que se dégage une volonté de mutualiser les connaissances et les pratiques au travers de plateformes accessibles à toutes et tous.

Les conclusions de cette enquête ont conduit à la décision de scinder l'appel à projets DD 2023 en deux volets, l'un visant la proposition d'un encadrement méthodologique pour la mise en place de démarches DD au sein des EES et un autre, plus classique, visant le financement d'actions DD.

02. 6.4 / PROJET DE CHARTE D'ENGAGEMENT DD

Dans le cadre de ses travaux, l'ARES a fait les constats suivants :

- » le retard des EES en matière de prise de conscience du DD par rapport au monde des entreprises ;
- » la réflexion à mener sur les engagements DD des EES en regard du plan de transition écologique de la FWB et du partenariat wallon pour le DD ;
- » le besoin de structuration de la démarche DD au sein des EES qui ne possèdent pas encore de stratégie DD.

En réaction à ces constats, mais également aux attentes de terrain formulées lors de l'enquête dont il est question au chapitre précédent, l'ARES a élaboré un document pouvant servir de base à la rédaction d'une « charte d'engagement en matière de DD » par les EES. Cette initiative se veut être une aide à destination des établissements, afin que ceux d'entre eux qui n'ont pas encore défini de politique ou de stratégie DD soient incités à se lancer dans ce type de démarche.

L'ARES espère que ce document, qui vient en appui de son appel à projets annuel, permettra la transition progressive de l'ensemble des EES de la FWB vers des stratégies DD institutionnalisées.

02. 7 / INCLUSIVITÉ DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

02. 7.1 / ACCESSIBILITÉ STRUCTURELLE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Fin 2020, grâce à une subvention annuelle octroyée par le Gouvernement de la FWB, la Commission de l'enseignement supérieur inclusif (CESI), qui est hébergée par l'ARES, a pu proposer aux établissements d'enseignement supérieur de s'inscrire sur base volontaire dans une démarche structurelle

inclusive. Ce projet, qui répond manifestement aux besoins du terrain, a suscité un vif intérêt de la part des établissements. Les personnes expertes en accessibilité choisies pour l'accompagnement des actrices et acteurs de terrain dans les EES ont contribué à la finalisation d'outils qui sont utilisables directement au sein des établissements : un guide d'aide à l'accessibilité, des fiches-conseils et des grilles d'auto-évaluation.

En 2021-2022, ces expertes et experts ont poursuivi la réalisation des diagnostics d'accessibilité des bâtiments. Leurs conseils s'avèrent très précieux et leurs audits recommandent des adaptations ou des réalisations de travaux afin de répondre aux normes, tout en laissant aux établissements le loisir de les prioriser en fonction de leurs objectifs et de leurs budgets.

Par ailleurs, le Gouvernement octroie annuellement une subvention à l'ARES afin de couvrir en tout ou en partie l'organisation d'un appel à projets annuel à destination des EES. L'objectif est de promouvoir l'inclusion des étudiants et étudiantes au sein des établissements éligibles.

Le montant de 1 200 000 € disponible pour ces projets en 2021-2022 a permis de lancer l'appel à projets « Inclusion » en avril 2022, générant le dépôt de 30 propositions émanant des quatre formes d'enseignement supérieur. À l'issue d'une procédure de sélection qui avait été avalisée par le CA de l'ARES, 17 projets ont été retenus par le jury. Ces projets permettront aux établissements d'améliorer le quotidien des étudiants et étudiantes en situation de handicap.

02. 7.2 / **RECUEIL DE L'EXISTANT – DONNÉES 2020-2021**

Depuis 2014, les étudiantes et étudiants en situation de handicap bénéficient d'un décret qui leur est propre. La CESI est chargée d'un travail d'inventaire, d'analyse statistique et d'évaluation des mesures découlant de l'application de ce décret. Ce « recueil de l'existant » se fait toujours

par rapport à l'année académique précédente. Les chiffres et analyses qui suivent portent donc sur l'année 2020-2021.

Globalement, on constate que le nombre de demandes d'étudiants et d'étudiantes en situation de handicap continue à augmenter (4 666, soit +22% en un an). Sur l'ensemble de la population étudiante de l'enseignement supérieur (hors enseignement de promotion sociale), des demandes ont été introduites par 2,15% des étudiants et étudiantes, et 92% d'entre elles ont débouché sur un plan d'accompagnement individualisé signé par l'ensemble des parties. On constate que les troubles spécifiques d'apprentissage font désormais l'objet de deux demandes sur trois, ce qui représente une augmentation de 5% sur un an et de 9% sur deux ans.

Évidemment, l'année 2020-2021 a été marquée par la crise de la Covid-19 qui a simplifié certaines demandes et en a compliqué d'autres. Par exemple, l'enregistrement des cours s'est avéré bénéfique pour une série d'étudiants et d'étudiantes en situation de handicap. Parmi les autres aménagements liés à cette période particulière, on peut citer : la réduction des déplacements domicile-école, l'accès au logiciel Antidote, la mise à disposition de questionnaires d'examen adaptés ou encore l'intégration de l'ordinateur lors des évaluations. L'enjeu dans le futur sera de voir comment et jusqu'à quel point ces aménagements pourront être maintenus après le retour au présentiel.

02. 7.3 / **FINANCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR INCLUSIF – RESSOURCES HUMAINES CONSACRÉES À L'INCLUSIF (QUESTIONNAIRE)**

L'augmentation et la diversité croissante des demandes ont conduit la CESI à demander une amélioration du financement de l'enseignement supérieur inclusif.

Si la CESI reconnaît que le Gouvernement de la FWB a progressivement augmenté les subsides sociaux accordés aux hautes écoles (HE) et aux

ESA afin de rattraper les budgets sociaux des universités, et si elle se réjouit qu'un budget conséquent permette désormais aux EES d'améliorer l'accessibilité de leurs bâtiments, elle estime néanmoins que des budgets spécifiques, dédiés au fonctionnement et au personnel chargé de l'inclusif, sont également nécessaires.

Afin d'étayer sa demande, la CESI a adressé un formulaire électronique aux autorités des EES pour collecter des données relatives à la réalité des professionnels et des professionnelles de terrain. Cette collecte a permis de mettre en avant un certain nombre d'éléments qui viennent en appui de la demande de la CESI, notamment :

- » l'augmentation constante des demandes;
- » la présence de handicaps sévères requérant une formation et des compétences professionnelles spécifiques;
- » la faible affectation horaire des tâches liées à l'inclusif;
- » le besoin de pluridisciplinarité dans les équipes;
- » la nécessité de sensibiliser le personnel enseignant à l'inclusif;
- » l'individualisation de l'accompagnement;
- » le manque de stabilité;
- » la non-valorisation de la charge dans les attributions de certains membres du personnel;
- » le développement d'un sentiment d'épuisement au sein des équipes.

De ce fait, lors d'une rencontre avec la ministre de l'Enseignement supérieur, la CESI a plaidé pour que le financement des professionnels et des professionnelles de l'inclusif accompagnant les étudiants et étudiantes en situation de handicap soit spécifique et non assuré par le budget social des établissements comme c'est généralement le cas actuellement. De plus, la CESI propose que les montants destinés à financer les aménagements raisonnables (équivalents à 5% du budget social) soient « sortis » du budget social afin que les besoins liés à l'inclusif n'entrent plus en concurrence avec les besoins sociaux.

02. 7.4 / TROUBLES DES FONCTIONS ATTENTIONNELLES ET EXÉCUTIVES

La CESI a produit un document à destination des étudiantes et étudiants souffrant d'un trouble des fonctions attentionnelles et exécutives. Il s'agit d'un support permettant de procéder à une meilleure analyse des besoins de la personne atteinte de ce trouble afin de faciliter la mise en place d'aménagements raisonnables.

Concrètement, le document reprend une série de rubriques destinées aux spécialistes (neuropsychologues, pédopsychiatres, psychiatres, neurologues et neuropédiatres) que l'étudiant ou l'étudiante aura choisi de consulter afin d'évaluer son trouble au niveau des fonctions attentionnelles/exécutives ou un trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDA/H).

Ces éléments sont fournis à titre informatif : leur utilisation n'est nullement obligatoire et ils ne sont pas non plus restrictifs. Les listes des tests proposés sont à considérer comme de simples recommandations et elles n'ont pas la prétention d'être exhaustives.

02. 7.5 / SECRET PROFESSIONNEL

Une journée de formation sur le secret professionnel a été organisée à l'attention des membres du personnel des EES qui sont confrontés à la mise en place de plans d'accompagnement individualisés pour des personnes en situation de handicap. Des expertes et experts ont apporté leur éclairage juridique et déontologique pour mieux comprendre cette notion complexe qui inclut à la fois l'obligation de taire certaines informations et aussi parfois d'en faire état. Des ateliers d'échanges encadrés par les expertes et experts ont aidé à cerner cette notion qui pose de nombreuses questions en termes d'application concrète.

02. 8 / FOLKLORE ESTUDIANTIN

En février 2020, sur la base des travaux menés par la CoVEDAS, le CA de l'ARES avait approuvé une charte *a minima* sur les baptêmes estudiantins en FWB.

Fin 2021, à la demande du Gouvernement, le CA a mis en place un groupe de travail (GT) ad hoc pour mettre à jour cette charte, afin d'y intégrer notamment la lutte contre les discriminations, les violences sexuelles et le harcèlement sexuel et sexiste, ainsi que le respect du bien-être animal.

En mai 2022, en présence de la ministre de l'Enseignement supérieur, l'ARES a réuni les membres du GT, ainsi que des représentants et représentantes du Gouvernement et des EES et une quinzaine d'étudiants et d'étudiantes membres de cercles ou de régionales. À partir des échanges d'expériences et de bonnes pratiques qui ont été exprimés, l'ARES a rédigé un projet d'actualisation de la charte, qui a ensuite été approuvé par le CA en juin 2022.

La nouvelle version de la charte s'étend désormais à toutes les activités festives et folkloriques estudiantines, et non plus seulement aux activités de baptême à proprement parler. Elle offre un socle commun à l'ensemble des établissements quant aux principes et précautions à suivre dans le cadre des activités festives et folkloriques estudiantines. Chaque établissement est toutefois libre d'y intégrer des éléments supplémentaires afin par exemple de davantage répondre à ses réalités culturelles et/ou géographiques. La charte est disponible sur le site internet de l'ARES⁴.

Dans ce cadre, l'ARES a organisé début septembre 2022 une grande journée d'échanges et de débats sur les activités festives et folkloriques étudiantes.

⁴ https://www.ares-ac.be/images/publications/ARES-Charte-folklore_30-06-22.pdf



Journée de rencontre « Pour que la vie étudiante reste une fête : défis et perspectives » - 6 septembre 2022

02. 9 / RYTHMES ACADÉMIQUES

À la demande de la ministre de l'Enseignement supérieur, l'ARES, qui avait précédemment exposé l'impossibilité de revoir dans le délai souhaité (à savoir pour la rentrée 2022) le calendrier académique en tenant compte de la réforme des rythmes scolaires dans l'enseignement obligatoire, a continué à mener ses réflexions sur le sujet au cours de l'année académique 2021-2022.

C'est dans ce cadre qu'en février 2022, elle a remis son avis détaillant le positionnement de l'enseignement supérieur quant au calendrier académique 2022-2023 au regard des nouveaux rythmes scolaires. Cet avis met en exergue la difficulté de trouver une solution consensuelle par rapport à la fixation des périodes de congés dans l'enseignement supérieur dès lors que le calendrier scolaire réformé sera mis en application.

Face à la complexité de faire cohabiter des calendriers différents pour l'enseignement obligatoire et l'enseignement supérieur, l'ARES a toutefois saisi l'opportunité de revoir en profondeur le calendrier académique tel qu'il se présente actuellement. En effet, de nombreux acteurs et actrices de l'enseignement supérieur considèrent que celui-ci pourrait être davantage équilibré, pour permettre notamment de véritables moments de repos à certaines périodes de l'année, et ce, non seulement pour les étudiants et les étudiantes, mais également pour le personnel enseignant.

Il est prévu que les réflexions sur ce sujet se poursuivent au sein de l'ARES durant l'année académique 2022-2023.







/ 03. AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Tout au long de l'année académique, les organes et l'administration de l'ARES travaillent à l'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur. Cela se concrétise notamment, par la traduction des audits de l'AEQES dans la révision des contenus des formations existantes; le pilotage de projets en matière d'aide à la réussite ou encore l'analyse des propositions de nouveaux certificats dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie.

03. 1 / ACTUALISATION DES FORMATIONS EXISTANTES ET SUIVI DES AUDITS DE L'AGENCE

L'actualisation du contenu des formations existantes est une préoccupation permanente de tous les établissements d'enseignement supérieur. À cet égard, les audits réalisés par l'AEQES font l'objet d'une grande attention de la part de l'ARES et ils débouchent régulièrement sur des révisions de programmes ou sur des projets concrets. Dans ce processus qui contribue à l'amélioration de la qualité des programmes d'enseignement supérieur, le rôle de l'ARES consiste à coordonner la concertation entre les établissements lorsqu'une refonte ou une mise à jour de certains programmes s'avère nécessaire.

Parmi les travaux d'actualisation de grande envergure qui ont été menés au sein des commissions de l'ARES en 2021-2022, on citera :

- » La révision générale des contenus minimaux et des référentiels de compétences des huit orientations du bachelier en agronomie.

Ce travail de mise à jour a permis entre autres de repreciser les matières et les compétences qui sont communes aux différentes orientations et celles qui sont spécifiques à telle ou telle orientation.

- » La révision des contenus minimaux et des référentiels de compétences du bachelier en informatique et systèmes (toutes orientations) et du bachelier en informatique de gestion.

Cette refonte des programmes a été initiée dans le cadre d'une réflexion plus globale qui est menée sur les intitulés des grades. Les conclusions de ce travail devraient être soumises au CA de l'ARES dans le courant de l'année académique 2022-2023.

- » Le suivi de l'évaluation du cluster « information et communication » par l'AEQES.

D'initiative, le rapport transversal de l'AEQES a été examiné afin d'en extraire les éléments communs à l'ensemble des établissements qui organisent un ou plusieurs des bacheliers de type court inclus dans le cluster, à savoir le bachelier bibliothécaire-documentaliste, le bachelier en communication et le bachelier en écriture multimédia.

Une réflexion est menée sur les intitulés des formations, sur l'image qu'en ont les étudiantes et étudiants, sur l'adéquation entre le contenu des programmes et les attentes des milieux professionnels, sur les fluctuations dans les inscriptions et sur la césure ou la complémentarité entre les formations de bibliothécaire et de documentaliste. Ces travaux se poursuivront en 2022-2023.

» Le suivi de l'évaluation du cluster « sciences sociales ».

L'ARES a également jugé important de donner une suite à certaines recommandations de l'analyse transversale « sciences sociales » publiée par l'AEQES en novembre 2019. La question du « comment organiser au mieux le lien entre les établissements et les milieux professionnels ? » s'est notamment posée. L'ARES pourrait être un lien entre les deux, mais il n'est pas simple d'identifier les interlocuteurs et interlocutrices ni les lignes de discussion à tenir.

Le travail social a été fortement impacté non seulement par la pandémie de la Covid-19, mais aussi par les mutations plus profondes de la société : les publics et les demandes changent, les possibilités et les manières de nouer des liens avec les bénéficiaires sont bousculées par l'évolution et les pressions mises sur les métiers de l'intervention sociale. Dans ce contexte, de nouveaux outils apparaissent, souvent liés au monde numérique. Il est urgent de les comprendre et de les évaluer.

Par ailleurs, que deviennent les démarches et les valeurs fondamentales du travail social dans notre société ? Comment parviennent-elles à exister dans les pratiques professionnelles ? S'incarnent-elles encore dans les enjeux et les combats émergents d'aujourd'hui ? Qu'il s'agisse de l'accès aux droits fondamentaux, des questions de genre ou des revendications liées au care, un temps d'arrêt et d'analyse est urgent. Celui-ci doit aider à redonner du sens au métier et en particulier à donner une direction aux gestes et convictions professionnelles.

Les formateurs et formatrices des assistantes et assistants sociaux de demain souhaitent aborder ces questions et défis avec les actrices et acteurs des milieux professionnels. C'est pourquoi, en mars 2022, les établissements formateurs ont organisé, sous l'égide de l'ARES, une journée d'étude qui avait pour but de croiser les regards et les expériences.

Comment réagissent les professionnelles et professionnels qui travaillent sur le terrain face aux évolutions de la société et de leur métier ? Avec quelles difficultés et, en même temps, quelle créativité ? De quoi les assistantes et assistants sociaux de demain doivent-ils être conscients en matière d'analyse et de compréhension des publics et concernant les outils d'intervention ?

Cette journée d'étude, intitulée « Actualiser le travail social et sa formation », a été conçue comme un premier moment de réflexion commun sur toutes ces questions. En confrontant les analyses et les expériences sur la base de témoignages et d'exposés théoriques, elle a pu questionner et enrichir les regards des participantes et participants.

03. 2 / AIDE À LA RÉUSSITE

03. 2.1 / ÉTUDES SUR LES PRATIQUES D'ACCOMPAGNEMENT DES ÉTUDIANT·ES

Initiée par l'ARES en avril 2020 et déjà évoquée dans le rapport d'activités 2019-2020, l'étude AssessForSuccess⁵ poursuit deux objectifs :


- » soutenir les EES de la FWB dans l'évaluation rigoureuse de leurs pratiques d'accompagnement des étudiantes et étudiants de première année ;
- » fournir, à terme, un ensemble d'outils permettant une gestion plus autonome d'une telle évaluation au-delà de la durée de l'étude.

Pour rappel, cette étude est menée par un attaché-chercheur expert du domaine, sous l'encadrement d'un Comité de pilotage composé de mandataires des quatre formes de l'enseignement supérieur et de la Fédération des étudiants francophones (FEF).

⁵ <https://www.ares-ac.be/fr/a-propos/instances/commissions-permanentes/aide-a-la-reussite-car/assessforsuccess>

Afin de mener à bien les objectifs précités, trois axes d'action sont privilégiés :

- » un accompagnement à l'évaluation avec les actrices et acteurs de la réussite volontaires ;
- » une communication visant à favoriser la diffusion des connaissances scientifiques relatives à l'évaluation des pratiques d'accompagnement et plus globalement à la question de la réussite dans l'enseignement supérieur ;
- » l'élaboration d'une boîte à outils didactique permettant de faciliter la prise en charge autonome des actions d'évaluation.

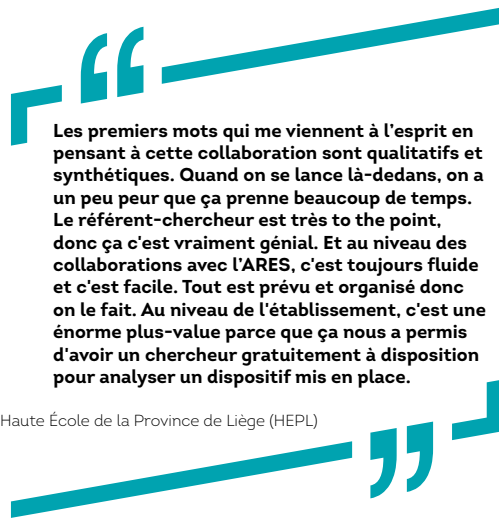


Ce qui m'intéressait dans cet accompagnement, c'est ce côté un peu méta que peut avoir l'équipe du référent chercheur sur ce que nous offrons au niveau micro. Parfois on est tellement dedans qu'il y a plein de choses dont on ne se rend peut-être pas compte. Et voilà, moi je trouve ça toujours pertinent d'avoir un regard extérieur

Nordine Amrani - Institut Provincial de Formation Sociale (IPFS) Namur, « Journée sur mesure »

Au cours de l'année académique 2021-2022, le projet a progressé sur ces trois volets :

- » Des actions de soutien à l'évaluation ont pris place au sein de 14 nouveaux établissements. Ce travail vient s'ajouter aux 18 évaluations de pratiques d'accompagnement mises en place l'année académique précédente. Ces évaluations permettent à l'actrice et l'acteur de terrain de poser un recul critique et réflexif sur la pratique évaluée, d'opérer une validation des effets de cette dernière et de l'améliorer en fonction des lacunes potentiellement soulevées. Ensemble, ces évaluations constituent également un corpus de cas pratiques issus des quatre formes d'enseignement supérieur et elles permettent d'alimenter l'élaboration de la boîte à outils évaluative (lire ci-dessous).
- » Au niveau de la communication, deux newsletters ont été envoyées aux partenaires. La première traitait des diverses formes d'évaluation et de l'identification de ce que constitue une évaluation rigoureuse de pratiques. La seconde s'est basée sur la rencontre de 10 accompagnatrices et accompagnateurs de la réussite en dressant un bilan de leur quotidien et de différentes réalités émergentes des quatre formes d'enseignement. Outre ces deux courriers, 15 communications orales menées dans plusieurs pays (Belgique, France, Suisse et Espagne) ont permis de rendre le projet visible et de questionner les enjeux d'évaluation des pratiques d'accompagnement.
- » L'élaboration de la boîte à outils évaluative s'est poursuivie et le choix s'est porté sur la plateforme Genially pour l'héberger. La rédaction d'un rapport écrit, incluant le contenu de cette boîte à outils, a par ailleurs été initiée. À terme, ce travail rassemblera un ensemble d'éléments facilitateurs pour la mise en place d'une évaluation, tels que des instruments de mesure validés, des procédures types d'évaluation, des outils d'identification et de description de la pratique, un recueil des principaux pièges et risques lors de la mise en place d'une évaluation ou encore des ressources de soutien à l'analyse des résultats.



Les premiers mots qui me viennent à l'esprit en pensant à cette collaboration sont qualitatifs et synthétiques. Quand on se lance là-dedans, on a un peu peur que ça prenne beaucoup de temps. Le référent-chercheur est très to the point, donc ça c'est vraiment génial. Et au niveau des collaborations avec l'ARES, c'est toujours fluide et c'est facile. Tout est prévu et organisé donc on le fait. Au niveau de l'établissement, c'est une énorme plus-value parce que ça nous a permis d'avoir un chercheur gratuitement à disposition pour analyser un dispositif mis en place.

Alison Spoiden - Haute École de la Province de Liège (HEPL)

03. 2.2 / **CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS ACADÉMIQUES**

03. 2.2.1 / **Analyse des rapports 2020-2021**

Depuis 2017, les universités, HE et ESA ont pu engager des conseillères et conseillers académiques grâce à un budget additionnel qui leur a été alloué. Cette disposition est conditionnée à l'envoi, chaque année, d'un rapport synthétique sur les parcours académiques de leur population étudiante.

Dans son analyse des 41 rapports envoyés par les conseillères et conseillers académiques pour 2020-2021, l'ARES a pris en compte l'objectif de l'aide à la réussite. Cette analyse se présente sous la forme d'une synthèse commune aux universités, hautes écoles et écoles supérieures des arts, car il est apparu que les problématiques rencontrées étaient similaires.

La synthèse fait mention, toutes formes d'enseignement confondues, des changements constatés entre 2019-2020 et 2020-2021, à savoir :

- » d'une part, les difficultés qui ont à nouveau pu être levées, bien que partiellement, soit par des dispositions induites par la crise de la Covid-19, soit indépendamment de l'impact de la crise sanitaire ;
- » d'autre part, les nouvelles difficultés qui sont apparues au cours de l'année académique 2020-2021, dont certaines étaient spécifiquement liées à la gestion de la crise sanitaire (stages non réalisés, problèmes d'accès à l'information en raison de quarantaines, augmentation de l'individualisation, etc.).

03. 2.2.2 / **Journée d'échange de bonnes pratiques**

Le 25 février 2022, l'ARES, au travers de la Commission de l'aide à la réussite (CAR), a organisé une journée d'échanges de pratiques à destination des conseillères et conseillers académiques des établissements. Une occasion de réfléchir aux défis à venir dans le cadre de cette fonction et de générer des recommandations pour son évolution.

Le partage d'expériences s'est déroulé sous forme d'ateliers articulés autour de cinq thématiques :

- » la spécificité du vécu et du rôle des conseillères et conseillers académiques dans les différentes formes d'enseignement supérieur ;
- » le numérique en soutien à la gestion des programmes annuels des étudiant-es dans une double approche :
 - » les outils numériques élaborés ou mis en place pour aider les conseillères et conseillers académiques dans leur tâche,
 - » les outils à destination des étudiantes et étudiants pour mieux comprendre les choix posés dans leur parcours de formation.
- » les outils mis en place dans le cadre de l'aide à la gestion des valorisations de crédits et des valorisations des acquis de l'expérience ;
- » l'accompagnement de l'étudiant-e dans la gestion socioémotionnelle de son parcours de réussite (motivation, émotion, socialisation) ;

- » l'approche coordonnée de l'accompagnement de l'étudiant·e entre les conseillères et conseillers académiques, les autres services (service social, service d'aide à la réussite) et les jurys.

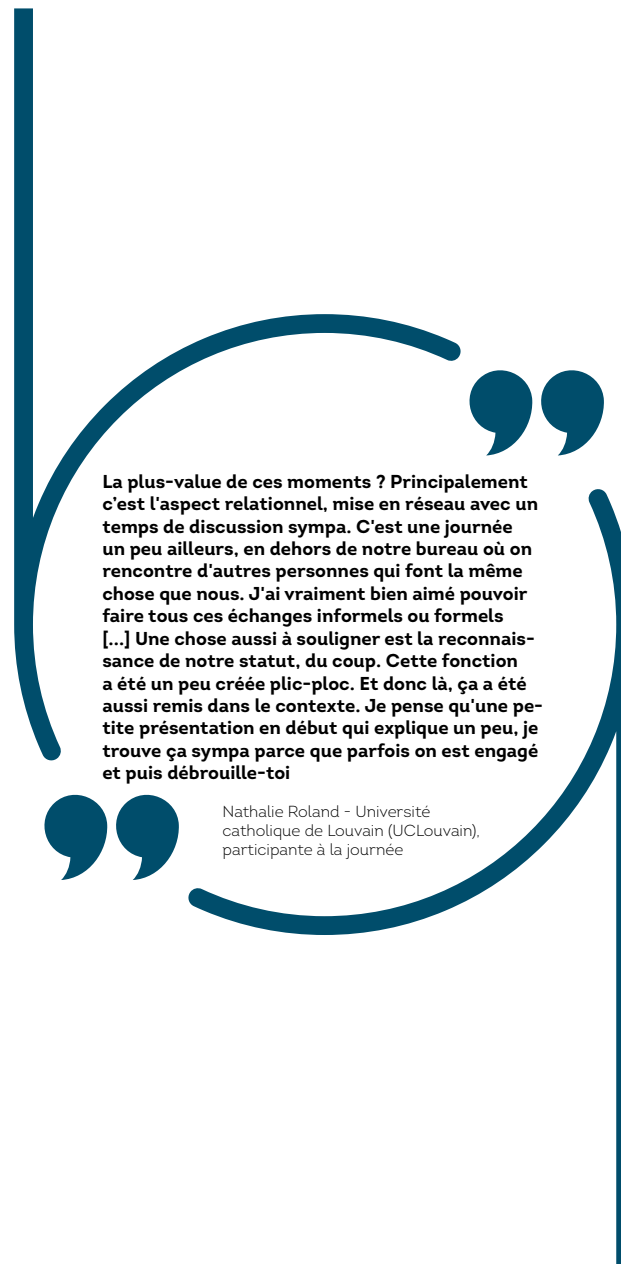


Pourquoi avoir voulu être animatrice à cette journée ? Simplement, c'est un souci de participation, de co-construction, de partage aussi. Et donc ça me semblait aller de soi que de proposer d'animer, de partager. C'est un double échange : on peut donner quelque chose, mais à la fois on peut recevoir parce qu'on travaille avec des collègues, peut-être issus d'autres types d'enseignement supérieur, d'autres horizons. Ce qui fait que, quelque part, travailler ensemble permet souvent de bien se connaître ou de mieux se connaître. Et moi, j'y vois un avantage en proposant des services, car quelque part on reçoit aussi quelque chose

Laurence Brion, HE Vinci, animatrice à la journée



Cette journée, qui a rencontré un franc succès, a rassemblé plus de 100 personnes.



La plus-value de ces moments ? Principalement c'est l'aspect relationnel, mise en réseau avec un temps de discussion sympa. C'est une journée un peu ailleurs, en dehors de notre bureau où on rencontre d'autres personnes qui font la même chose que nous. J'ai vraiment bien aimé pouvoir faire tous ces échanges informels ou formels [...] Une chose aussi à souligner est la reconnaissance de notre statut, du coup. Cette fonction a été un peu créée plic-ploc. Et donc là, ça a été aussi remis dans le contexte. Je pense qu'une petite présentation en début qui explique un peu, je trouve ça sympa parce que parfois on est engagé et puis débrouille-toi

Nathalie Roland - Université catholique de Louvain (UCLouvain), participante à la journée

03. 3 / CORRESPONDANCE OU ÉQUIVALENCE DES FORMATIONS ORGANISÉES PAR L'EPS

L'enseignement supérieur de promotion sociale (EPS) présente la particularité de proposer des formations dont le dossier pédagogique est commun à l'ensemble des établissements, tous réseaux confondus, ce qui facilite grandement la mobilité étudiante.

En application de l'article 121 du décret « Paysage », toute création ou modification par l'EPS d'un dossier pédagogique pour un bachelier ou un master fait l'objet d'une demande d'avis d'équivalence ou de correspondance de l'ARES. On parle de correspondance pour les formations conduisant à un grade identique à celui qui existe dans l'enseignement de plein exercice. Un avis d'équivalence, quant à lui, positionne une formation organisée exclusivement par l'EPS par rapport aux niveaux du cadre francophone des certifications.

Au cours de l'année académique 2021-2022, l'ARES a émis un avis favorable sur sept demandes de correspondance pour des bacheliers et deux demandes d'équivalence. Ces avis portent sur des dossiers pédagogiques que l'EPS a jugé utile d'actualiser afin de prendre en compte les récentes évolutions des métiers, les attentes du monde professionnel ou encore les recommandations des experts de l'AEQES.

03. 4 / APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE

Conformément à l'une de ses missions décrites dans le décret « Paysage », durant l'année académique 2021-2022, l'ARES a agréé 37 nouveaux certificats de formation continue, sur la base de critères permettant de garantir la qualité des formations proposées. Pour rappel, ceux-ci ont été

établis sur proposition de la Commission de la formation continue et de l'apprentissage tout au long de la vie (CoFoC).

L'ARES a également approuvé les 60 programmes de formation continue qui ont fait appel à la subvention prévue par la FWB dans le cadre de l'article 74 du décret « Paysage ».

Par ailleurs, la CoFoC, en tant que membre du Comité de pilotage des structures collectives d'enseignement supérieur (SCES), a rendu au Gouvernement son rapport d'évaluation 2021 sur les activités menées par ces dernières. Parmi les enseignements et les perspectives qui émergent de ce rapport, il en ressort que les SCES ont augmenté leur volume de formations et d'activités, bien que le nombre de participants et de participantes reste faible dans certains cas. Le rapport montre également que les SCES ont poursuivi le renforcement de leur ancrage régional et renforcé une véritable mise en réseau. Pour le reste, le défi de l'innovation pédagogique est maintenu par l'ensemble des quatre SCES grâce à un investissement en expertise et en ressources pédagogiques.

Suite au Midi de l'ARES du 29 octobre 2020, qui avait pour thématique « Les défis de la formation continue dans l'enseignement supérieur dans une perspective de formation tout au long de la vie », un memorandum a été rédigé à l'attention des gouvernements. Celui-ci est consultable sur le site internet de l'ARES⁶.

La CoFoC s'est également penchée sur les conditions d'accès aux certificats d'après leur niveau Cadre francophone des certifications (CFC), avec ou sans expérience professionnelle. Suite à l'analyse du décret « Paysage », il ressort que pour que des études de formation continue puissent mener à la délivrance d'un certificat et à l'octroi des crédits y associés, il faut respecter les conditions cumulatives suivantes : le public visé est déjà détenteur d'un diplôme de l'enseignement supérieur ou d'un titre similaire ET le public visé respecte les conditions d'accès du certificat de la même manière que les études menant à des grades académiques de

⁶ <https://www.ares-ac.be/fr/a-propos/instances/commissions-permanentes/formation-continue-cofoc>

même niveau. Cette interprétation conduit donc à permettre l'accès à un certificat à toute personne détentrice d'un diplôme de bachelier ou de master, dans le respect des conditions d'accès visées, soit à l'article 107 (accès au bachelier, exclusion faite de l'accès via CESS), pour le certificat de niveau 6, soit à l'article 111 (accès au master), pour le certificat de niveau 7.

03. 5 / JOURNÉE SUR LA LUDIFICATION DANS LES BIBLIOTHÈQUES

En 2019, le CA de l'ARES a approuvé un budget pour l'organisation de formations à destination des bibliothécaires des EES. Après une interruption due à la crise sanitaire, ces formations ont pu reprendre en 2021-22.

Cette année, une journée sur la ludification dans les bibliothèques de l'enseignement supérieur fut organisée le 20 mai à l'Espace Senghor de Gembloux. À travers toute une série de jeux très variés, il s'agissait de montrer aux 60 participantes et participants l'intérêt d'articuler jeu et apprentissage en bibliothèque et plus largement dans l'enseignement supérieur. Homo ludens est tapi en chacune de nous : pensons à le solliciter pour apprendre et faire apprendre.

03. 6 / RÉFLEXION SUR LES SUPPORTS DE COURS

À la suite d'une sollicitation de la ministre de l'Enseignement supérieur, l'ARES a mené une réflexion sur la manière de mettre en œuvre les recommandations d'une résolution interparlementaire du 30 juin 2021 visant à lutter contre la précarité étudiante et à améliorer les conditions de vie des étudiants et étudiantes. Dans ce cadre, il était demandé de

s'intéresser aux supports de cours que les établissements sont tenus de mettre à disposition des étudiantes et étudiants.

Dans son avis 2022-12, l'ARES propose d'insérer à l'article 78 du décret « Paysage » une définition du « support de cours » qui précise son utilité, ses auteur-trices, ses utilisateur-trices et ses modalités de diffusion. Elle propose également la mise en place de moyens supplémentaires pour financer la gratuité des supports de cours pour un public plus large que les seuls boursiers et boursières, en commençant par les étudiantes et étudiants de condition modeste et par certains publics fragilisés tels que les étudiantes et étudiants non résidents.

Pour garantir le respect des obligations prévues en matière d'accessibilité des supports de cours, l'ARES préconise une procédure par étapes :

- » commencer par une bonne information des parties prenantes en rédigeant un vade-mecum à l'attention du personnel des établissements pour clarifier les définitions et les enjeux ;
- » en cas de non-respect des mesures à appliquer, privilégier en premier lieu un signalement interne auprès d'une personne de contact désignée au sein de l'établissement ;
- » procéder à un signalement externe en dernier recours uniquement.

Pour renforcer la lutte contre la précarité étudiante, l'ARES propose qu'un budget soit mis à disposition des établissements afin de permettre aux catégories étudiantes boursières ou de condition modeste d'obtenir les outils nécessaires à la poursuite de leur cursus. Elle suggère également de développer davantage les politiques d'aide pour répondre à l'objectif de démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur et en particulier aux supports de cours.

PDF InDesign
(pas après planche).

union en imposition à partir de
séparés. comprant les pages

→ découper les bords supérieurs &
latéraux
↓ (D laisser un
cm au-delà des traits
de coupe (bords
noirs)).

à l'élaboration de
comme média
pour son
Noire

(6)



/ 04. PRÉPARER LE FUTUR DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Dans ce chapitre, sont évoqués certains des grands chantiers de l'année 2021-2022 : l'évaluation des masters existants, la préparation des nouvelles habilitations, les réflexions concernant de nouvelles formations sans oublier, bien sûr, la réforme de la formation initiale avec, entre autres, la mise en place de la COCOFIE, qui rassemble pour la première fois l'ensemble des niveaux d'enseignement autour d'une même table. Enfin, n'oublions pas le suivi et la contribution aux importantes évolutions du cadre légal de l'enseignement supérieur.

04. 1 / OFFRE D'ENSEIGNEMENT

04. 1.1 / FORMATIONS MÉDICALES ET PARAMÉDICALES : ÉVOLUTION

En réponse à une demande du Gouvernement de la FWB, l'ARES a émis un avis (2022-01) sur des changements proposés par le Conseil fédéral des professions paramédicales (CFPP) concernant les filières de logopédie, podologie et hygiéniste du pied, et assistant pharmaceutico-technique.

En ce qui concerne la filière de logopédie, l'ARES a constaté que l'avis rendu par le CFPP répondait favorablement à plusieurs demandes qu'elle avait émises dans son avis 2019-10, notamment l'harmonisation des formations initiales et l'introduction d'actes autonomes. Elle s'est également réjouie que le profil professionnel proposé de façon collégiale par les universités et hautes écoles qui organisent des formations en logopédie soit repris dans le document.

Estimant que les avancées sont positives pour la profession de logopède, elle a donc remis un avis favorable, moyennant la prise en compte de quelques recommandations formelles et points de vigilance.

Concernant la filière de podologie et hygiéniste du pied, l'avis 2022-01 de l'ARES est également favorable, mais un avis complémentaire a été rendu en juin 2022 suite à plusieurs modifications reprises dans une 2^e version de l'avis du CFPP.

Enfin, pour ce qui est de la formation d'assistant pharmaceutico-technique, qui n'existe pas en tant que telle en FWB, l'ARES a rendu un avis réservé, tout en formulant diverses remarques (voir l'avis 2022-01 disponible le site internet de l'ARES pour plus de détails⁷).

04. 1.2 / FORMATION À L'ACCUEIL ET L'ÉDUCATION DES JEUNES ENFANTS

Depuis plusieurs années, le secteur de la petite enfance collabore avec l'ARES afin de mettre sur pied une formation de niveau supérieur dans le domaine. Si les discussions n'avaient pas abouti jusqu'à présent, en inscrivant la création d'un bachelier dans sa déclaration de politique communautaire, le Gouvernement a incité l'ARES à rouvrir le dossier. La Chambre des hautes écoles et de l'enseignement supérieur de promotion sociale (ChHEEPS) a mené un travail d'analyse, de formalisation et de projection et répondre à la question : de quelle(s) formation(s), organisée(s) par l'enseignement supérieur, le secteur de la petite enfance a-t-il besoin ?

⁷ <https://www.ares-ac.be/fr/a-propos/instances/conseil-d-administration/avis#2022>

Des rencontres avec l'ensemble des actrices et acteurs du secteur de la petite enfance ont eu lieu en juin 2021 afin d'analyser les besoins en termes de formation et de réaliser un cahier des charges balisant les productions d'enseignant·es et d'expert·es issues des domaines pédagogique, paramédical et social. Ce groupe s'est attelé à la rédaction d'un référentiel métier, d'un référentiel de compétences et d'une grille de contenus minimaux pour un bachelier de 180 crédits spécifique à l'accueil et l'éducation du jeune enfant. Le niveau de bachelier a été retenu en tant que formation répondant au mieux aux besoins sociétaux identifiés.

Ces productions sont aussi le fruit d'un travail collaboratif avec divers acteurs et actrices du secteur, dont un représentant du Service francophone des Métiers et des Qualifications, des représentants et représentantes de Form'éduc et des représentantes d'un organisme français de formation dans le domaine de l'enfance.

Au vu de l'avancée du travail, l'ARES a approuvé la demande de déclaration d'intention commune pour tous les établissements (HE et EPS) intéressés par une demande d'habilitation relative au bachelier en accueil et éducation du jeune enfant. Dès septembre 2022, les établissements définiront les consortiums de codiplômation qu'ils souhaitent mettre en place et demanderont des habilitations en visant une première organisation de ce bachelier en septembre 2023.

04. 2 / RÉGULATION DE L'OFFRE D'ENSEIGNEMENT

04. 2.1 / ARTICLE 88

Pour rappel, l'article 88 du décret «Paysage» vise à réguler l'offre des bacheliers de type court en HE, en ESA et dans l'EPS. Pour les cursus organisés en HE et en ESA, l'habilitation est perdue si l'établissement délivre moins de 10 diplômes par an en moyenne sur les cinq dernières

années. Pour les cursus organisés dans l'EPS en revanche, c'est le nombre d'inscriptions dans les unités d'enseignement (UE) dites «déterminantes» (c'est-à-dire celles qui interviennent dans le calcul du grade) qui est dorénavant pris en compte, comme l'ARES l'avait suggéré dans son avis rendu en 2019-2020.

Des exceptions à l'application de cet article sont toutefois prévues pour les cursus qui sont organisés une seule fois par forme d'enseignement au sein d'un pôle académique, de même que pour les formations organisées en codiplômation et celles menant à un métier en pénurie. Enfin, le législateur permet à l'ARES de proposer d'autres exceptions motivées.

L'ARES a récolté les données sur les diplômées et diplômés HE et ESA par l'intermédiaire des commissaires et délégués du Gouvernement, ainsi que les données sur le nombre d'inscriptions aux UE déterminantes pour l'EPS via l'administration de l'enseignement de promotion sociale.

Une analyse a ensuite été réalisée afin d'identifier les habilitations visées en raison du trop faible nombre de diplomations ou d'inscriptions aux unités déterminantes de celles pouvant bénéficier d'une exception prévue par le législateur.

Globalement, si l'application de l'article 88 avait conduit à un certain nombre de retraits d'habilitations en 2021, peu de cursus sont concernés par ce risque en 2022.

On notera également que ce système de régulation de l'offre amène les responsables d'établissements à se poser la question du maintien ou non d'une formation lorsque le nombre de diplômes délivrés ou d'inscriptions aux UE déterminantes est faible, et ce, y compris pour les formations bénéficiant d'une exception.

Lors de l'exercice de cette année, les établissements ont été confrontés à une problématique de métier déclaré en pénurie en 2020, ne l'étant plus en 2021 et apparaissant à nouveau dans la liste en 2022. Il s'agissait de la

gestion hôtelière. Suite au constat de l'instabilité générée par l'application du critère permettant d'octroyer une exception annuelle sur la base de l'inscription dans la liste des cursus menant à des métiers en pénurie, une suggestion d'ajout a été faite dans l'article 88, §2ter. L'ARES a demandé que l'exception concernant les cursus menant à des métiers en pénurie soit examinée sur les trois dernières années au moment de l'analyse des données. Ainsi, un métier serait considéré comme n'étant plus en pénurie s'il ne l'est plus depuis trois années consécutives, ceci afin d'éviter des fermetures anticipées par rapport à une liste qui peut fluctuer d'année en année.

04. 2.2 / ÉVALUATION DES MASTERS 60

Dans le paysage de l'enseignement supérieur et particulièrement depuis le décret « Paysage » de 2004, le maintien de certains masters de 60 crédits, pouvant coexister avec des masters de 120 crédits, est une question régulièrement débattue au sein du Parlement de la FWB.

Début 2021, le CA de l'ARES a décidé de mettre en œuvre l'article 70 du décret « Paysage » et donc d'évaluer pour la première fois ces masters 60, en suivant une méthodologie basée sur des critères d'auto-analyse axés sur la pertinence, l'efficacité, l'impact et la complémentarité. Concrètement, l'ARES a invité les 17 établissements possédant au moins une habilitation pour un master 60 à suivre cette méthodologie et à se positionner quant au maintien ou à la suppression de chacun de ces programmes d'étude.

Après avoir analysé les réponses des établissements, l'ARES a relevé que les étudiantes et étudiants inscrits dans des masters 60 avaient des profils particuliers et différents de celles et ceux inscrits en master 120, avec des attentes spécifiques répondant à un besoin sociétal non négligeable dans le paysage de la FWB.

Les membres de l'ARES se sont accordés sur le fait que le critère de pertinence, présent dans chacune des auto-évaluations, apporte les éléments appropriés pour évaluer le maintien ou non de ces masters 60.

Concernant le processus d'auto-évaluation, dans de nombreux cas où le maintien a été demandé, les établissements se sont appuyés sur des enquêtes de satisfaction qui font ressortir le bien-fondé de ces masters.

En conclusion de cette évaluation, l'ARES a estimé que chaque établissement possédait des arguments valables et suffisants pour décider de maintenir ou supprimer le ou les masters 60 pour lesquels il dispose d'une habilitation active. L'information à destination des étudiantes et étudiants apparaît comme l'élément clé pour assurer la lisibilité de l'offre et la clarté concernant la complémentarité entre les masters organisés en 60 crédits et en 120 crédits.

Avec l'accord des établissements concernés, l'ARES, dans son avis 2021-28, a aussi demandé au Gouvernement de supprimer 69 habilitations non actives et de retirer des annexes du décret « Paysage » les masters 60 pour lesquels il n'y a plus aucune habilitation octroyée.

En suivi de l'analyse effectuée, l'ARES s'est interrogée sur le maintien de l'obligation d'évaluer les masters 60 tous les deux ans, ce processus étant jugé chronophage et redondant par rapport aux évaluations menées par l'AEQES ; c'est pourquoi l'avis 2021-28 inclut une proposition de suppression de l'article 70, alinéa 2, § 3 du décret « Paysage ».

04. 2.3 / NOUVELLES HABILITATIONS

En 2021-2022, l'ARES a une nouvelle fois rempli pleinement une de ses principales missions qui consiste à proposer au Gouvernement une évolution de l'offre d'enseignement, en vue de rencontrer les nouveaux besoins sociétaux, sans pour autant démultiplier les formations et les localisations de façon déraisonnable. Ceci implique d'accorder des « habilitations » qui autorisent les établissements à créer de nouveaux programmes d'études ou à ouvrir des formations existantes en des lieux supplémentaires. Si la décision définitive d'octroyer une telle habilitation incombe au Parlement de la FWB, l'ARES joue un rôle essentiel en mettant en place des procédures et des critères d'analyse qui visent à éviter

toute redondance injustifiée dans l'offre d'enseignement ainsi que toute concurrence stérile entre établissements.

Le moratoire de deux ans qui avait été décidé en décembre 2018 ayant pris fin, la procédure d'habilitation 2021 a pu se dérouler selon le calendrier standard, qui prévoit le dépôt d'une déclaration d'intention fin mars et l'introduction du dossier complet début octobre. À l'issue de cette procédure, l'ARES a proposé au Gouvernement d'octroyer 38 habilitations, autorisant notamment la création de 20 formations supérieures inédites en FWB (pour plus de détails, voir l'avis 2021-27 sur le site de l'ARES⁸).

Dans le cadre des objectifs de simplification administrative et d'amélioration permanente des processus qui animent l'ARES depuis sa création, des outils performants ont été développés afin de permettre le dépôt des demandes d'habilitation par voie entièrement électronique. L'analyse des dossiers s'est ensuite déroulée selon la procédure participative et autorégulatrice habituelle, en appliquant les critères définis par le CA en 2016 et en prenant en compte l'avis sur les habilitations rendu en mai 2021 par le Conseil d'orientation. Cet avis encourage entre autres les établissements à rencontrer les nouveaux besoins sociétaux en adaptant l'offre existante plutôt qu'en créant de nouveaux grades lorsque c'est possible.

Par rapport à 2018, on a pu observer une diminution assez nette des demandes d'habilitation, qui peut s'expliquer par deux facteurs : d'une part, les codiplômations et coorganisations tendent à devenir la norme, ce qui réduit structurellement le nombre de dossiers ; d'autre part, les six universités francophones ont décidé de ne pas déposer de demandes d'habilitation en 2021 afin de marquer leur volonté de rupture par rapport à la concurrence à laquelle conduit, selon elles, le mode de financement de l'enseignement supérieur (enveloppe fermée).

Signalons également que certaines nouvelles habilitations s'accompagnent de la suppression d'habilitations existantes, une pratique que le CA de

⁸ <https://www.ares-ac.be/fr/a-propos/instances/conseil-d-administration/avis#2021>

l'ARES favorise lors de l'examen des demandes afin que l'augmentation globale de l'offre d'enseignement reste modérée. Comme on peut le lire dans les chapitres qui suivent, plusieurs habilitations ont également été retirées en conséquence de l'application de l'article 88 du décret « Paysage », mais aussi du travail d'évaluation mené par l'ARES sur les masters en 60 crédits.

La procédure d'habilitation dite « simplifiée », qui a elle aussi été optimisée grâce à l'utilisation de formulaires en ligne, a débouché sur l'octroi de 46 habilitations. Pour rappel, cette procédure a été créée afin de permettre l'introduction aisée et le traitement efficace de certains types de demandes bien spécifiques, à savoir les créations de nouvelles options et de finalités spécialisées, les dédoublements de l'organisation horaire et les modifications de partenariats n'affectant pas l'habilitation décrétable. Ces demandes visent donc plus à adapter l'offre existante qu'à l'augmenter, ce qui va tout à fait dans le sens des recommandations du Conseil d'orientation.

À peine la procédure d'habilitation 2021 était-elle clôturée que déjà la suivante était lancée, donnant lieu fin mars 2022 au dépôt de 76 déclarations d'intention introduites par toutes les formes d'enseignement.

04. 3 / RÉFORME DE LA FORMATION INITIALE DES ENSEIGNANTS

Pour mémoire, en décembre 2020, le Gouvernement annonçait un report de l'entrée en vigueur de la RFIE à l'année académique 2022-2023 vu que le projet de décret modifiant le décret définissant la réforme de la formation initiale des enseignants était encore en cours de parcours législatif.

Le 1^{er} décembre 2021, le Parlement de la FWB adoptait le projet de décret, fixant ainsi les nouvelles balises pour la FIE.

Suite à cette avancée majeure, l'ARES s'est questionnée sur la mise en œuvre concrète de la réforme sur le terrain alors prévue pour la rentrée académique 2022-2023.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des travaux à réaliser et après analyse minutieuse de la situation, l'ARES a décidé d'interpeller la ministre de l'Enseignement supérieur sur la faisabilité de mise en œuvre de la réforme dans un temps écourté, tout en réaffirmant son soutien à cette réforme qui vise à améliorer la FIE et à contribuer au renforcement de la qualité du système éducatif en FWB.

Le Gouvernement a répondu favorablement à la demande de l'ARES en prévoyant l'organisation des nouveaux cursus à partir de l'année académique 2023-2024. La stabilisation du décret définissant la FIE a néanmoins permis à l'ARES d'entamer, dès le mois de janvier 2022, les différents travaux détaillés ci-dessous.

04. 3.1 / GESTION DU PROCESSUS D'HABILITATION SPÉCIFIQUE À LA RFIE

Les EES souhaitant organiser les nouvelles formations en lien avec la RFIE ont dû déposer des demandes d'habilitations. Il s'agit d'un processus inédit, qui diffère de celui qui s'opère pour les dépôts « classiques » d'habilitations. Le décret balise en effet fortement les possibilités d'octroi d'habilitations et lie celles-ci à une série de conditions préalables en termes de compétences internes et de cursus organisés.

Pour l'administration de l'ARES, il s'agissait de s'assurer de la bonne compréhension de ce processus particulier par l'ensemble des EES et de soutenir ces derniers dans l'assimilation des balises prévues par le décret.

Cette minutieuse préparation a permis aux EES de déposer, entre avril et mai 2022, plus de 500 demandes d'habilitation. Celles-ci ont fait l'objet d'une vérification pour s'assurer qu'elles correspondaient aux

règles établies par ledit décret. Ces demandes d'habilitation ont toutes la particularité de réunir un établissement référent et un ou plusieurs établissement(s) partenaire(s) de codiplômation.

En juin 2022, le CA de l'ARES a analysé ces demandes et a transmis son avis au Gouvernement afin que les nouvelles formations relatives à la RFIE soient répertoriées dans une annexe particulière du décret « Paysage ».

04. 3.2 / RÉDACTION DES RÉFÉRENTIELS DE COMPÉTENCES ET DES CONTENUS MINIMAUX

Dès le début de l'année 2022, l'ARES a mis en place des GT chargés de rédiger les référentiels de compétences et les contenus minimaux pour les nouveaux cursus de la RFIE. Par le biais de ce travail, l'ARES souhaite mettre en évidence l'unicité du métier d'enseignant·e. De cette manière, quel que soit le public auquel l'enseignant ou l'enseignante s'adressera, ce public aura été formé à l'exercice d'un seul et même métier, et ce, quel que soit l'établissement dans lequel il ou elle aura été formée.

Les référentiels de compétences et contenus minimaux sont réalisés de manière concertée par les membres des différents GT qui veillent à ce qu'ils soient applicables dans l'ensemble des EES dispensant des formations relatives à la RFIE. La finalisation de ce travail est prévue pour la rentrée académique 2022-2023.

04. 3.3 / MISE EN PLACE DE L'ÉPREUVE PORTANT SUR LA MAÎTRISE APPROFONDIE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Le décret du 7 février 2019 définissant la formation initiale des enseignants prévoit une épreuve liminaire écrite portant sur la maîtrise approfondie de la langue française en qualité d'émetteur et de récepteur en contexte professionnel.

Les étudiants et étudiantes seront évalués sur deux compétences :

- » l'analyse et le résumé d'un texte écrit informatif ou argumentatif au niveau des contenus explicites et implicites ;
- » la production d'un texte écrit argumentatif en mettant en œuvre adéquatement un processus d'écriture, en ce compris les règles syntaxiques et orthographiques.

Cette épreuve, organisée en début d'année académique, devra être identique et simultanée dans tous les établissements habilités à organiser la formation initiale des enseignants.

Pour préparer l'organisation de cette épreuve, l'ARES a remis un avis quant aux points suivants :

- » la date à laquelle l'épreuve liminaire est organisée ;
- » le programme détaillé ;
- » les modalités d'évaluation ;
- » le partage des responsabilités entre l'ARES, les EES et le jury dans le cadre de l'organisation ;
- » le mode de désignation du jury ;
- » le seuil de réussite.

L'ARES a également envoyé au Gouvernement des propositions de désignations pour les membres du jury.

Enfin, des personnes-relais ont été identifiées dans chaque EES organisant la formation initiale des enseignants.

L'ensemble de ces travaux permettra de lancer le développement de la plateforme d'inscription et de gestion de l'épreuve, mais également de préparer l'organisation générale de celle-ci.

04. 3.4 / FORMATION ET SÉANCES D'INFORMATION

Lors des rencontres entre la Cellule d'appui à la mise en œuvre de la RFIE et les conseillers et conseillères œuvrant pour la RFIE au sein des établissements, de nombreuses personnes avaient exprimé le besoin de se former en gestion du changement. C'est dans ce cadre que la cellule d'appui a décidé d'en faire une de ses actions prioritaires pour l'année académique 2021-2022. Cela s'est concrétisé par l'organisation de trois groupes d'apprenantes et d'apprenants répartis dans différentes villes (Bruxelles, Namur et Liège) où une formation en gestion du changement était dispensée par des formatrices et formateurs spécialisés dans le domaine.

Chaque groupe s'est réuni à six reprises durant l'année académique 2021-2022 et un intervalle d'au moins un mois était prévu entre chaque rencontre afin de laisser le temps aux participants et participantes de mettre en pratique sur le terrain les concepts et les outils découverts en formation.



J'ai trouvé les journées intéressantes avec pas mal d'outils qui ont été proposés. C'est intéressant, car cela questionne nos pratiques.

Nathalie Galland, conseillère RFIE à la Haute École Galilée (HE Galilée)



La cellule d'appui à la mise en œuvre de la RFIE a également poursuivi sa mission d'information des conseillers et conseillères FIE sur les thématiques en lien avec le Pacte pour un enseignement d'excellence. Dans ce cadre, une présentation du référentiel de formation historique, géographique, économique et sociale a été organisée en mai 2022, clôturant ainsi un cycle de 10 webinaires portant sur les nouveaux référentiels du Tronc commun de l'enseignement obligatoire. Un autre webinaire a été organisé en juin 2022. Celui-ci portait sur les outils de soutien à la réussite dans le cadre du Tronc commun.



Quant aux webinaires, le fait de les enregistrer et de les mettre à disposition c'est vraiment très utile et précieux, car on a un espace pour discuter, on entend les questions que les collègues se posent etc. Je trouve que cela permet de vraiment cerner les différents référentiels, les enjeux, les points de vigilance ... C'était vraiment super intéressant !

Nathalie Galland, conseillère RFIE à la HE Galilée



Ces webinaires ont pu renforcer le lien qui s'est peu à peu construit au cours de l'année précédente entre les personnes responsables des chantiers du Pacte pour un enseignement d'excellence, et une grande partie des personnes impliquées dans la mise en œuvre de la RFIE.



Le tronc commun polytechnique et pluridisciplinaire est une pierre angulaire du Pacte pour un enseignement d'excellence. Nous savons comme les travaux ont été laborieux, délicats, chronophages. Ils ont mené à des documents de référence denses. Les webinaires ont permis d'entrer plus aisément dans le cœur de chaque référentiel et d'identifier les points consensuels, ceux qui ont fait débat, les principales problématiques et le cheminement vers les choix qui ont été posés.

Cécile Mairesse, responsable Service de Formation des Enseignants à l'ULB



04. 3.5 / MISE EN PLACE DE LA COCOFIE

En août 2022, l'ARES a organisé la première réunion de la COCOFIE, la Commission de coordination de la formation initiale des enseignants, de l'enseignement obligatoire, de promotion sociale et secondaire artistique à horaire réduit.

Le rôle de cette Commission est de remettre des avis au Gouvernement, notamment sur l'évolution de la mise en œuvre de la réforme et de ses effets dans l'enseignement obligatoire. Il s'agit d'un lieu d'échanges novateur très attendu qui poursuit aussi l'objectif d'institutionnaliser la

collaboration entre l'enseignement obligatoire, l'enseignement supérieur, l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit (ESAHR) et l'enseignement de promotion sociale.

La cellule d'appui, riche de son expérience en matière de RFIE et de collaborations croissantes avec les acteurs et actrices de l'enseignement obligatoire, assure le secrétariat de cette nouvelle Commission hébergée à l'ARES.

04. 4 / ÉVOLUTIONS DU CADRE LÉGAL

Dans le cadre de sa mission institutionnelle, l'ARES veille à assurer un rôle majeur dans la construction du cadre légal qui est en continuelle évolution, notamment en favorisant le dialogue entre l'ensemble des actrices et acteurs de l'enseignement supérieur.

L'un des leviers permettant d'atteindre cet objectif consiste à remettre au Gouvernement des avis et des propositions sur l'enseignement supérieur (décret fourre-tout, accès aux études, fusions UCLouvain-Université Saint-Louis - Bruxelles (USL-B)).

04. 4.1 / LE DÉCRET « FOURRE-TOUT VII »

En mars 2022, elle a une nouvelle fois été sollicitée par le Gouvernement afin d'émettre un avis sur un avant-projet de décret portant diverses dispositions en matière d'Enseignement supérieur, d'Enseignement de Promotion sociale et de Recherche scientifique, dénommé ci-après «Fourre-tout VII».

L'avis 2022-09 remis par l'ARES sur le texte est globalement favorable. Néanmoins, les dispositions relatives à la lutte contre les discriminations, le harcèlement et les violences dans l'enseignement supérieur ont reçu un avis réservé dans la mesure où elles ne tiennent pas compte des remarques précédemment émises par l'ARES.

Ainsi, on ne retrouve pas la proposition de désignation dans chaque établissement d'enseignement supérieur d'une personne de soutien, indépendante des autorités académiques, chargée notamment de recevoir la parole de la personne victime de violence ou de harcèlement et de l'accompagner dans ses démarches, dans le respect de la plus stricte confidentialité.

Il avait aussi été demandé de prévoir que la Communauté française alloue annuellement à chaque établissement d'enseignement supérieur les moyens nécessaires afin de mettre en œuvre les dispositifs prévus. Enfin, une autre disposition spécifique avait également été sollicitée afin de prévoir que le règlement des études définisse une procédure de signalement et une procédure de plainte ainsi qu'une procédure de recours interne contre la décision prise par les autorités compétentes de l'établissement suite au dépôt d'une plainte.

Profitant de cet avis, l'ARES a également rappelé au Gouvernement une autre série de mesures suggérées dans le cadre de ses avis antérieurs et non prises en compte jusqu'à présent, notamment :

- » le fait que les établissements d'enseignement supérieur ne devraient pas supporter le manque à gagner induit par la suppression du critère lié à la finançabilité de l'étudiant-e candidat-e à une allocation d'études, dans la mesure où l'objet principal de cette suppression était de ne plus exclure les non finançables de l'accès potentiel à une allocation ;
- » la volonté d'intégration au sein de l'ARES du Conseil supérieur de la mobilité (lire à ce sujet le chapitre 05.2 du présent rapport d'activités) ;
- » l'extension de 3 à 10 jours ouvrables du délai d'annulation d'inscription pour les candidates et candidats au futur concours pour les études en médecine et dentisterie.

Ce décret a été voté le 20 juillet 2022 et est entré en vigueur le 14 septembre 2022.

04. 4.2 / L'ACCÈS AUX ÉTUDES

Les étudiants et étudiantes qui souhaitent prolonger leur bachelier de type court par un master peuvent bénéficier d'un système de « passerelle » qui précise les fourchettes de crédits supplémentaires éventuellement nécessaires pour compléter leur formation antérieure. Pour les bacheliers de spécialisation, une liste des diplômes donnant accès à chaque formation est établie par le Gouvernement après consultation de l'ARES.

Les arrêtés du Gouvernement de la Communauté française (AGCF) précisant ces conditions d'accès et pris en application des articles 107 et 111 du décret « Paysage » doivent être mis à jour régulièrement, notamment afin de prendre en compte les nouveaux cursus qui sont créés en suivi de la procédure d'habilitation. Fin 2021, la Commission de la mobilité des étudiant-es et du personnel (CoM) a examiné les propositions d'accès aux études figurant dans les dossiers de demandes d'habilitation qui sont déposées chaque année début octobre (cf. chapitre 3.3.4). En suivi de ce travail, la CoM a approuvé une série de nouvelles passerelles vers des masters et d'accès directs vers des bacheliers de spécialisation, entraînant la modification des annexes des AGCF qui concernent les articles 107 et 111 du décret « Paysage ».

Au total, ce sont plus de 2500 accès qui sont ainsi rendus possibles pour les populations étudiantes.

04. 4.3 / FUSION UCLouvain - USL-B

Depuis plusieurs années, l'UCLouvain et l'USL-B ont manifesté leur intention de fusionner. Afin de traduire cette volonté juridiquement, le Gouvernement de la FWB a demandé à l'ARES en février 2022 d'émettre un avis sur un avant-projet de décret (APD) en vue de mettre en place cette fusion.

L'avis rendu a été favorable, moyennant la prise en considération d'un certain nombre de remarques, notamment :

- » L'ARES relève que le décret « Paysage » ne prévoit pas de fusions d'universités au contraire des autres formes d'enseignement supérieur.
- » Une certaine incohérence juridique est constatée dans la mesure où le texte de l'avant-projet de décret estime tantôt que les deux universités disparaissent par fusion dans une nouvelle entité, tantôt que l'UCLouvain absorbe l'USL-B.
- » Même s'il a été reconnu que le texte en projet s'inscrivait dans un contexte plus large, plusieurs membres du CA de l'ARES ont estimé que la fusion était liée à d'autres modifications légales qui n'ont pas encore été analysées, c'est pourquoi ils auraient souhaité que l'avis de l'ARES soit donné sur l'ensemble. Ils ont également émis le souhait que toutes les dispositions de la fusion ou liées à celles-ci entrent en vigueur de façon concomitante.



/ 05. RENFORCER L'INTERNATIONALISATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Comme dans d'autres domaines d'actions de l'ARES, l'année 2021-2022 a été rythmée par un retour progressif au présentiel. Malgré un début d'année encore fortement marqué par la pandémie de la Covid-19, l'année 2022 a sonné le retour des salons et missions, mais également de l'organisation d'événements en présentiel. Ce retour tant attendu du présentiel aura très naturellement favorisé un renforcement de la mission de soutien à l'attractivité et à la visibilité internationales de nos établissements.

Dans un même temps, les apprentissages tirés de la crise sanitaire ont permis de mettre en lumière la plus-value des formats hybrides ou virtuels. Ainsi, l'ARES et ses établissements ont souhaité saisir cette opportunité de porter une réflexion et un regard nouveaux sur la manière d'organiser leurs activités internationales et d'optimiser les formats d'actions au sortir de la pandémie.

Néanmoins, cette relative sortie de crise sanitaire n'aura pas pour autant signifié un retour à la « normale » pour le secteur de l'enseignement supérieur international. En effet, dès 2022, les établissements ont été amenés à faire face aux conséquences de l'éruption du conflit russo-ukrainien, tant dans la gestion des mobilités en cours dans ces zones géographiques ou limitrophes, que dans la préparation de l'accueil de personnes déplacées à la suite du conflit.

Dans ce contexte en perpétuelle mutation, l'ARES a souhaité, une fois de plus, jouer un rôle facilitateur dans la création de mécanismes de réponses aux enjeux qui impactent les projets d'internationalisation de ses établissements, et ce toujours dans le cadre des trois axes de travail articulant la mission de soutien de l'ARES à l'internationalisation des établissements :

- » renforcer les capacités d'internationalisation de ses établissements en prenant en considération leurs spécificités, besoins et attentes ;
- » soutenir l'attractivité et la visibilité internationales de ses établissements, en étroite collaboration avec Wallonie-Bruxelles Campus (WB Campus) ;
- » défendre les intérêts de ses établissements auprès des acteurs des relations internationales en FWB, en Europe et à l'étranger.

05. 1 / L'INTERNATIONALISATION AU SORTIR DE LA CRISE : RETOUR VERS UN PRÉSENTIEL 2.0

Tirant profit des formats développés durant la crise sanitaire, l'ARES et sa Commission des relations internationales (CRI) ont souhaité poursuivre leurs missions en diversifiant toutefois les formats d'activités. Ce sont ainsi autant d'événements et missions, que de webinaires informatifs et d'échanges informels virtuels qui se sont tenus au programme de cette année académique riche en activités.

05. 1.1 / VISITES D'ÉTATS

Si la visite d'État prévue en Italie en décembre 2021 n'a finalement pu prendre forme en raison des circonstances sanitaires, les missions officielles ont effectivement repris avec la visite d'État en Grèce, en mai 2022. Se joignant à une délégation académique composée des rectrices et recteurs de 5 universités de la FWB, de représentantes et représentants de l'ARES et de WB Campus, plusieurs membres des personnels des universités participantes ont eu l'opportunité d'y présenter, avec leurs partenaires grecs, les collaborations académiques et scientifiques dans le domaine de l'archéologie et de la conservation du patrimoine.

05. 1.2 / 5^E SÉMINAIRE DU GROUPE DES RESPONSABLES DES RELATIONS INTERNATIONALES FRANCOPHONES

Le 5^e séminaire du Groupe des responsables des relations internationales francophones (GRRIF), qui devait initialement se dérouler à l'Université de Caen en mars 2020 s'est finalement tenu à Barcelone, en marge de la 32^e Conférence annuelle de l'EAIE. Après deux reports successifs causés par la pandémie, c'est avec d'autant plus d'enthousiasme que près de 50 participantes et participants, issus de 8 pays et 42 établissements d'enseignement supérieur francophones, ont pris part aux activités et enrichi les discussions par leurs partages d'expériences.

Cette édition était accueillie par l'Université Pompeu Fabra et coorganisée par l'ARES, l'Université de Lausanne et l'Université du Luxembourg, avec le soutien d'établissements belges, français et québécois.

Depuis 2016, les séminaires annuels du GRRIF rassemblent un groupe informel de praticiens des relations internationales francophones et francophiles, qui a pour ambition de favoriser l'échange de pratiques, d'expériences, d'expertise entre responsables relations internationales du monde entier, de leur permettre de se rencontrer, de s'informer

et de discuter sans langue de bois des enjeux de l'internationalisation spécifiques aux établissements d'enseignement supérieur francophones.

Présentation des nouveaux défis des responsables relations internationales, de l'analyse des tendances francophones⁹ ressortant de la 5^e enquête mondiale sur l'internationalisation de l'enseignement supérieur de l'AIU (voir chapitre 5.4.3), perspectives et enjeux de la Francophonie, et ateliers interactifs liés aux réseaux et aux mobilités composaient notamment le programme de cette dernière édition. Le tout dans des formats d'échanges variés, permettant l'ouverture à des nouvelles perspectives et l'interactivité entre les participant·es, et avec pour objectif d'élargir les horizons de la réflexion et de dégager des pistes d'actions ou outils d'intérêts pour tous.



⁹ <https://www.ares-ac.be/images/publications/5-Enquete-AIU-ARES.pdf>

05.1.3 / 3^E ÉDITION DE LA WINTER SCHOOL

Du 26 au 28 janvier 2022 a eu lieu la 3^e édition de la *Winter School* « internationalisation », organisée à l'initiative de la CRI, et copilotée par Maïté Abram, responsable du service des relations internationales de la HE Vinci. Celle-ci regroupait des responsables et gestionnaires des relations internationales « juniors », autrement dit disposant de moins de 5 ans d'expérience au sein de leur fonction.

Parmi la quinzaine de sessions organisées, notamment au moyen de témoignages et d'échanges d'expériences issus de membres d'équipes de relations internationales d'EES tant belges qu'internationaux, peuvent notamment être mentionnés des ateliers pratiques de prise en main d'outils développés par la CRI de l'ARES (outil « Descripteurs d'internationalisation d'enseignement supérieur » - DIES¹⁰ et outil "Partnership Quality Assessment tool" - ParQuA¹¹), ainsi que des présentations sur l'organisation du service des relations internationales et les nouvelles possibilités qu'offre le programme Erasmus+ 2021-2027.

Ces trois jours ont été, pour moi, une expérience très enrichissante. J'ai pu prendre connaissance de toutes les facettes de l'internationalisation. Les rencontres et ateliers m'ont permis d'élargir ma vision aux nombreuses possibilités de l'internationalisation, bien au-delà du fait d'emmener des étudiants à l'étranger.

Christelle Pletinckx, Coordinatrice qualité institutionnelle et chargée de cours à l'Institut Provincial des Arts et Métiers du Centre.

¹⁰ <https://www.ares-ac.be/fr/relations-internationales/outil-dies>

¹¹ <https://www.ares-ac.be/fr/relations-internationales/outil-parqua>

La diversité des thématiques abordées a été particulièrement appréciée, au même titre que le retour en présentiel a permis de relancer la dynamique de réseautage, et a offert à ses participantes et participants de riches moments de convivialité et d'échange.

En termes de mobilité internationale en promotion sociale, je suis convaincue de la faisabilité de ces projets. La Winter School m'a justement apporté des outils pour convaincre, pour avoir des arguments et dire que la mobilité internationale est aussi possible chez nous en promotion sociale. Je pense notamment aux stages, à l'hybridation, aux échanges avec des établissements étrangers pour organiser des activités d'enseignement à distance par exemple.

Christelle Pletinckx, Coordinatrice qualité institutionnelle et chargée de cours à l'Institut Provincial des Arts et Métiers du Centre.

05.1.4 / 31^E CONFÉRENCE ANNUELLE D'EURASHE

La *European Association of Institutions in Higher Education* (EURASHE), réseau dont font partie les hautes écoles et les établissements d'enseignement supérieur de promotion sociale de Belgique francophone depuis l'adhésion de l'ARES en 2010, organise chaque année des séminaires et événements à destination de ses membres. Cette année, la 31^e conférence annuelle d'EURASHE a été accueillie pour la seconde fois en Belgique et pour la première fois en FWB, au sein de l'École pratique des hautes études commerciales (EPHEC), les 23 et 24 mai 2022.

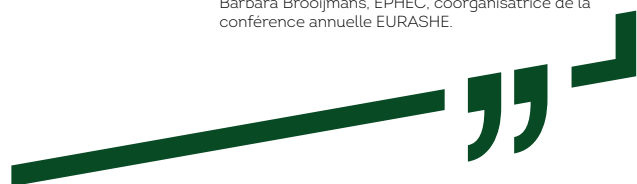
Cet événement, organisé au format hybride, a rassemblé près de 200 expertes et experts du monde de l'enseignement supérieur professionnalisant autour de séances plénières, discussions en groupe et partages de bonnes pratiques, portant sur les thématiques de l'adéquation des compétences, l'inclusion, la digitalisation et l'innovation.

Au terme de la conférence, une visite du campus de la Haute École Albert Jacquard (HEAJ, Namur) a également été facilitée, en coorganisation avec la Haute École Louvain en Hainaut (HELHa), la Haute École Libre Mosane (HELMo) et la Haute École Libre de Bruxelles (HELB).



L'objectif de la conférence est de mettre en lien, de créer un moment où les intervenants, les participants peuvent échanger sur des problématiques d'actualité liées à notre quotidien professionnel. Ici, c'était d'autant plus important avec le nouveau programme Erasmus+ 21-27, les nouveaux programmes de l'Europe comme le programme Horizon, la Covid et sa digitalisation [...] Ce sont des problématiques sur lesquelles chaque institution se penche pour l'instant et sur lesquelles les institutions n'avaient pas l'occasion d'échanger, autrement qu'en mode virtuel [...] L'objectif était aussi de mettre en avant la qualité de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles et de mettre en avant tout ce qui est réalisé chez nous.

Barbara Brooijmans, EPHEC, coorganisatrice de la conférence annuelle EURASHE.



05. 1.5 / JOURNÉES FRANCO-BELGES DES ÉCOLES SUPÉRIEURES DES ARTS

En suivi des deux premières éditions des journées franco-belges des ESA, l'ARES et l'Association nationale des écoles supérieures d'art et design publiques (AndÉA) ont eu de multiples opportunités de poursuivre leurs échanges et de considérer leurs missions communes en matière de promotion d'établissements et de renforcement des collaborations entre les communautés artistiques, académiques et scientifiques de leurs établissements. Ce rapprochement entre les deux organisations a d'ailleurs donné lieu, en septembre 2021, à la signature d'une lettre d'entente en vue notamment d'appuyer les collaborations entre écoles d'arts et de favoriser l'échange de pratiques, d'expériences et d'expertise.

Depuis lors, les échanges se sont poursuivis et multipliés, avec entre autres la participation de l'ARES au séminaire d'automne de l'AndÉA en novembre dernier, et la préparation de la 3^e édition des journées franco-belges des ESA, qui s'est tenue en Belgique, du 30 au 2 juillet dernier. Cette dernière a été accueillie par l'École Supérieure des Arts Saint-Luc - Liège (ESA Saint-Luc de Liège), les Beaux-Arts de Liège, l'École nationale supérieure des Arts visuels de la Cambre à Bruxelles et l'Académie Royale des Beaux-Arts de Gand (KASK), avec le soutien de l'ARES, de l'ANDÉA, ainsi que de WB Campus et de l'Ambassade de France à Bruxelles.

Le programme, coconstruit avec l'ensemble des écoles d'art, a notamment abordé, à partir de coopérations franco-belges existantes ou à venir, la professionnalisation des jeunes artistes, le soutien à la recherche en art, les évolutions pédagogiques et les rapports entre les corps enseignants et étudiants, le renouvellement des missions des bibliothèques artistiques, l'organisation du travail créatif en ligne, le rôle de l'art et du design dans les transitions urbaines ou encore l'accueil d'artistes en exil dans nos écoles.

Cette édition a compté sur la participation active de plus de 120 participantes et participants venus de 10 ESA belges, de 20 écoles supérieures d'art et design françaises, ainsi que d'une dizaine de représentantes et représentants institutionnels. Ces rencontres et échanges auront ainsi permis l'amorçage de projets de collaboration entre écoles, et mèneront notamment à l'organisation prochaine de webinaires d'échanges entre écoles d'arts belges et françaises.

L'objectif d'accueillir les écoles françaises, et autres établissements francophones, est de montrer ce qui se fait en Fédération Wallonie-Bruxelles, et ce qui se fait aussi notamment à Liège. Vous n'êtes pas sans ignorer que l'organisation de l'enseignement artistique supérieur est bancale dans certains pays. À ce niveau-là, c'est donc positif d'échanger dans le monde francophone. On s'assure de voir la différence qui existe, on se rend compte des injustices dont nous sommes victimes d'une certaine manière et qui se répercutent aussi dans d'autres pays. On se rend compte que ce n'est pas quelque chose qui est propre à la Fédération Wallonie-Bruxelles mais à l'enseignement artistique en général. C'est l'occasion pour nous de nous montrer, de montrer ce qu'on a, ce qu'on peut faire, ce qu'on peut offrir à nos étudiants et d'aller chercher des collaborations avec nos partenaires francophones en France.

Stefan Askew - ESA Saint-Luc de Liège, chargé des relations internationales.

05.1.6 / 32^E CONFÉRENCE ANNUELLE DE L'EAIE

Au lendemain de cette journée d'échange, une délégation composée d'une soixantaine de représentantes et représentants des EES de la FWB, accompagnée par trois représentantes de WB Campus, de l'ARES et de l'Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers (AWEX) à Madrid, ont pris part à la plus grande conférence de l'EAIE jamais organisée, aux côtés de quelque 6400 participantes et participants venus des quatre coins du monde.

Après une annulation de l'édition de 2020 et la tenue exclusivement virtuelle de l'événement en 2021, ce rendez-vous tant attendu a été l'occasion pour nos établissements de revoir leurs partenaires, de renforcer ou de créer de nouvelles collaborations, mais également de participer à une variété d'ateliers, présentations et groupes de discussion traitant des enjeux actuels de l'internationalisation dans l'enseignement supérieur, dans des domaines aussi variés que la digitalisation, la mobilité verte ou encore l'inclusion.

Au terme d'un programme intense et stimulant, cet événement s'est clôturé sur une note conviviale, avec l'organisation de la traditionnelle réception belge rassemblant près de 400 invités.



05.1.7 / RETOUR SUR LES MIDIS DE L'ARES

Le 22 novembre 2021 s'est tenu un «Midi de l'ARES» portant sur les «*Universités européennes en Fédération Wallonie-Bruxelles : retour d'expérience, présentation de pratiques innovantes et échanges sur les défis actuels et futurs de l'enseignement supérieur*».

Plus de trois ans après le lancement de la phase pilote des «universités européennes», cet événement de dissémination est revenu sur cette initiative de la Commission européenne visant la création d'alliances transnationales composées d'EES de tous types à travers l'Europe, dans l'objectif de promouvoir les valeurs et l'identité européennes et d'améliorer la qualité et la compétitivité de l'enseignement supérieur européen à l'échelle mondiale.

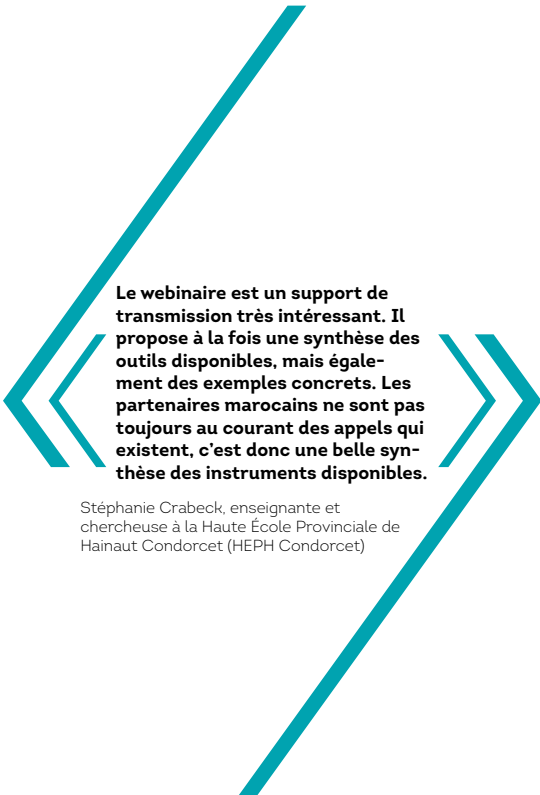
Lors de cet événement, les 4 EES de la FWB ayant intégré l'une des 41 alliances sélectionnées jusqu'alors ont été invités à partager, avec des membres issus de l'ensemble du secteur de l'enseignement supérieur belge francophone, quatre réalisations innovantes et transposables nées des travaux de leurs alliances : les hubs interdisciplinaires, les chaires académiques, les stratégies d'inclusion et les *citylabs*. Ces présentations ont ensuite donné lieu à une série d'ateliers qui ont porté sur les thématiques de l'inclusion, des défis sociétaux, des mobilités et des partenariats ; une occasion pour les personnes participantes de débattre des défis actuels et futurs liés aux évolutions des alliances européennes et de leur potentiel impact sur l'enseignement supérieur européen.

05.1.8 / WEBINAIRE INFORMATIF EN SOUTIEN AUX COLLABORATIONS BELGO-MAROCAINES

Au cours de l'année académique 2021-2022, et en étroite collaboration avec la Commission de la coopération au développement (CCD) de l'ARES, la CRI a continué ses travaux liés à l'organisation d'un forum académique FWB-Maroc faisant suite à celui initialement organisé à Rabat en 2018.

Si celui-ci était planifié en mai 2022, il a néanmoins dû être reporté pour des raisons propres à la partie marocaine.

Néanmoins, les échanges de collaboration entre la FWB et le Maroc ont parallèlement donné lieu, en mars 2022, à l'organisation d'un webinaire informatif à destination d'un public marocain intitulé «*Quels outils en Fédération Wallonie-Bruxelles pour soutenir les collaborations belgo-marocaines ?*», dans l'objectif d'intensifier les collaborations et d'informer sur les outils d'intérêt pour les universités marocaines. Ce webinaire, organisé par l'ARES en collaboration avec les EES de la FWB, l'agence Erasmus+ marocaine et Wallonie-Bruxelles International (WBI), fut l'occasion d'informer plus de 250 Marocaines et Marocains sur les outils financiers de coopération et les outils d'internationalisation de l'enseignement supérieur développés au sein de l'ARES et de WBI.



Le webinaire est un support de transmission très intéressant. Il propose à la fois une synthèse des outils disponibles, mais également des exemples concrets. Les partenaires marocains ne sont pas toujours au courant des appels qui existent, c'est donc une belle synthèse des instruments disponibles.

Stéphanie Crabeck, enseignante et chercheuse à la Haute École Provinciale de Hainaut Condorcet (HEPH Condorcet)

05. 1.9 / PRÉSENTATION DU PAYSAGE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AU ROYAUME-UNI

Depuis 2017, la CRI mène une réflexion continue sur les actions, outils et projets pouvant être mis en œuvre dans un objectif d'analyse, d'étude et de coopération ciblés avec certains pays déterminés, ou «pays cibles».

Ces actions ciblées ont notamment pour mission de contribuer à la visibilité et la promotion de notre enseignement, mais également de renforcer tant les capacités de nos EES que les collaborations avec le pays cible. En 2022, la CRI a choisi de se pencher sur le Royaume-Uni dans une perspective autant d'exploration que de développement, en vue notamment de suivre les évolutions liées au Brexit et de creuser les opportunités qui peuvent s'en dégager, notamment au sein du Pays de Galles et de l'Écosse.

Parmi les divers volets d'actions au programme axé autour des trois missions de soutien à l'attractivité et à l'internationalisation de nos établissements ainsi que de défense de leurs intérêts, un cycle de webinaires a notamment été initié le 26 avril dernier, avec une présentation du paysage de l'enseignement supérieur britannique. Cette dernière était le fruit d'une collaboration avec le *Higher Education Policy Institute*, *Universities Wales* et *Universities Scotland*, dont les interventions ont fait état des perspectives et politiques d'internationalisation existantes au sein de leur nation respective.

05. 1.10 / POURSUITE DES "RI TALKS"

Depuis juin 2020 et en réponse à la généralisation du télétravail dans le contexte de pandémie de la Covid-19, l'ARES facilite l'organisation de "RI Talks", des sessions de discussion courtes (45 minutes) et informelles rassemblant une dizaine de gestionnaires des relations internationales des EES de la FWB autour d'une thématique ou problématique concrète proposée par un établissement.

Accueil d'expertes et d'experts internationaux, promotion des actions d'internationalisation, gestion des mobilités, plus-value des programmes intensifs hybrides, etc., l'éventail des sujets abordés lors de ces échanges est ample et varié.

Encore à ce jour, ce format de discussion reste particulièrement apprécié des gestionnaires des relations internationales dans la mesure où il permet de répondre à des questionnements «de terrain», en concertation avec d'autres établissements et au travers d'une plateforme de partage facilement accessible. Pour l'avenir, l'ARES prévoit de poursuivre ces échanges qui seront planifiés en fonction de la demande et de l'intérêt des gestionnaires des relations internationales.

05. 2 / RELANCE ET SOUTIEN DE LA MOBILITÉ ÉTUDIANTE

Au cours des dernières années, la mobilité étudiante a été particulièrement impactée par une série d'événements variés. Outre l'apparition de la crise sanitaire et du conflit russo-ukrainien, des transformations majeures ont également été apportées aux programmes de financement qui encadrent ces mobilités, avec, notamment, le lancement de la nouvelle programmation Erasmus+ pour 2021-2027. En réponse à ces divers contextes, il est apparu nécessaire d'apporter un soutien aux EES de la FWB en vue de redynamiser la mobilité étudiante en Belgique francophone, notamment au travers du Conseil supérieur de la mobilité étudiante (CSM), dont l'ARES assure le secrétariat exécutif en collaboration avec l'AEF-Europe.

05. 2.1 / RÉVISION ET REVALORISATION DU FONDS D'AIDE À LA MOBILITÉ ÉTUDIANTE

Depuis 2004, un Fonds d'aide à la mobilité étudiante (FAME) a été instauré en FWB, afin de permettre aux étudiantes et étudiants francophones belges de réaliser une partie de leurs études en dehors des frontières de

l'Europe, sous la forme de projets d'échanges. Avec le lancement de la nouvelle programmation Erasmus+, cet outil de mobilité internationale a toutefois connu un certain recul, les bourses proposées au niveau européen pouvant parfois doubler les aides offertes au travers de ce programme communautaire.

Dans ce contexte, et sachant que la sortie du Royaume-Uni du programme Erasmus+ aurait également un lourd impact sur le financement des mobilités outre-Manche, l'ARES, l'AEF-Europe et le CSM ont conjointement saisi le Cabinet de la ministre de l'Enseignement supérieur en vue de solliciter une révision de l'enveloppe budgétaire du FAME et ainsi permettre d'assurer une plus grande cohérence de financement entre les différents outils de financement. Au terme d'un plaidoyer conjoint, une telle revalorisation a été accordée par le Gouvernement au cours du second quadrimestre de l'année académique 2021-2022, portant la dotation annuelle du Fonds à 3.1 millions d'euros (contre 1.6 précédemment).

Il est utile de noter que si cette revalorisation était essentielle pour le maintien d'un dispositif d'aide cohérent en FWB, des travaux de révision du cadre réglementaire du FAME sont également en cours, en vue, d'une part, de permettre au FAME de s'adapter aux évolutions de l'internationalisation et de le rendre notamment plus flexible et inclusif, et d'autre part, de remettre sur la table une demande formulée en 2015 consistant à formaliser l'accueil du CSM au sein de l'ARES, en vue d'accroître les synergies entre l'ARES et cet organe d'avis.

05. 2.2 / RELANCE DU GT « REDYNAMISER LA MOBILITÉ »

Plus d'un an après le début de la pandémie et au lendemain du lancement de la nouvelle programmation Erasmus+, les EES de la FWB et le CSM ont ressenti la nécessité de relancer les activités du GT « Redynamiser la mobilité », initialement mis sur pied en 2018, en vue de favoriser une réflexion concertée et un échange de bonnes pratiques sur les manières de relancer la mobilité au lendemain de la crise, d'une part, et l'exploration

des nouvelles formes de mobilité rendues possibles avec Erasmus+, d'autre part, notamment au travers de l'identification des obstacles et des incitants à ces divers types de mobilités.

Dans cette perspective, l'ARES a ainsi facilité l'accueil de trois ateliers thématiques entre mai et juin 2022. Sur la base des choix exprimés par les établissements, ces derniers ont ainsi porté sur la mobilité de courte durée, les programmes intensifs hybrides et la mobilité de stage pour les jeunes diplômés.

À l'instar des travaux réalisés en 2018, ces trois rencontres, ayant chacune rassemblé divers profils d'expertise au sein des établissements, mais également de parties prenantes externes telles que le Forem ou les CPAS, ont permis l'élaboration d'un tableau de synthèse recensant les freins identifiés et les pistes d'actions envisagées en vue de lever ces obstacles, et ainsi redynamiser la mobilité en FWB.

05. 2.3 / FACILITATION DE L'ACCUEIL DES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

Grâce à la qualité de leur enseignement, mais aussi de leur localisation particulièrement favorable, les EES de la FWB attirent des étudiant-es venant du monde entier.

Dans ses missions d'appui à l'internationalisation, l'ARES œuvre à maintenir et à renforcer cette attractivité de notre enseignement supérieur.

Dans ce contexte, une réflexion a été entamée afin de tendre vers une amélioration continue de l'accueil des étudiantes et étudiants internationaux. En ce sens, l'ARES collabore depuis plusieurs années avec l'Office des Étrangers sur la transposition d'une directive européenne portant sur les conditions d'entrée et de séjour de ressortissants de pays tiers, notamment, à des fins d'études et de recherche.

Le cas particulier des étudiantes et étudiants camerounais, première nationalité non-européenne représentée au sein de nos établissements, a également donné lieu à divers échanges. En effet, au regard du nombre croissant de demandes d'admission en provenance de Camerounaises et Camerounais, et des concertations avec le Consulat belge à Yaoundé, l'ARES a notamment organisé en juin dernier une séance d'information en ligne, à destination d'une soixantaine de membres d'EES. Celle-ci a comporté une présentation extensive du système d'enseignement camerounais, avant d'aborder la question de la reconnaissance académique des diplômes d'enseignement supérieur, sur l'intervention des représentantes belges et françaises du réseau ENIC (European Network of Information Centres)-NARIC (National Academic Recognition Information Centres).

05. 3 / L'INTERNATIONALISATION EN CONTEXTE DE CRISES ET CONFLITS

05. 3.1 / ACADÉMIQUES ET CHERCHEURS-EUSES EN DANGER

Depuis 2015, les EES de la FWB sont continuellement interpellés par l'observation d'une mise en péril de la liberté académique dans diverses régions du monde, ainsi que par le nombre croissant d'académiques et de scientifiques se retrouvant, du fait de leurs travaux, de leurs positions, de leurs opinions, dans une situation de danger imminent, menacés d'intimidation, d'emprisonnement, voire de mort, et cela même dans des pays considérés comme démocratiques.

Face à ces menaces et à leur proximité géographique, les membres de la CRI ont chargé l'ARES d'actualiser et de compléter la cartographie, réalisée en 2018-2019, des initiatives prises par les EES de FWB en faveur des académiques et chercheurs-euses en danger, et de sonder les EES sur

leurs perspectives et éventuels besoins pour la mise en place de futures actions à destination de ce public.

Cette dernière, mise à disposition sur le site public¹² de l'ARES, a ainsi permis d'identifier divers volets d'actions sur lesquelles l'ARES et la CRI poursuivront leurs travaux dans les mois à venir.

05. 3.2 / INVASION DE L'UKRAINE PAR LA RUSSIE

Le 24 février dernier, la Russie initiait son invasion militaire aérienne, maritime et terrestre de l'Ukraine à partir de la Russie, de la Biélorussie et des territoires ukrainiens occupés par les Russes depuis la guerre russo-ukrainienne de 2014.

En l'espace de quelques heures, le secteur de l'enseignement supérieur international a été amené à réagir afin d'assurer, dans un premier temps, la sécurité et le rapatriement des étudiant·es et membres du personnel des EES de la FWB alors présentes dans la zone de conflit ou dans les pays limitrophes également impactés. Dans ce contexte d'urgence, l'ARES a rapidement déployé ses actions de soutien, en vue, premièrement, d'établir un recensement des étudiantes et étudiants alors présents en Ukraine et en Russie, et ensuite, d'assurer la relation entre les postes consulaires et les établissements afin de fournir les dernières informations officielles destinées à faciliter le rapatriement des personnes impactées.

À la demande de la CRI, un groupe de travail « Ukraine » a également été mis sur pied en vue de faciliter l'échange d'informations et la prise de connaissance des situations problématiques. Ces échanges ont notamment conduit à une prise de contact, entre autres, avec le réseau extérieur de WBI afin de relayer auprès du GT et des établissements les mesures mises en place par les pays impactés par le déplacement de ressortissant·es non-ukrainien·nes à la suite du conflit.

¹² <https://www.ares-ac.be/fr/rerelations-internationales/refugies-et-chercheurs-en-danger>

Enfin, à l'échelle continentale, ce conflit a également entraîné la première activation de la directive européenne prévoyant la création d'un statut de «protection temporaire» en Europe.

Dans ce contexte inédit, l'ARES a également pu contribuer aux travaux d'adaptation du cadre réglementaire encadrant les études supérieures en FWB en vue de l'implémentation de ce statut.

05. 4 / DES OUTILS EN CONSTANTE ÉVOLUTION

05. 4.1 / DÉVELOPPEMENT DE L'OUTIL D'ÉVALUATION DES PARTENARIATS "PARQUA"

Finjanvier 2020, à la demande de responsables des relations internationales, la CRI de l'ARES avait souhaité mettre en place un GT ayant pour objectif de mener une réflexion sur l'évaluation des partenariats institutionnels. Si ses travaux ont d'abord été pensés dans le contexte du renouvellement du programme Erasmus+ 2021-2027, l'impact de la pandémie de la Covid-19 ne peut être écarté dans le processus qui a suivi. En effet, plus que jamais, les nouvelles contraintes et les éléments de contexte changeants ont souligné l'importance de collaborations stables et approfondies entre établissements, et ont pu mettre en évidence l'intérêt d'œuvrer à un outil commun qui permettrait d'apporter le recul nécessaire à un renforcement des processus de gestion liés à ces partenariats.

Dans le cadre de ces travaux, il est apparu aux membres du GT que la majorité des établissements ne possédait pas d'outil d'évaluation des partenariats. En effet, s'il existe une littérature assez abondante sur le développement, la gestion et l'évaluation des partenariats dans le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche, il existe très peu d'outils «prêts à l'emploi». Ainsi, le GT a souhaité développer un outil «générique»

d'évaluation des partenariats institutionnels qui permettrait de couvrir la diversité des partenariats institutionnels.

Cet outil, dénommé «outil ParQuA», poursuit les objectifs suivants: évaluer le partenariat, et non le partenaire ; inciter le dialogue au sein de son établissement et avec le partenaire ; favoriser la gestion «objectivée» du partenariat et accompagner le développement de nouveaux partenariats.

L'outil, conçu pour un usage flexible et adaptable aux différentes stratégies d'internationalisation des établissements, couvre les critères de la pertinence, de l'efficacité et de la performance des partenariats, et propose à ses utilisatrices et utilisateurs de les évaluer sur la base de plus de quarante indicateurs concrets et exemplifiés.

05. 4.2 / LANCEMENT DU LEXIQUE FRANÇAIS-ANGLAIS INTERACTIF

Depuis 2015, l'ARES met à disposition de ses EES un lexique français-anglais des principaux termes de l'enseignement supérieur en FWB, en vue d'harmoniser la terminologie anglaise employée par les établissements et ainsi favoriser une communication anglophone homogène.

Au cours de l'année 2021-2022, l'ARES a développé, en réponse à une demande de terrain et en concertation avec son groupe de travail, un lexique interactif en ligne¹³, afin d'en faciliter l'utilisation par ses publics cibles et en assurer une actualisation plus régulière. Ce dernier a été publié en octobre 2021 sur le site public de l'ARES¹⁴.

¹³ <https://ares.mycloud.fm/fmi/webd/lexique>

¹⁴ <https://www.ares-ac.be/fr/relations-internationales/lexique-francais-anglais>

05. 4.3 / L'INTERNATIONALISATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN FRANCOPHONIE

L'ARES et les membres de la CRI s'étaient investis dans les travaux d'élaboration de la 5^e enquête mondiale sur l'internationalisation de l'enseignement supérieur de l'Association Internationale des Universités (AIU), dont le rapport a été publié en septembre 2019. Suite à cela l'AIU et l'ARES ont souhaité s'associer pour établir conjointement une analyse comparative des tendances mondiales observées au sein de la Francophonie universitaire, au sens large, sur la base des réponses à l'enquête mondiale de l'AIU fournies par les établissements d'enseignement supérieur francophones ou associés à la Francophonie. Les résultats de cette enquête, qui tendent à démontrer que la Francophonie ne semble pas être un facteur d'influence significatif, contrairement aux facteurs géographiques par exemple, ont été présentés lors du 5^e séminaire du GRRIF.


À l'heure actuelle, l'AIU prévoit la réalisation de sa 6^e enquête mondiale, qui abordera cette fois davantage les dimensions géopolitiques, le développement durable, ou encore la digitalisation. En outre, l'AIU ambitionne pour cette édition de rendre le rapport de cette enquête disponible exclusivement sous format digital, en accès libre et gratuit. Dans ce contexte, l'ARES, à travers la signature d'une lettre d'entente avec l'AIU, s'est engagée à contribuer à ces travaux.

05. 4.4 / ASEM-DUO

Dans le cadre du dialogue politique Asie-Europe "Asia-Europe Meeting" (ASEM), un processus spécifique de coopération a été initié entre les deux régions dans le domaine de l'éducation, et plus spécifiquement de l'enseignement supérieur.

Dans ce contexte, ASEM-DUO est un programme visant à favoriser la mobilité des étudiant-es et des enseignant-es de l'enseignement supérieur entre l'Europe et l'Asie.

En FWB, il se concentre exclusivement sur les mobilités par paire de professeur-es et chercheurs-euses d'établissements d'enseignement supérieur de la FWB et de pays d'Asie, toutes disciplines confondues. En février 2022, l'ARES a lancé son 6^e appel à candidatures pour lequel 10 dossiers ont été retenus par le jury de sélection. Chaque binôme bénéficie d'une bourse de 5000€ pour la réalisation d'un projet de coopération. L'enseignement de la littérature belge francophone, la recherche en intelligence artificielle et le développement de techniques 3D au service de la paléontologie sont autant de sujets, parmi bien d'autres, qu'aborde cette nouvelle cohorte de boursières et boursiers.



Le programme ASEM-DUO m'a permis d'aller à la rencontre de cette équipe pédagogique particulière, de comprendre la particularité pédagogique de l'école justement, et de concevoir comment organiser les mobilités des étudiants et des professeurs sur place. Depuis, une douzaine d'étudiants ont déjà pu en faire l'expérience et j'ai personnellement invité au Jin-Kyu Joo une extraordinaire designeuse éditoriale, à venir donner une conférence et diriger un workshop cet automne avec mes étudiants.

Aline Baudet - La Cambre



/ 06. SOUTENIR LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

Parmi les diverses missions de l'ARES, la coopération académique et scientifique constitue un volet essentiel de notre action. Elle a pour finalité de :

- » soutenir les EES partenaires dans leurs trois missions (formation, recherche et services/société) ;
- » contribuer au développement des pays partenaires en matière de développement responsable, durable et inclusif, et de lutte contre la pauvreté et réduction des inégalités.

Dans ce cadre, l'ARES, partenaire majeur de la Coopération belge au développement, soutient des partenariats entre les EES de la FWB et leurs pairs dans 29 pays partenaires en Afrique, Asie et Amérique latine et Caraïbes. Elle le fait à travers la mise en œuvre de divers instruments de financement lesquels offrent des opportunités de formations et de recherches, de mobilités internationales, de partages de savoirs et compétences spécifiques.

Et puisque que des chiffres valent parfois mieux que de longs discours, en voici quelques-uns :

- » +/- 300 boursiers et boursières viennent étudier et se former chaque année dans les EES de la FWB, dont +/- 30% de femmes ;
- » 120 projets de recherche et projets de formation mis en œuvre au cours des 5 dernières années par des enseignant·es-chercheur·es des EES de la FWB et des EES des pays partenaires ;

- » 80 projets de synergie mis en œuvre conjointement par des acteurs académiques, des ONG belges et leurs partenaires.

06.1 / GRANDS ENJEUX

06.1.1 / LA CHARTE INTÉGRITÉ

Ces derniers mois, le mouvement #MeeToo a interpellé le monde de l'enseignement supérieur de la recherche comme beaucoup d'autres secteurs.

L'intégrité et le respect sont des valeurs fondamentales à nos yeux. Elles se doivent de guider notre action et sont soutenues par tous les collaborateurs et collaboratrices de notre organisation.

Suite à la signature de la «Charte intégrité», l'ARES poursuit donc sa réflexion sur l'application et l'adaptation de cette charte au milieu académique et scientifique.

En effet, l'intégrité est un vaste chantier qui doit être abordé de manière exhaustive. Les premiers travaux ont ainsi consisté à faire le point sur l'ensemble des cadres et de la réglementation existante.

L'intégrité est aussi un enjeu important auquel nos partenaires de coopération sont déjà soumis dans nos pays d'intervention.

Comme l'ARES, ils condamnent et s'investissent contre toute forme d'atteinte à l'intégrité (abus, fraude et corruption).

Concrètement, l'ARES s'est engagée à mettre en place des mécanismes pour appliquer et assurer le suivi des principes d'intégrité dans ses interventions de coopération académique financées par la Direction générale Coopération au développement et Aide humanitaire (DGD).

Plusieurs actions ont été entreprises. D'une part, une page web de notre site et une adresse électronique dédiée ont été mises en place pour permettre de recueillir les plaintes.

D'autre part, un article relatif à l'intégrité a été inséré dans toutes les conventions dès 2022 incitant nos membres et partenaires à en faire la publicité et à informer les bénéficiaires des règles et procédures existantes.

06. 1.2 / L'HARMONISATION DES MONTANTS DE BOURSES D'ÉTUDES ENTRE L'ARES, LE VLIR-UOS ET L'INSTITUT DE MÉDECINE TROPICALE (IMT)

Selon la loi et l'arrêté royal de 2016, les acteurs institutionnels doivent harmoniser leurs politiques de bourses d'études avec une stratégie commune. Ces montants de bourses d'études sont versés aux personnes boursières lors de leur séjour en Belgique dans le cadre d'une activité académique (formation, étude, recherche) et sont destinés à couvrir les frais de voyage, de séjour et d'études en Belgique et ne constituent pas un salaire.

En 2020-2021, des discussions ont eu lieu entre le VLIR-UOS, l'ARES et l'IMT quant à l'évaluation de la réforme de la ligne directrice des bourses d'études de 2018, dans la perspective des nouveaux programmes quinquennaux.

Ces trois acteurs ont fait une proposition commune élaborée sur base d'évaluations à mi-parcours des projets, d'enquêtes auprès d'anciennes

personnes boursières, de consultations des promoteurs de projets, d'un *benchmarking*, d'enseignements tirés des rapports financiers, de calculs d'indices et de simulations budgétaires.

Les changements clés auxquels ils sont arrivés portent sur le montant forfaitaire mensuel par type de bourse, couvrant un ensemble de forfaits qui étaient par le passé séparés (frais de mission indirects, frais d'installation, allocation de subsistance, etc.). Cette adaptation concerne :

- » le *forfait d'allocation* de subsistance comprenant une allocation mensuelle forfaitaire par défaut pour toutes les personnes boursières (dont le montant dépend du type de bourse) et le billet d'avion ;
- » un *differentiated package* basé sur les réglementations spécifiques du VLIR-UOS, de l'ARES et de l'IMT (par exemple, l'organisation des programmes d'études, les frais de scolarité, la gestion des billets d'avion ou des assurances, etc.). Ces frais sont identiques pour toutes les personnes boursières de chaque acteur ;
- » des *frais additionnels* définis selon les besoins et situations spécifiques pour garantir l'égalité de traitement (par exemple, en cas de coûts extraordinairement élevés des frais de visa, frais spécifiques liés au genre, etc.).

06. 1.3 / TRANSITION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE : L'URGENCE DE MIEUX FORMER

Comment faire face aux urgences climatiques et environnementales ? Cette question – qui est aussi une interpellation de la jeunesse en 2021 – est omniprésente dans le débat public – et de plus en plus dans les salles de cours – tant la marche de l'univers est inquiétante.

Les jeunes, inquiets, mais conscients des défis qu'ils devront relever, expriment massivement le souhait d'être mieux formés. Pour eux, l'éducation à ces enjeux est une démarche prioritaire pour comprendre et agir sur le plan individuel ou sociétal. Ils réclament que l'enseignement supérieur dispense des modules d'enseignement sur ces questions.

Ils ne sont pas les seuls... Certains membres du corps enseignant appellent également leurs institutions à être plus clairvoyantes et ambitieuses dans leur mission d'enseignement, de recherche et de services à la société. L'offre de cours est actuellement bien trop limitée au regard des attentes de la société, avide de connaissances et de compétences pour adresser ces enjeux. Ce constat est vrai en Belgique et en Europe. Il se vérifie également dans nos pays partenaires.



Ainsi, lors d'une mission à Cuzco (Pérou) en mai 2022, les étudiantes et étudiants de la Faculté d'agronomie de l'Universidad Nacional de San Antonio Abad del Cusco (UNSSAC), témoins de la fonte d'un glacier et des dommages causés dans leurs communautés, ont interpellé leur université, leurs enseignant-es, mais aussi l'ARES, sur la nécessité d'une formation adaptée aux défis auxquels cette génération va devoir trouver des solutions.

Cette interpellation et ce témoignage doivent inviter l'ARES et ses membres à se montrer plus ambitieux sur la prise en compte des questions climatiques et environnementales dans les diverses interventions financées. Car cette jeunesse, d'ici et d'ailleurs, dont le niveau de conscience est plus rapide que l'évolution des programmes, mérite que le monde académique se montre exemplaire, adapte son enseignement et sa recherche pour soutenir la transition et répondre aux défis du monde d'aujourd'hui et de demain.

06.2 / LA COOPÉRATION AVEC LES PAYS PARTENAIRES

06.2.1 / LES PROGRAMMES D'APPUI INSTITUTIONNELS FACE À DE NOUVEAUX ENJEUX

Instrument modulable, l'Appui institutionnel (AI) a pour objectif de soutenir les EES dans les pays partenaires sur la base de leurs priorités stratégiques et en vue d'appuyer la réalisation des trois missions clés des EES : l'enseignement, la recherche et les services à la société pertinents et de qualité.

La perspective du nouveau programme de coopération 2022-2027 a nécessité la mise en œuvre d'un processus de sélection afin d'identifier les futurs partenaires du programme d'AI.

De juillet à décembre 2021, une évaluation externe des 14 partenariats a été réalisée par le cabinet *Syspons*. Cette étape a permis de déterminer la qualité de la mise en œuvre de chacun des partenariats ainsi que leur potentiel de continuation dans le futur. Pour chacun des partenaires, il a été délivré une évaluation du partenariat, une analyse SWOT et des recommandations.

Ensuite, sur base des résultats de cette évaluation, chaque partenaire a eu l'occasion de se positionner pour un éventuel futur partenariat et de rédiger une « Note d'intention ». Ce document leur a permis de formuler, entre autres, leurs besoins et leurs attentes vis-à-vis d'un appui institutionnel.

Ces deux premières étapes - évaluation et note d'intention - ont permis à la CCD de sélectionner 13 EES partenaires provenant de 12 pays d'Afrique, d'Amérique du Sud et d'Asie du Sud-Est.

Suite à cela, des « missions d'identification » ont été organisées de mars à mai 2022 durant lesquelles les représentant-es des EES de la FWB et leurs homologues des pays partenaires ont pris le temps de débattre puis de confirmer les priorités stratégiques de chaque établissement. Durant ces missions, trois thématiques transversales - la digitalisation, l'environnement et le genre - ont également fait l'objet de réflexion, afin d'identifier les pistes de travail et de progrès possibles au sein des institutions partenaires. Également à l'agenda de ces missions, diverses rencontres avec des personnes de référence de l'enseignement supérieur et de la recherche, d'autres acteurs de la coopération, mais aussi des diplomates ont permis d'établir un état des lieux complet du pays et des enjeux du monde académique.

Si vous souhaitez découvrir la coconstruction de ces programmes d'AI au Pérou, en Équateur, en Haïti, au Burkina Faso, au Bénin, au Niger, en République démocratique du Congo, au Burundi, au Rwanda, à Madagascar, au Cambodge et au Vietnam, rendez-vous sur MOOVE¹⁵. En cliquant sur Inside, vous serez au cœur des missions et prendrez connaissance des priorités exprimées par chaque université partenaire.

Les programmes d'AI seront mis en œuvre entre septembre 2022 et août 2027. Ils seront animés et gérés par de nouveaux groupes de pilotage associant des académiques et des membres des personnels administratifs des EES de la FWB et des pays partenaires et travaillant en binôme, tout cela en étroite collaboration avec le personnel de l'ARES.

Qui sont ces acteurs-clés du programme et quels sont leur motivation et rôle? Lisez le témoignage de trois personnes s'étant engagées avec passion dans la gestion d'un AI.



À l'issue de la mission d'identification, l'Université Abdou Moumouni (UAM) a été retenue pour 2^e programme d'appui institutionnel.

¹⁵ <https://moove.ares-ac.be/actu/au-coeur-de-toutes-les-missions-didentification-des-futurs-appuis>

ISABEL YEPEZ DEL CASTILLO - COORDINATRICE
ACADÉMIQUE DE L'AI UNSSAC (PÉROU)

Comment définir la fonction de coordinatrice académique d'un programme d'appui institutionnel ?

J'ai commencé à exercer la fonction de coordinatrice académique des programmes AI avec le Pérou en 1997. Initialement avec trois universités situées à Lima et, ces dix dernières années, avec une université publique régionale située dans les Andes de Cusco, l'UNSAAC. Pendant ces années, j'ai rempli une multiplicité de fonctions en tant que coordinatrice, mais toutes fortement ancrées dans un effort collectif. Parmi celles-ci : assurer la cohérence et l'orientation stratégique du programme dans un contexte institutionnel local mouvant, piloter la mise en œuvre des actions entreprises par le groupe de pilotage, suivre les progrès réalisés dans le cadre des objectifs et des résultats attendus du programme et contribuer au processus de rapportage et d'évaluation pour l'ARES.

Quel regard portez-vous sur le travail en binôme ?

Le travail en binôme a porté ses fruits, facilitant la communication et la prise de décisions conjointes entre nous et nos partenaires.

Quelles étaient vos motivations pour occuper un tel poste ?

Pendant ces 25 ans, ma motivation principale a été de contribuer à un enseignement de qualité dans les Universités publiques péruviennes.

Spécialisée dans les études latino-américaines au niveau de l'enseignement et la recherche au sein de l'UCLouvain, j'ai pu combiner cette dynamique institutionnelle avec les autres fonctions de mon métier de professeure universitaire. Des doctorant-es et étudiant-es belges, par leurs thèmes de recherche ou de microprojets ARES, ont pu se rendre à l'UNSAAC pour leurs recherches de terrain. La participation à d'autres projets au sein de l'ARES en Équateur et Bolivie m'a sensibilisée à la nécessité et pertinence d'une collaboration interuniversitaire au niveau andin. De manière plus large, l'interaction avec des universités péruviennes a contribué à enrichir mes questionnements sur la pertinence sociale des connaissances universitaires, la construction plurielle des savoirs et la place des femmes dans le monde éducatif. Un quart de siècle qui m'a profondément enrichie intellectuellement et humainement...

“

LUCIE PÉTILLON (UCLouvain) - COORDINATRICE ADMINISTRATIVE DE L'AI UA (MADAGASCAR)

Comment définir la fonction de Coordinatrice administrative d'un programme d'appui institutionnel?

Pour moi, c'est venir en appui à la coordination académique. Celle-ci se consacre principalement aux affaires académiques et scientifiques du programme, mais cela doit se faire dans un contexte administratif et budgétaire sous le regard et en concertation avec la coordination administrative qui devra veiller à rester dans les normes et balises de l'ARES.

La connaissance du mode de fonctionnement des EES et des concepts académiques renforce cette synergie avec la coordination académique et permet de gérer l'ensemble du programme, chacun dans sa spécificité.

Quelles sont tes motivations pour occuper un tel poste?

Elles sont nombreuses. Apprendre, découvrir et donc enrichir ma pratique professionnelle tout en offrant l'expertise que j'ai pu acquérir durant mes années de

”

“

travail au sein de différentes entités de l'UCLouvain est l'une des motivations principales.

Il y a également la contribution à la mise en œuvre d'un programme construit avec un partenaire et tout mettre en œuvre pour y arriver malgré les difficultés contextuelles. Cela demande de pouvoir rebondir, de se remettre en question, de faire preuve de créativité et d'initiative, etc. Un vrai challenge. Et puis, aussi et surtout, il y a les rencontres humaines que l'on peut faire au cours des années, aller à la rencontre d'une autre culture, d'une autre manière d'aborder les réalités, etc.

Ce poste de coordonnatrice administrative est pour moi un poste important, car il permet aux administratives de faire du terrain et donc de comprendre et palper la réalité de terrain des étudiant-es, des doctorant-es et des enseignant-es chercheurs qui viennent effectuer un séjour au sein des EES de la FWB.

Quel regard portez-vous sur le travail en binôme?

L'importance de la complémentarité pour la réalisation et la réussite d'un programme de grande importance en y apportant chacun sa propre expertise.

”

““

SERGE JAUMAIN (ULB) - PILOTE D'ATTEINTE DE RÉSULTAT (PAR) DE L'AI UNIVERSITÉ DE KINSHASA

Comment définir la fonction de PAR d'un programme d'appui institutionnel ?

Le PAR c'est le chef d'orchestre de chaque résultat. Il a pour mission de le coordonner, de le suivre au plus près, d'assurer un dialogue constant avec son binôme dans l'université partenaire et de dynamiser les échanges pour veiller à atteindre les objectifs que l'on s'est fixés au début de l'appui institutionnel. C'est aussi un travail de mobilisation des ressources humaines et des bonnes volontés : il est essentiel que le PAR soit capable de convaincre ses propres collègues de se rendre sur place ou d'accueillir dans leurs services des membres de l'institution partenaires. Cela demande souvent une bonne dose d'enthousiasme et une certaine force de conviction notamment vis-à-vis de celles et ceux qui sont peu au fait des activités de coopération, mais il est toujours tellement gratifiant d'entendre les collègues revenant de mission ou qui ont reçu chez eux leurs homologues nous dire toute la richesse des échanges qu'ils ont pu avoir. Bref, le PAR est aussi un formidable ambassadeur de la coopération!

””

““

Quelles sont tes motivations pour occuper un tel poste ?

J'ai été pendant dix ans vice-recteur aux relations internationales et c'est à cette occasion que j'ai découvert le monde de la coopération ou plus exactement les collègues qui s'y investissent gracieusement. J'y ai rencontré des personnalités exceptionnelles dont l'engagement et le dynamisme m'ont fasciné. J'ai donc investi beaucoup de temps à les soutenir et à faire connaître en interne leur travail. Une fois mon mandat terminé, je suis en quelque sorte « descendu sur le terrain » et je me suis proposé comme PAR dans deux appuis institutionnels (Université de Kinshasa - UNIKIN et Université d'État d'Haïti - UEH) qui souhaitaient développer des résultats où j'avais une petite compétence.

Quel regard portes-tu sur le travail en binôme ?

Lorsqu'il fonctionne bien, ce qui est le cas la plupart du temps, on établit un formidable contact avec son binôme qui devient souvent un ami. Il/elle nous aide à mieux comprendre son institution et le contexte local, mais surtout les dialogues sont généralement très riches. Mais l'élément le plus important c'est sans doute le fait que le binôme assure la cocréation et un vrai partenariat win-win qui nous conduit à réfléchir à nos propres pratiques. Grâce à cette structure, on peut dire que l'échange se fait réellement dans les deux sens.

””

Dans le cadre des interventions de l'ARES, il est important de souligner quelques initiatives numériques portées par les établissements partenaires et qui ont eu des impacts retentissants au cours de l'année écoulée.

Ainsi à l'Université Abdou Moumouni (UAM) de Niamey, la gestion de la scolarité est désormais pleinement opérationnelle grâce au développement d'un logiciel multifonction. Il permet aussi bien de gérer les inscriptions des étudiant·es, le paiement de leur minerval et le suivi de leur scolarité, que la gestion des cours donnés par les enseignant·es, la planification des horaires et l'édition de documents officiels comme le relevé de notes et attestations de réussite.

La pandémie de la Covid-19 a également été l'occasion de s'appuyer sur les opportunités du numérique.

Ainsi, à l'UEH, l'enseignement à distance a permis de sauver l'année académique 2020-2021. L'université a fait l'acquisition de matériel de connexion et a développé une offre de cours en ligne dans huit facultés, tout en soutenant les équipes techniques dans l'accompagnement des enseignant·es, désormais obligé·es de donner cours à distance.

À l'Institut de Technologie du Cambodge (ITC), où la pratique de l'enseignement à distance était déjà bien ancrée, l'université a souhaité renforcer son dispositif en faisant l'acquisition d'un mini studio mobile d'enregistrement. Un nombre croissant d'enseignantes et d'enseignants sont désormais en mesure de produire des contenus d'enseignement vidéo, tant pour les cours théoriques que pour les travaux pratiques effectués en laboratoire.

Si la pandémie a donné un coup de projecteur sans précédent sur l'enseignement virtuel et les pratiques pédagogiques qui en découlent, certains acteurs et actrices académiques n'ont pas attendu cette pandémie pour s'intéresser, pour d'autres raisons, à l'enseignement à distance.

C'est le cas de l'UVS, créée en septembre 2013 par l'État du Sénégal dans un contexte où les établissements publics d'enseignement supérieur du pays n'arrivaient plus à absorber les masses de bachelier·ères. La croissance de l'UVS a été fulgurante, passant de 2500 étudiant·es en 2013 à plus de 50 000 en 2022. Le 15 juin 2022, invité par l'ARES, le professeur. Abdou Sene est venu retracer l'histoire de cette success-story académique, tout en jetant les bases d'une réflexion sur les défis et les enjeux de l'enseignement à distance.

La digitalisation est donc un concept vaste et pluriel dont il convient de circonscrire l'application à des interventions de coopération académique afin de parvenir à le mettre pleinement au service des visées de renforcement des capacités d'établissements d'enseignement supérieur partenaires.



L'ITC dispose d'un studio d'enregistrement professionnel pour ces cours à distance

Elle ne peut pas se concevoir indépendamment du contexte institutionnel. En effet, la transformation numérique peut générer des bouleversements, des modifications de processus qui peuvent provoquer des résistances.

Il est par conséquent crucial d'accompagner ce changement et de le centrer sur des besoins réels, avec des réponses appropriées. C'est de cet accompagnement dont il sera question tout au long du programme de coopération 2022-2027.

06. 2.3 / **IMPLICATION DES HAUTES ÉCOLES DANS LES DIFFÉRENTS PROGRAMMES**

Lors de la rédaction du programme 2022-2027, une attention particulière a été accordée à la place occupée par les HE de la FWB dans les diverses interventions de coopération académique afin de faire valoir leur spécificité.

Au sein des programmes d'AI, c'est au Bénin que leur implication a été la plus tangible jusqu'à présent. En effet, la professionnalisation des filières du 1^{er} cycle a été la voie choisie par l'Université d'Abomey Calavi (UAC) depuis 2012 pour rendre son enseignement attractif et en phase avec les demandes de la société.

“ La formation classique ne convenait plus par rapport à ce que le futur nous proposait comme scénario ”

Enoch Achigan-Dako, professeur à la Faculté des sciences agronomiques de l'UAC

De tels constats ont entraîné la mobilisation des hautes écoles de la FWB qui ont contribué à l'adaptation d'une dizaine de filières à l'UAC.

“ Les HE apportent leur pragmatisme et une vision de la recherche appliquée, ce qui est parfois plus en adéquation avec le développement des pays partenaires ”

Nicolas Desoignies, enseignant-chercheur à la HEPH-Condorcet et référent HE pour l'AI au Bénin



À l'UAC, l'Institut de formation et de recherche en information (IFRI) rencontre un vif succès.

L'impact de ce type d'enseignement est aussi réel sur l'employabilité de la population étudiante.



Au Bénin, beaucoup de stages étaient des recherches menées au sein de l'université. Nous avons aidé à développer le réseau des entreprises ou centres de recherche partenaires afin que les étudiant·es puissent s'exercer dans un milieu professionnel. Cette augmentation des places de stages a sensiblement augmenté le taux d'emploi à la sortie, car beaucoup d'entreprises ou de centres de recherche ont embauché leurs stagiaires à la fin de leurs études.

Nicolas Desoignies, enseignant-chercheur à la HEPH-Condorcet et référent HE pour l'AI au Bénin



L'expérience béninoise intéresse vivement l'UAM de Niamey. Dans le cadre du programme d'AI 2022-2027, la professionnalisation de certaines filières d'enseignement pour améliorer leur adéquation avec les attentes des employeur·euses sera l'une des quatre priorités de ce futur programme. Des représentant·es des HE seront à nouveau mobilisés sur l'identification des filières, la révision des contenus et des approches pédagogiques et la participation des acteurs professionnels dans les modules d'enseignement.

Cette implication des HE se matérialise également dans d'autres interventions de coopération.

Actuellement, la HEPH Condorcet et trois de ses professeur·es coordonnent deux projets de recherche pour le développement à Cuba (Benoît Moreau) et au Bénin (Dominique Demblon) ainsi qu'un projet de formation au Sénégal (Sylvie de Paoli). La Haute École de Namur-Liège-Luxembourg (HENALLUX) coordonne un projet de formation au Maroc (Fabienne Liesse) et la Haute École Louvain en Hainaut (HELHa) pilote un projet de recherche au Burundi (Cécile Leroy).

Les HE sont aussi très actives dans la mise en œuvre des projets de Synergie, notamment au Maroc (2 projets) et au Sénégal (6 projets).

Enfin, dans le cadre du Programme 2022-2027, deux HE seront aux commandes de formations internationales : l'EPHEC coordonnera le Bachelier de spécialisation en Business Data Analysis et Saint-Luc gèrera le master de spécialisation en Design d'innovation sociale.

06. 2.4 / LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES EN AFRIQUE : UN OUVRAGE COLLECTIF DOCUMENTE LES PRATIQUES À LA LUMIÈRE DES SPÉCIFICITÉS AFRICAINES

La gestion des ressources humaines (GRH) en Afrique présente de telles spécificités que cinq spécialistes de la GRH ont décidé de réunir leurs connaissances et leurs expériences pour rédiger un ouvrage collectif inédit, adapté au contexte de nombreux pays d'Afrique subsaharienne et d'Afrique du Nord.

Les grands domaines des ressources humaines (RH) sont présentés de façon didactique et sont à chaque fois illustrés d'études de cas, pris dans divers pays africains.

Complet et actuel, cet ouvrage de référence donne aux enseignant·es, aux étudiant·es en gestion, en sciences économiques, en sciences sociales et en sciences politiques ainsi qu'aux professionnel·les des ressources humaines, les connaissances pour faire progresser les pratiques RH au service du développement durable des entreprises et des organisations en Afrique.

Abordant l'influence des contextes internes et externes sur la GRH, les politiques salariales, le temps et lieu de travail, la formation ainsi que des sujets liés au leadership, à la gestion des carrières ou à l'évaluation, les cinq spécialistes belge, camerounais, congolais, marocain et burundais offrent un regard transversal utile aux départements RH soucieux d'attirer et de fidéliser leurs talents.



L'ouvrage¹⁶ accorde une attention particulière au genre (égalité professionnelle femmes/hommes) et à la diversité (diversité d'âge, d'origine et de nationalité, personnes en situation de handicap, etc.).

06. 2.5 / RECHERCHE : VALORISER LE POTENTIEL DES PLANTES MÉDICINALES AU VIETNAM

Coup de projecteur sur un projet de recherche pour le développement mené au Vietnam par le professeur Marc Muller (Université de Liège - ULiège). De 2017 à 2021, il y a mené un projet de valorisation des plantes médicinales. Le pays compte plus de 12000 espèces de plantes, dont près de 4000 sont utilisées en médecine traditionnelle. Depuis des milliers d'années, les plantes médicinales sont utilisées dans les structures de soins du pays. Cependant, la grande majorité d'entre elles n'ont pas encore livré tous leurs secrets.

16 Référence : La gestion des ressources humaines d'Afrique subsaharienne et d'Afrique du Nord - Les Éditions du Commerce - Presses de l'Université du Québec, 2021.

Durant 5 ans, les équipes belges et vietnamiennes se sont attachées à valoriser ce potentiel, tant sur le plan médical, que toxicologique et économique.

Par des apports mutuels, le projet a contribué au renforcement des capacités des chercheurs·euses belges et vietnamiennes, ceci dans la perspective d'une exploitation future de ces ressources naturelles à des fins thérapeutiques ou commerciales.

Au printemps 2022, à l'heure du bilan, les équipes ont mis en exergue la création d'une task force réunissant une série d'acteurs du Vietnam collaborant désormais sur diverses recherches. Comme points forts, les équipes retiennent également l'engagement et la motivation de toutes les parties prenantes, notamment les trois doctorants ayant été impliqués dans le projet. Les équipes se félicitent aussi du soutien des autorités vietnamiennes et de leur intérêt pour les recherches menées et les résultats obtenus.

06. 2.6 / **FORMATION : LE BURUNDI PEUT COMPTER SUR UN MASTER EN SOCIOANTHROPOLOGIE**

Entre 2016 et 2021, l'ARES a soutenu la création d'un master en socioanthropologie pour soutenir l'enseignement et la recherche universitaires dans ces deux disciplines à l'Université du Burundi (UB).

L'objectif était de fournir aux corps étudiant et enseignant des outils analytiques tant critiques et théoriques qu'opérationnels pour aider au développement socioéconomique, socioculturel et démocratique du Burundi.

Ce projet, porté en Belgique par la professeure Christine Schaut (USL-B) et au Burundi par le professeur Jean-Marie Nduwayo, s'est articulé autour de trois volets : la mise en place effective du master, le renforcement et l'actualisation des compétences en socioanthropologie de l'équipe enseignante via des stages en Belgique et l'aide à la diffusion des

savoirs socioanthropologiques appropriés et produits dans le cadre de la formation.

Trois cohortes d'étudiant·es ont été formées et sont désormais en mesure d'apporter leur regard socioanthropologique sur le Burundi, sur son fonctionnement et sa capacité de transformation et de changement. Un apport académique précieux alors que le pays fait face à de nombreux problèmes économiques, politiques et sociaux qui entravent son développement, au lendemain d'années de guerre civile aux effets dévastateurs sur la société burundaise.



Deux docteurs ont également finalisé leurs thèses et donneront cours à l'UB, garantissant ainsi la pérennisation de ce projet.

Enfin, le projet a permis la création d'une base de données facilitant les échanges et la diffusion des savoirs produits en sociologie et en anthropologie.

Le colloque de clôture du projet, tenu au début de l'année 2022, a non seulement permis de dresser un bilan positif et de mesurer le degré de confiance entre les équipes belge et burundaise, mais il a aussi et surtout permis d'envisager l'avenir, à savoir l'importance de se concentrer, après ces cinq années de formation, sur le renforcement de la recherche en socioanthropologie.

06.3 / COOPÉRATION EN BELGIQUE

06.3.1 / ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ MONDIALE : VIF SUCCÈS POUR LES APPELS À PROJETS

Au fil des ans, les trois appels du programme d'éducation à la citoyenneté mondiale - ECM (bourses pour des mobilités étudiantes dans le cadre d'un stage ou d'un séjour d'étude, appel à microprojets de partenariat entre étudiant·es et appel à projets de mobilisation) ont connu un succès grandissant, avec des candidatures de plus en plus nombreuses et de nouveaux établissements qui y ont pris part.

Dans le cadre de son programme 2022-2027, l'ARES a donc décidé d'augmenter les enveloppes budgétaires de ces appels ECM. Une part du budget servira à renforcer l'encadrement offert à ces projets et donner aux participant·es les outils pour mieux appréhender les enjeux d'avenir tels que les questions de genre, d'environnement et de décolonisation.

L'objectif de ce programme ECM est de déconstruire des stéréotypes et permettre des apprentissages mutuels pour renforcer le sentiment de citoyenneté mondiale au sein de la communauté étudiante. Via ces projets et mobilités, l'ARES entend donner à ces étudiant·es l'élan pour œuvrer ensemble sur les enjeux d'avenir dans un monde connecté et solidaire.

06.3.2 / SYNERGIE BELGIQUE-MAROC : L'ARTISANAT COMME FACTEUR DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES FEMMES

La coopération académique entre le Maroc et la Belgique a proposé l'un de ses plus beaux visages le 6 mai 2022 lors de la rencontre-colloque «L'artisanat comme facteur de développement économique et social des femmes».



Présentation du projet de Synergie par les étudiant·es de Art'Com Sup (Maroc) et du Département des arts appliqués de la HEPH Condorcet

Deux écoles supérieures, la HEPH Condorcet en Belgique et Art'Com Sup au Maroc, ont mobilisé des étudiantes et étudiants en arts appliqués et design pour décliner le sujet en six approches créatives. Chacune d'elle, par son concept et sa qualité artistique, a donné vie à un site web, une affiche, un livre et à divers supports d'exposition soutenant l'émergence de l'artisanat marocain en tant que levier de développement économique et d'émancipation des femmes.

Deux enseignantes, Carole Bayet (HEPH Condorcet) et Hind Raouf (Art'Com Sup), ont imaginé puis encadré ce projet, mais sa concrétisation a reposé sur les épaules d'une vingtaine de jeunes Belges et Marocains.

Lors d'un séjour dans le Rif au Nord du Maroc, les jeunes ont rencontré les potières tsouls afin de mieux connaître leur histoire et l'originalité de leur artisanat. À Mons ensuite, ils ont finalisé l'approche artistique des différents supports utilisés pour valoriser ce travail ancestral, trop peu connu et trop faiblement valorisé.

La présentation des travaux au public a été un moment riche en émotion. Concrétisant des semaines de réflexion et de collaboration artistique, ils sont le témoin d'une parfaite maîtrise des disciplines artistiques et médiatiques utilisées. Ils sont aussi et surtout le reflet d'une profonde amitié entre des jeunes qui, avant ce projet, méconnaissaient leur pays et leur culture respective.

06. 3.3 / UNE NOUVELLE OFFRE DE FORMATIONS INTERNATIONALES

Chaque année, l'ARES octroie des bourses à près de 250 personnes ressortissantes des 18 pays partenaires disposant d'une expérience professionnelle en lien avec une problématique ciblée. Sélectionnées sur dossier, celles-ci ont l'occasion de parfaire leur expérience en suivant des formations spécialisées et orientées vers des problématiques globales de développement, inscrites aux programmes des EES de la FWB.

À l'occasion du Programme 2022-2027, l'offre de formations internationales a été revue. Suite à un appel à candidatures lancé auprès des EES, 40 dossiers ont été réceptionnés et analysés par une quarantaine d'experts.

Aujourd'hui, la nouvelle offre de formations comprend désormais 2 bacheliers de spécialisation, 10 masters de spécialisation et 5 formations continues.



Mame Ramatoulaye Faye (Sénégal) a suivi le master de spécialisation en Environnement

Ces divers programmes, dispensés en interétablissement, ciblent la consolidation des capacités individuelles, le renforcement du pouvoir d'agir de ces personnes et la valorisation de l'interculturalité en soutenant l'échange des pratiques et des savoirs.

Pour intégrer un tel programme, un appel à candidatures annuel est lancé auprès des jeunes professionnel·les des 29 pays partenaires de bourses.

06. 3.4 / REGARDS CROISÉS, QUAND LES JEUNES BELGES ET CONGOLAIS DÉCONSTRUISENT LES PRÉJUGÉS

Comment la jeunesse de Bukavu perçoit-elle la vie en Belgique et, plus largement, en Europe? Quelles sont les impressions des jeunes belges sur la réalité du quotidien en République démocratique du Congo (RDC)? Pour le savoir, place à la rencontre et à la découverte de l'autre en séjournant dans son pays, etc.

Place à l'observation et au dialogue entre les jeunes pour découvrir la réalité et déconstruire certaines idées reçues et préjugés.

Grâce à un microprojet financé par l'ARES, cette rencontre entre les étudiant·es de l'Institut des Hautes Études des Communications Sociales (IHECS) et de l'Université catholique de Bukavu a pu avoir lieu en avril 2022 et donner naissance à un workshop photo et à cette exposition.

Pendant une semaine, nous avons confronté nos visions respectives de l'Europe et de l'Afrique. Tout le groupe a bénéficié d'un workshop photo animé par Caroline Thirion, une photographe belge séjournant à Kinshasa. De son côté, le caricaturiste congolais Kayene a observé nos échanges et en a tiré une série de caricatures illustrant nos préjugés et nos désillusions. Au terme de cette semaine, je retiens un mot : déconstruction.

Sendy Adams, étudiante du master en animation socioculturelle et éducation permanente (ASCEP)

C'est un privilège de bénéficier de tels échanges. C'est une ouverture sur le monde. J'ai trouvé mes étudiants épanouis par leurs rencontres et par la qualité du dialogue avec les jeunes Belges.

Kanigula Mubagwa, recteur de l'Université catholique de Bukavu.

Ces initiatives financées par l'ARES permettent de proposer des expériences complémentaires à ce qu'un établissement peut offrir à travers son enseignement. Ce genre de rencontre ouvre des horizons et génère une prise de conscience.

Mélanie Lalieu, présidente du master ASCEP





/ 07. FOCUS SUR...

07.1 / L'EXAMEN D'ENTRÉE ET D'ACCÈS AUX ÉTUDES DE MÉDECINE ET DE DENTISTERIE

Depuis l'année académique 2016-2017, l'administration de l'ARES est chargée de l'organisation matérielle et administrative ainsi que du secrétariat du jury de l'examen d'entrée et d'accès aux études de médecine et dentisterie (EXMD) en FWB. Elle coordonne l'ensemble du processus, de la création des questions par le jury à leur correction et la publication des résultats en passant par la gestion des demandes des candidates et candidats et tous les aspects pratiques du jour J. Au fil des éditions, la conformité des processus de l'examen d'entrée de même que sa solidité juridique ont pu être confirmées.

Depuis la première épreuve en septembre 2017, l'EXMD a été organisé en présentiel et de manière centralisée à Brussels-Expo. En raison de la crise sanitaire de la Covid-19, les éditions de 2020 et de 2021 ont toutefois fait exception. Ces deux années, les épreuves ont en effet été organisées de manière décentralisée, dans une multitude de lieux, au sein des universités qui organisent un 1^{er} cycle en médecine et/ou dentisterie, de façon à pouvoir respecter les règles sanitaires qui étaient en vigueur.

Après ces deux années particulières, les épreuves ont à nouveau pu se dérouler de manière centralisée à Brussels-Expo le 5 juillet 2022 et le 27 août 2022. Pour participer à l'examen, les candidates et candidats étaient invités, comme les années précédentes, à s'inscrire sur une plateforme en ligne mise en place par l'administration de l'ARES et – les filières de médecine et de dentisterie étant contingentées pour les étudiantes et étudiants non résidents – à démontrer leur qualité d'étudiante ou étudiant résident.

L'édition 2022 de l'EXMD a été marquée par une participation record, principalement due à l'augmentation de personnes ayant le statut de « non-résident », ces dernières représentant une personne sur deux. 5486 personnes ont présenté l'examen d'entrée en juillet et 4169 en septembre. Au total, ce sont 6499 candidates et candidats différents qui ont présenté au moins une des deux épreuves organisées en 2022.

Comme les années précédentes, l'épreuve en elle-même a consisté en une série de 120 questions préparées par des « groupes matières » composés d'expertes et experts externes et portant sur les matières suivantes :

- » la connaissance et la compréhension des matières scientifiques :
 - » biologie, chimie, physique et mathématiques.
- » la communication et l'analyse critique de l'information :
 - » capacité de raisonnement, d'analyse, d'intégration, de synthèse, d'argumentation, de critique et de conceptualisation ;
 - » capacité à communiquer et à percevoir les situations de conflit ou potentiellement conflictuelles ;
 - » capacité de percevoir la dimension éthique des décisions à prendre et de leurs conséquences pour les individus et la société ;
 - » capacité à faire preuve d'empathie, de compassion, d'équité et de respect.

Le taux de réussite de l'examen par rapport au nombre de candidates et candidats a été de 6,07% en juillet et de 12,86% en août.

Pour les filières de médecine et de dentisterie, il a été nécessaire de procéder au classement des personnes non résidentes qui avaient obtenu les moyennes requises, et ce lors des deux épreuves, afin de respecter le contingentement de 30% fixé par le législateur.

En fin de compte, ce sont 869 personnes qui ont reçu une attestation de réussite leur permettant de poursuivre leurs démarches d'inscription dans les cursus de médecine ou de dentisterie dans les universités de la FWB pour l'année académique 2022-2023.

Signalons encore que cette édition 2022 était la dernière à se tenir sous la forme d'un examen, puisqu'à partir de l'année académique 2023-2024, l'épreuve deviendra un concours.

07. 2 / LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE : PLUS QU'UN ENJEU TECHNIQUE

L'ARES s'investit depuis 2016 dans un processus de digitalisation de l'enseignement supérieur afin de soutenir un enjeu de taille : la simplification administrative de l'inscription et du parcours de l'étudiant·e dans l'enseignement supérieur en développant une plateforme de services informatisés, appelée e-paysage. Celle-ci permet la consultation de données administratives (comme les décisions relatives aux demandes d'allocations d'études ou encore le statut de fraude à l'inscription) et s'appuie sur la création de bases de données de référence (des habilitations et programmes d'études HOPS), par exemple). Si ces services sont déjà fonctionnels, la plateforme est en expansion continue et les étapes suivantes visent, entre autres, à :

- » simplifier le processus de gestion des recours introduits contre les refus d'inscriptions déposés à la Commission d'examen des plaintes d'étudiants relatives à un refus d'inscription (CEPERI) ;
- » centraliser les inscriptions dans une base de données unique et en faciliter le contrôle par les Commissaires et Délégué·es du Gouvernement ;
- » centraliser les demandes d'admission des personnes non résidentes aux études contingentées.

La poursuite des travaux a néanmoins nécessité de sécuriser le périmètre légal couvert par e-paysage de façon à clarifier les rôles et responsabilités de l'ensemble des acteurs impliqués (les EES, la population étudiante, l'ARES, les Commissaires et Délégué·es ou encore le Ministère de la FWB). En parallèle avec la poursuite des développements des outils informatiques, l'année académique 2020-2021 a été centrée autour de la mise en place d'un cadre juridique dédié, le décret e-paysage, qui arrive actuellement en fin de parcours législatif pour une mise en vigueur en novembre 2022 et une mise en production en 2023-2024.

Ce texte, relativement unique en son genre, instaure un certain nombre d'innovations juridiques, dont la notion de sources authentiques liées à l'enseignement supérieur. Ce texte met également un accent tout particulier en matière de transparence sur les échanges de données mis en place par la plateforme en clarifiant le type de données, leur usage dans un cadre spécifique, en vertu d'une ou de plusieurs finalité(s) particulière(s), ainsi que leur périmètre de consultation et de conservation.

Si la visibilité sur les échanges concourt à installer un niveau de confiance élevé dans l'utilisation des données, il doit être complété au niveau informatique par un cadre technique de gouvernance des données. La réflexion sur la gouvernance des données a été initiée en 2020-2021 en prévision de la mise en place d'une stratégie de terrain en cohérence avec la mise en application du décret e-paysage en 2023-2024.

07. 3 / PUBLICATION ÉTUDES ET STATISTIQUES

L'amélioration et la diversité des sources de données tout comme l'amélioration des connaissances des outils d'exploitation des données ont permis à la Direction études et statistiques (DES) de mettre en place une stratégie de diffusion et de partage des travaux statistiques. Cette stratégie s'inscrit dans le processus de mise à disposition du plus grand nombre d'un service gratuit et de qualité en matière d'accès aux données.

L'objectif est de mettre à disposition un ensemble d'informations « en libre accès » à diffuser afin de répondre aux besoins des différents publics allant du particulier aux membres du Conseil d'orientation en passant par les journalistes ou les chercheurs·euses. Pour pouvoir réaliser cet objectif, la DES a mis en place des outils de diffusion adaptés visant à apporter l'éclairage nécessaire à la compréhension et à l'analyse de l'enseignement supérieur. De plus, la DES s'inscrit dans le cadre de la statistique publique¹⁷ et privilégie une position pédagogique (entre le/la chercheur·euse et le/la vulgarisateur·trice) qui permet d'éviter (ou du moins de réduire) le détournement ou la manipulation des données.

Cette stratégie de diffusion va de la réponse aux questions de particuliers (138 entre septembre 2021 et septembre 2022) à la réalisation d'études thématiques en passant par l'open data.

En 2022, les 3^e et 4^e numéros de la note d'information StatSup'Info sont parus. Cette publication a pour objectif de faire le point sur un aspect du système d'enseignement supérieur en FWB en fonction de l'actualité. Chacun des numéros de StatSup'Info se décline en :

- » une version PDF imprimable contenant des données statistiques, des graphiques, des tableaux et un texte explicatif ;
- » des données interactives disponibles sur « Tableau » et en opendata.

Le numéro de janvier fut consacré aux mobilités étudiantes et des membres des personnels effectuées dans le cadre du programme Erasmus+ et du FAME entre 2014 et 2018. Réalisée en collaboration avec la DRI de l'ARES (et les données de l'AEF-Europe), cette note a fait écho à deux précédentes enquêtes réalisées par la DRI aux printemps 2020 et 2021. Une partie de l'analyse fut en outre consacrée à l'impact de la crise sanitaire sur les mobilités au cours des années 2019-2020 et 2020-2021.

¹⁷ Définie par le règlement (CE) n°223/2009 du Parlement européen et du Conseil européen du 11 mars 2009 relatif aux statistiques européennes modifié par le règlement (UE) 2015/759 du Parlement européen et du Conseil européen du 29 avril 2015.

Le numéro de juin 2022 traite de la FIE. En complément de ceci, la DES a également développé un tableau de bord, accessible en ligne, qui a pour objectif d'être un outil d'aide à l'évaluation et au pilotage de la réforme de la formation initiale des enseignants en se basant sur des informations factuelles (sur les étudiant·es, les personnes primo-inscrites, les personnes diplômées, les établissements...).

En décembre 2021, l'ARES a publié un ensemble d'indicateurs conçus afin de permettre de répondre aux questions qui peuvent se poser au sujet de l'EXMD. Ainsi pour les 34 questions reprises dans la publication, des données sont présentées sous forme de tableaux et de graphiques accompagnés des données méthodologiques nécessaires à la compréhension de chaque indicateur.

07. 4 / CONCERTATIONS ET COLLABORATIONS AVEC LES PARTENAIRES EXTÉRIEURS

De par ses missions nombreuses et variées, l'ARES est régulièrement amenée à se concerter et à interagir, voire à collaborer activement, avec d'autres instances. L'intensification de ce type de contacts, en particulier lorsqu'ils concernent des partenaires extérieurs qui sont jugés pertinents pour l'action de l'ARES, est inscrite dans le plan opérationnel 2021-2024 de l'administrateur.

- » Au sein de la FWB, les interactions sont particulièrement nombreuses avec la DGESVR. Soucieuses d'optimiser leur collaboration afin d'accroître la qualité du service rendu au public, l'administration de l'ARES et la DGESVR ont signé en mars 2022 un protocole d'échange, dans lequel les missions respectives des deux entités sont clarifiées. Ce protocole vise notamment à fluidifier le transfert d'informations entre les deux entités, à favoriser l'échange de bonnes pratiques et

à éviter toute redondance ou conflit de compétences. Il devrait en outre permettre aux deux administrations de mieux faire face à la complexification croissante de leurs activités qui est occasionnée, entre autres, par la multiplication des normes réglementant l'enseignement supérieur, par la diversité des publics cibles et par l'augmentation du nombre de projets à gérer.

- » Parmi les nombreux points de rencontre entre les deux administrations, on peut citer, à titre d'exemple, le Comité de gestion du Fonds Wernaers, qui est géré par la DGESVR. Le Fonds Wernaers distribue chaque année une vingtaine de bourses d'un montant de 3000€ à des étudiantes et étudiants de milieux défavorisés poursuivant des études supérieures en comptabilité ou en musique. Les lauréates et lauréats sont sélectionnés par un Comité dans lequel l'ARES est représentée par des membres de la Chambre des écoles supérieures des arts (ChESA) et de la ChHEEPS. Un important travail de présélection est réalisé en amont par les directeurs du domaine « Musique » des conservatoires d'une part, et par la Commission économique de la ChHEEPS d'autre part, avec le support actif de l'administration de l'ARES.
- » Comme chaque année, des contacts réguliers ont eu lieu avec le Médiateur de la FWB. Ce service fait notamment appel à l'ARES pour obtenir des informations sur les études (contenus minimaux, référentiels de compétence...) dans le cadre de certaines plaintes qu'il est amené à traiter. Le Médiateur a également pu bénéficier d'éclaircissements apportés par le service juridique de l'ARES sur des questions plus pointues relatives à des dispositions légales en matière d'enseignement supérieur.
- » Toujours au sein de la FWB, le GT « AGC-ChESA » – qui, pour rappel, a été créé en 2017 à la suite de contacts entre et l'ARES et l'Administration générale de la culture (AGC) – a pu mener à bien l'un de ses projets en 2022. Il s'agit d'une vaste enquête sur le devenir professionnel des diplômés des écoles supérieures des arts de la FWB. Le but de

cette enquête, qui a été administrée par l'Observatoire des politiques culturelles en collaboration avec l'administration de l'ARES, la ChESA et l'AGC, est d'objectiver l'employabilité des diplômés des ESA, au sujet de laquelle certains préjugés existent.

- » Bien que n'étant pas représentative au sens scientifique du terme, l'enquête semble indiquer que, même si les diplômés des ESA rencontrent certains obstacles dans leurs recherches d'emplois, leur taux de mise à l'emploi est comparable à celui des autres diplômés de l'enseignement supérieur. Par ailleurs, on constate que, parmi les personnes ayant participé à l'enquête, 77% déclarent travailler au moins en partie dans un ou plusieurs domaines artistiques (en ce compris l'enseignement des arts), ces activités artistiques représentant le plus souvent leur principale source de revenus.
- » Le rapport complet de l'enquête sera prochainement disponible sur le site de l'Observatoire des politiques culturelles¹⁸.
- » En 2022, une concertation a été initiée entre l'ARES et l'Administration de l'ESAHR. Un GT réunissant des membres de la ChESA, du Conseil général de l'ESAHR et des deux administrations a été créé dans le but de développer les collaborations entre l'ESAHR et les ESA et de faire aboutir différents dossiers qui les lient.
- » La ChESA a également poursuivi son travail d'information, déjà évoqué dans le rapport d'activités 2019-2020, sur le « parcours d'éducation culturelle et artistique » (PECA). Dans ce cadre, la Chambre a invité pour la 2^e fois la cheffe de chantier PECA au sein du Secrétariat général du Pacte pour un enseignement excellence afin de faire un point sur les dernières avancées du chantier, avec un focus sur le rôle et la place des ESA. Partie intégrante du tronc commun mis en place dans le cadre du Pacte, le PECA comporte plusieurs enjeux qui concernent directement ou pourraient concerner les écoles supérieures des arts,

¹⁸ <https://opc.cfwb.be/publications/>

d'où l'importance pour la ChESA de jouer un rôle de facilitateur entre les établissements et les instances du Pacte.

- » De son côté, la Commission économique de la ChHEEPS a intensifié sa collaboration active avec l'ITAA (Institute for Tax Advisors and Accountants) afin de finaliser le projet de nouveau master déjà évoqué dans le rapport d'activités précédent. Cette collaboration a débouché sur le dépôt de trois demandes d'habilitations pour la création d'un master en expertise comptable et fiscale. Ce master devrait être organisé dans les pôles bruxellois, liégeois et hennuyer dès septembre 2022.

Les exemples cités dans ce chapitre ne se veulent pas exhaustifs, mais ils sont assez représentatifs des différents types d'interactions que l'ARES peut avoir avec divers partenaires tant au sein de la FWB qu'en dehors de celle-ci.

07.5 / PRIX

L'ARES n'héberge pas un, ni deux, mais bien trois prix!

Le Prix Philippe Maystadt, créé en hommage de celui qui fut ministre d'État et ancien président du CA de l'ARES, valorise et stimule les travaux de recherche et de fin d'études menés sur l'enseignement au sein des établissements de la FWB. Lancé en 2018, ce prix a depuis couronné de succès de nombreux travaux. Et cette belle histoire se poursuit puisqu'en mai 2022, l'appel à candidatures pour la 4^e édition a été lancé.

Le CFS, dont l'objectif est de promouvoir et d'améliorer la participation équilibrée des femmes et des hommes aux carrières scientifiques et académiques, délivre quant à lui des prix liés au master de spécialisation interuniversitaire en études de genre, ainsi que le prix de la recherche.

07.5.1 / PRIX PHILIPPE MAYSTADT

Lancé en collaboration avec le journal «Le Soir», le Prix Philippe Maystadt récompense les meilleurs travaux de fin d'études de bachelier, de master et de doctorat qui couvrent les différentes dimensions de l'enseignement, avec un focus particulier sur l'enseignement supérieur et ses trois missions (enseignement, recherche et service à la société), et qui soient susceptibles d'offrir des retombées pour l'enseignement en général potentiellement transposables à l'échelle de la FWB, et ce dans une perspective innovante.

“ Une application très concrète de mon mémoire est que le professeur de mathématiques qui nous avait fourni les données anonymisées de son cours a décidé pour l'examen de janvier 2022 d'éviter l'utilisation de QCM à points négatifs pour la première fois, suite aux résultats obtenus. De plus, nous espérons réaliser une publication de ce travail

Alice Brogniaux, lauréate du Prix Master 2021

”

À l'issue de la 3^e édition de ce Prix, trois travaux ont été récompensés couvrant des thématiques variées, mais essentielles pour le développement de l'enseignement en FWB.

Le prix «Bac» a été remis à Sophie Marcuzzi et Lola Greitmann (Haute École de la Ville de Liège Jonfosse) pour leur travail de fin d'études (TFE) intitulé «L'apport d'un site Internet de référencement de ressources serait-il un outil pertinent pour améliorer la pratique professionnelle des (futurs) enseignants de Philosophie et citoyenneté?».

Le Prix «Master» a été décerné à Alice Brogniaux (ULB) pour son mémoire intitulé « Biais de genre dans l'évaluation de l'apprentissage : Questions à choix multiples notées avec des points négatifs ».

Le Prix «Doc» a été remis à Doriane Jaegers (ULiège) pour sa thèse de doctorat «Les aspirations aux études et carrières à forte composante mathématique : quels leviers motivationnels et pédagogiques pour les filles et les garçons ? Étude menée auprès d'élèves de 5^e et 6^e années de l'enseignement secondaire de transition en Fédération Wallonie-Bruxelles».

07. 5.2 / PRIX DU COMITÉ FEMMES ET SCIENCES

07. 5.2.1 / Prix liés au master de spécialisation interuniversitaire en études de genre

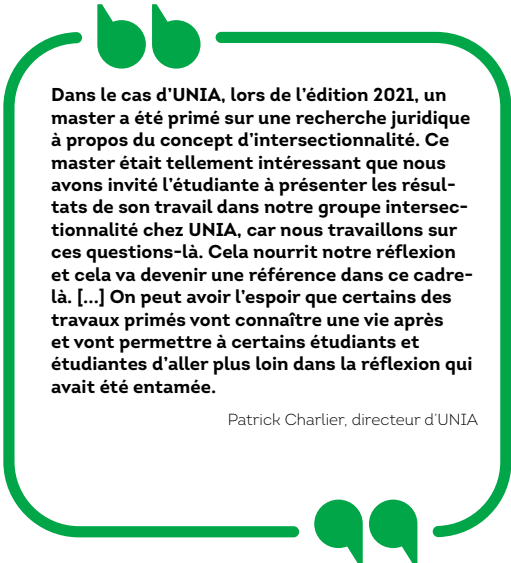
À l'occasion du Prix CFS 2021 récompensant des mémoires du master précité, le Comité a décerné les prix suivants¹⁹ :

- » Le prix du mémoire-recherche a été décerné ex aequo à Anne-Isabelle Thuysbaert pour son mémoire intitulé «Le double standard du droit européen anti-discrimination : Vers une approche intersectionnelle des discriminations?» et à Fanny Goerlich pour son mémoire intitulé «Le genre des marges littéraires. Approche féministe et critique du canon des universités francophones de Belgique».

19 Les résumés des travaux peuvent être consultés ici : <https://www.femmes-sciences.be/prix-cfs-2021-master-de-specialisation-en-etudes-de-genre>

20 Les résumés des travaux peuvent être consultés ici : <https://www.femmes-sciences.be/resultats-prix-cfs-de-la-recherche-2021-genre-et-covid-19>

- » Le prix du mémoire-stage a été décerné à Sandrine Guillaume pour son mémoire intitulé «Avortement : corps médical et corps des femmes, une question d'engagement féministe?».



Dans le cas d'UNIA, lors de l'édition 2021, un master a été primé sur une recherche juridique à propos du concept d'intersectionnalité. Ce master était tellement intéressant que nous avons invité l'étudiante à présenter les résultats de son travail dans notre groupe intersectionnalité chez UNIA, car nous travaillons sur ces questions-là. Cela nourrit notre réflexion et cela va devenir une référence dans ce cadre-là. [...] On peut avoir l'espoir que certains des travaux primés vont connaître une vie après et vont permettre à certains étudiants et étudiantes d'aller plus loin dans la réflexion qui avait été entamée.

Patrick Charlier, directeur d'UNIA

07. 5.2.2 / Prix de la recherche

Lancé à titre exceptionnel en 2020 pendant la crise de la Covid-19, le Prix de la recherche a été pérennisé par le CFS, qui choisit depuis lors chaque année par consensus la thématique annuelle du Prix. En 2021, la thématique «Genre et Covid-19» a été renouvelée au vu de l'actualité. Les prix ont été attribués aux travaux de recherche suivants²⁰ :

- » Le 1^{er} prix a été attribué à Clémence Deswert, de l'ULB, pour son travail de recherche intitulé : "The Praise for a 'Caretaker' Leader: Gendered Press Coverage of Prime Minister Sophie Wilmès in a COVID-19 Context".

- » Le 2^e prix a été attribué à Fabienne Glowacz, Émilie Schmits, Margot Goblet, Amandine Dziewa et Annabelle Kinard, de l'ULiège, pour leur travail de recherche intitulé : « Impact de la crise Covid 19 sur la santé mentale ».
- » Le 3^e prix a été attribué à Sarah Murru et Laura Merla, de l'UCLouvain, pour leur travail de recherche intitulé : « L'hébergement alterné face au confinement en Italie : ajustements temporels et nouvelles pratiques de care ».

07. 6 / PLAINTES RELATIVES AUX REFUS D'INSCRIPTIONS

L'année académique 2021-2022 constitue la 8^e année d'existence et de fonctionnement de la CEPERI. Dans la lignée de ce qui a été constaté en 2020-2021, il s'agit à nouveau d'une année tout à fait particulière pour la commission qui a enregistré un nombre relativement faible de plaintes (91). Cela constitue tout de même une légère hausse par rapport à 2020-2021 (64 plaintes), mais représente une nette diminution par rapport à 2019-2020 (208 plaintes) ou encore à 2018-2019 (240 plaintes).

À nouveau, il s'agit là d'un effet direct de la crise sanitaire de la Covid-19 qui a touché tous les secteurs, en ce compris l'enseignement supérieur, depuis mars 2020 (lire à ce sujet le chapitre 8 du rapport d'activités 2020-2021). Pour rappel, le législateur avait souhaité garantir la finança-bilité des étudiantes et étudiants lors de l'année académique 2020-2021 et des années ultérieures, afin d'optimiser les possibilités d'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur et d'éviter de soumettre les étudiant·es aux effets néfastes et continus de la crise sanitaire sur leur parcours académique. Ceci explique une nouvelle fois le très faible nombre de recours introduits.

Malgré cela, toutes proportions gardées, la CEPERI a constaté une tendance similaire à celle observée les années précédentes (lire le chapitre 5.2 du rapport d'activités 2020-2021). Ainsi, la commission a noté une relative stabilisation du taux d'irrecevabilité des plaintes et du taux de confirmation des décisions rendues par les établissements, démontrant à nouveau que le contrôle opéré par la commission incite, en amont, les établissements à motiver toujours mieux les refus qu'ils prononcent, au bénéfice de toute la communauté étudiante. La commission, qui continue à veiller à ce que chaque décision soit bien motivée afin qu'elle soit mieux comprise et acceptée par les étudiant·es, se réjouit à nouveau de tels chiffres.

07. 7 / RECONNAISSANCE DE NOTORIÉTÉ PROFESSIONNELLE

Le traitement des demandes de reconnaissance de notoriété professionnelle ou scientifique pour le personnel des hautes écoles ou des écoles de promotion sociale fait partie des missions de l'ARES depuis sa création.

De quoi s'agit-il? Pour être nommés à titre définitif dans une haute école ou dans l'enseignement supérieur de promotion sociale, les membres du personnel enseignant doivent posséder les titres requis qui sont fixés par le décret « Fonctions et titres » du 8 février 1999. Ce décret prévoit toutefois que le Gouvernement peut, sur avis favorable de la ChHEEPS, accepter que l'absence d'un titre requis soit compensée par une notoriété professionnelle ou scientifique en relation avec la fonction et le cours à conférer.

En 2020-2021, la ChHEEPS a rendu une douzaine d'avis sur des dossiers entrant dans le cadre de cette disposition légale. Signalons que depuis 2020, l'accompagnement des requérantes et requérants est assuré par l'administration de l'ARES, qui veille à les aiguiller et à les conseiller le mieux possible dès avant la constitution de leur dossier.

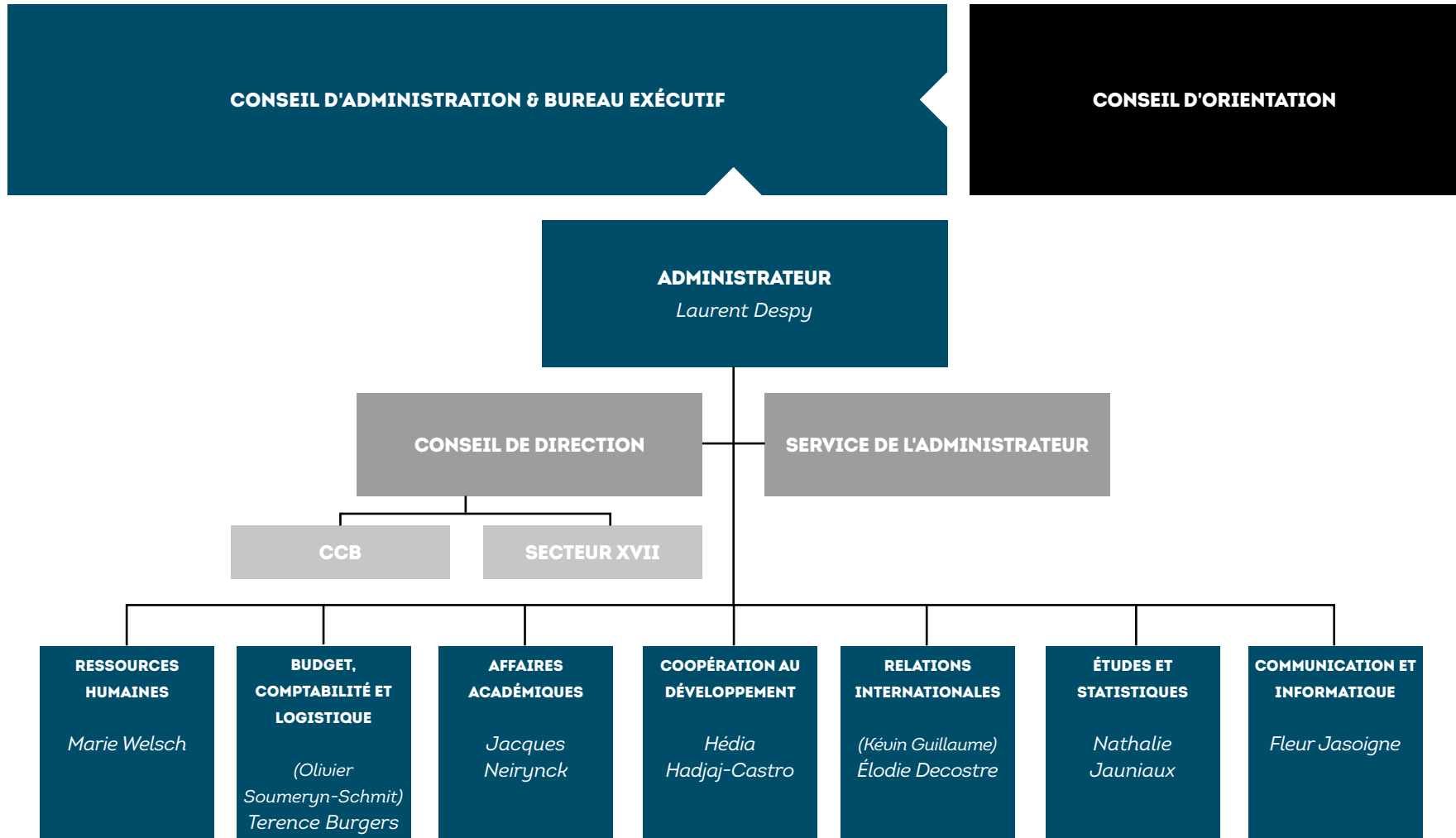
/ 08. ANNEXES

08.1 / ANNEXE 1 - AVIS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (09.2021 - 09.2022)

- » Avis 2021-22 - 28-09-2021 : Création d'une codiplômation pour l'organisation du bachelier en informatique de gestion (EAFC Sud-Luxembourg et EAFC Famenne Ardenne)
- » Avis 2021-23 - 28-09-2021 : Rupture d'une convention liant quarte établissements d'enseignement de promotion sociale et création de deux nouvelles codiplômations pour l'organisation du bachelier en informatique de gestion
- » Avis 2021-24 - 28-09-2021 : Conséquences de l'application de l'article 88 du Décret « Paysage » : retraits, pertes d'habilitations et demandes de dérogation en ESA
- » Avis 2021-25 - 28-09-2021 : Pertinence de l'appariement « sciences humaines » et « éducation à la philosophie et à la citoyenneté » prévu en section 3 dans la réforme de la formation initiale des enseignants
- » Avis 2021-26 - 08-11-2021 : Avant-projet de décret-programme portant diverses dispositions accompagnant le budget 2022
- » Avis 2021-27 - 14-12-2021 : Demandes d'habilitations 2021
- » Avis 2021-28 - 14-12-2021 : Évaluation de l'offre de formation des masters organisés en 60 crédits
- » Avis 2021-29 - 14-12-2021 : Demandes d'habilitations - Procédure simplifiée 2021-2022
- » Avis 2022-01 - 14-01-2022 : Avis sur des changements proposés par le Conseil fédéral des professions paramédicales concernant les professions de logopède, de podologue et hygiéniste du pied, d'assistant pharmaceutico-technique
- » Avis 2022-02 - 15-02-2022 : Article 107, alinéa 2, du Décret « Paysage » : accès aux bacheliers de spécialisation
- » Avis 2022-03 - 15-02-2022 : Article 111, § 2, alinéa 1 du Décret « Paysage » : actualisation de l'AGCF du 30 août 2017 (CoM)
- » Avis 2022-04 - 15-02-2022 : Article 114 du Décret « Paysage » : accès au deuxième cycle pour les bacheliers de premier cycle de type long dit « de transition »
- » Avis 2022-05 - 15-02-2022 : Avant-projet de décret instituant la plateforme informatisée et centralisée d'échange de données « epaysage »
- » Avis 2022-06 - 28-02-2022 : Positionnement de l'enseignement supérieur sur le calendrier académique pour l'année 2022-2023 au regard de la réforme des rythmes scolaires
- » Avis 2022-07 - 31-03-2022 : Mise à jour de l'AGCF du 24-09-2020 classant les cours dans les écoles supérieures des arts
- » Avis 2022-08 - 31-03-2022 : Avant-projet de décret organisant la fusion entre l'Université catholique de Louvain et l'Université Saint-Louis - Bruxelles
- » Avis 2022-09 - 31-03-2022 : Avant-projet de décret portant diverses dispositions en matière d'enseignement supérieur, d'enseignement de promotion sociale et de recherche scientifique
- » Avis 2022-10 - 24-05-2022 : Épreuve liminaire portant sur la maîtrise approfondie de la langue française en qualité d'émetteur et de récepteur en contexte professionnel (réforme de la formation initiale des enseignants)

- » Avis 2022-11 - 30-06-2022 : Avant-projet de décret relatif à la gouvernance, à la transparence, à l'autonomie et au contrôle des organismes, des sociétés de bâtiments scolaires et des sociétés de gestion patrimoniale qui dépendent de la Communauté française
- » Avis 2022-12 - 30-06-2022 : Supports de cours - article 78 du décret paysage
- » Avis 2022-13 - 30-06-2022 : Formation initiale des enseignants - Demande d'habilitations
- » Avis 2022-14 - 30-06-2022 : Avis complémentaire à l'avis 2022-01 sur des changements proposés par le Conseil fédéral des professions paramédicales concernant les professions de podologue et hygiéniste du pied
- » Avis 2022-15 - 30-06-2022 : Programme de cours des médecins sur l'interruption volontaire de grossesse
- » Avis 2022-16 - 30-06-2022 : Avis de l'ARES relatif à la régulation des habilitations

08. 2 / ANNEXE 2 - ORGANIGRAMME DE L'ARES (< 09.2021)



08. 3 / ANNEXE 3 - COMPOSITION DES INSTANCES DE DÉCISION DE L'ARES (< 09.2021)

08. 3.1 / CONSEIL D'ADMINISTRATION

EFFECTIF-VES		SUPPLÉANT-ES		
Vinciane De Keyser		Présidente ad interim		
Recteurs des universités				
Vincent Blondel	UCLouvain	Vice-président	Isabelle Durant	UCLouvain
Annemie Schaus	ULB		Nadine Postiaux	ULB
Pierre Wolper	ULiège		Jean Winand	ULiège
Philippe Dubois	UMONS		Marc Labie	UMONS
Pierre Jadoul	USL-B		Bertrand Hamaide	USL-B
Naji Habra	UNamur		Annick Castiaux	UNamur
Représentantes et représentants des hautes écoles				
Vinciane De Keyser	FeDESuC	Vice-présidente	Annick Vandeuren	HELB - Ilya Prigogine
Denis Dufrane	HEH		Suna Tekir	HE2B
Salvatore Anzalone	DGEPL		Alain Wilkin	CPEONS
Axelle Leroy	HEPHC		Alain Diseur	DGEH
Alexandre Lodez	HELMo		Philippe Declercq	HELHa
Brigitte Chanoine	HE ICHEC-ECAM-ISFSC		Valérie Biéva	HE Vinci

Légende : « > + date » signifie jusqu'à cette date et « < + date » signifie depuis cette date

EFFECTIF·VES

SUPPLÉANT·ES

Représentantes et représentants des écoles supérieures des arts

Laurent Gross	INSAS	Vice-président	Daphné De Hemptinne	ARBA Bruxelles
Marc Streker	ESA Saint-Luc Bruxelles		Frédéric De Roos	Conservatoire royal de Bruxelles

Représentantes et représentants de l'enseignement supérieur de promotion sociale

Stéphane Heugens	Conseil général de l'EPS	Vice-président	Yves André	Conseil général de l'EPS
Michel Gossiaux	Conseil général de l'EPS		Yves Dechevez	Conseil général de l'EPS

Représentantes et représentants du personnel proposés par les organisations syndicales

Olivier Bouillon	CGSP		Stéphanie Bertrand	CGSP
Kelly Josse	sel - SETCA		Sylvie Vanderheyden	FGTB
Jean Bernier	CSC-Enseignement		Pierre Boulanger	CSC-Services publics
Didier Lebbe	CNE		Xavier Lorent	CSC-Services publics
Pierre-Jean Delvoe	SLFP-Enseignement		Isabelle Dubois	SLFP-Enseignement
Marc Mansis	APPEL		Claire Gislain	APPEL

Représentantes et représentants des étudiantes et étudiants

Steeven Jacquemin	FEF		Merrone Barbiau	FEF
Emilia Hoxhaj	FEF		Hajar Benhachemi	FEF
Lucas Van Molle	FEF		Julien Blauwaert	FEF
Albane Rozenhout	FEF		Kawtar Knidil	FEF
Romain Balant	FEF		Aurélie Genin	FEF
Colin Willems	FEF		Arno Schrooyen	FEF

EFFECTIF·VES

SUPPLÉANT·ES

Membres avec voix consultative

Véronique Halloin	FNRS	Secrétaire générale
Étienne Gilliard	DGESVR	Directeur général ad interim
Lise-Anne Hanse	AGE	Présidente
Jean-Christophe Renault	CPS Wallonie	Président
Marcel Miller	UWE	Président du Conseil d'orientation de l'ARES
Daniele Carati	CPS Bruxelles-Capitale	Président

Commissaire du Gouvernement

Laurence Vancrayebeck

Administrateur

Laurent Despy ARES

08. 3.2 / BUREAU EXÉCUTIF

EFFECTIF-VES

SUPPLÉANT-ES

Présidente ad interim

Vinciane De Keyser

Vice-président-es

Vincent Blondel	UCLouvain	Isabelle Durant	UCLouvain
Vinciane De Keyser	FedESuC	Salvatore Anzalone	DGEPL
Laurent Gross	INSAS	Marc Streker	ESA Saint-Luc Bruxelles
Michel Gossiaux	Conseil général de l'EPS	Stéphane Heugens	Conseil général de l'EPS

Représentantes et représentants du personnel proposés par les organisations syndicales

Olivier Bouillon	CGSP	Kelly Josse	sel - SETCA
Jean Bernier	CSC-Enseignement	Didier Lebbe	CNE

Représentantes et représentants des étudiantes et étudiants

Lucas Van Molle	FEF	Arno Schrooyen	FEF
Emila Hoxhaj	FEF	Steeven Jacquemin	FEF

Commissaire du Gouvernement

Laurence Vancrayebeck

Administrateur

Laurent Despy ARES

08. 4 / JETONS DE PRÉSENCE ANNUELS (01.2021-12.2021)

08. 4.1 / JETONS DE PRÉSENCE POUR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ARES

	Brut
Total	34602,52

Montants exprimés en euro.

08. 4.2 / JETONS DE PRÉSENCE POUR L'ADMINISTRATEUR DE L'ARES

	Brut
Total	115237,40

Montants exprimés en euro.

ERRATUM : dans le cadre du **point 08.4.2**, deux erreurs ont été identifiées : au **niveau du titre** et au **niveau du contenu**. Ces deux erreurs ont été corrigées ci-dessous en date du **06.04.2023**.

08. 4.2 / RÉMUNÉRATION ANNUELLE DE L'ADMINISTRATEUR DE L'ARES

	Brut
Total	141740,31

Montants exprimés en euro



08. 5 / ANNEXE 4 - MEMBRES DU PERSONNEL DE L'ARES (< 09.2021)

Administrateur

Laurent Despy

laurent.despy@ares-ac.be

Service de l'Administrateur

Chadia Bouayachi

chadia.bouayachi@ares-ac.be

Ekaterina Dibin

ekaterina.dibin@ares-ac.be

Raoul Hervy

raoul.hervy@ares-ac.be

Benoît Kints

benoit.kints@ares-ac.be

Vanessa Obrecht

vanessa.obrecht@ares-ac.be

Anne France Parent

anne-france.parent@ares-ac.be

Mathilde Perazzo

mathilde.perazzo@ares-ac.be

Stéphanie Rogge

stephanie.rogge@ares-ac.be

Séverine Vanbellinghen

severine.vanbellinghen@ares-ac.be

Ressources humaines

Marie Welsch / Direction

marie.welsch@ares-ac.be

Mohamed Aazzani

mohamed.aazzani@ares-ac.be

Francis Ekaba

francis.ekaba@ares-ac.be

Aïcha El Hachmioui

aicha.elhachmioui@ares-ac.be

Valérie Housmans

valerie.housmans@ares-ac.be

Audrey Jaffrelot

audrey.jaffrelot@ares-ac.be

Rose Ngalula

rose.ngalula@ares-ac.be

Hassna Saïfi

hassna.saifi@ares-ac.be

Budget, comptabilité et logistique

Olivier Soumeryn-Schmit / Direction > 09.2021

olivier.soumeryn@ares-ac.be

Terence Burgers / Direction f.f. > 08.2022

terence.burgers@ares-ac.be

Nadia Al Morabet

nadia.almorabet@ares-ac.be

Teddy Kimputu

teddy.kimputu@ares-ac.be

Véronique Mathieu

veronique.mathieu@ares-ac.be

Stéphanie Rogge

stephanie.rogge@ares-ac.be

Rayma Saci

rayma.saci@ares-ac.be

Affaires académiques

Jacques Neiryndck / Direction

jacques.neiryndck@ares-ac.be

Cathy Bodson

cathy.bodson@ares-ac.be

Chadia Bouayachi

chadia.bouayachi@ares-ac.be

Mikaël De Clercq

mikael.declercq@ares-ac.be

Pauline Deprez

pauline.deprez@ares-ac.be

François Dufays

francois.dufays@ares-ac.be

Meriem El Ouadghiri

meriem.elouadghiri@ares-ac.be

Cosmina Ghebaour

cosmina.ghebaour@ares-ac.be

Aurélien Hougardy

aurelien.hougardy@ares-ac.be

Dominique Janssens

dominique.janssens@ares-ac.be

Caroline Jauniaux

caroline.jauniaux@ares-ac.be

Fanny Lambo < 03.2022

fanny.lambo@ares-ac.be

Laurent Lepère

laurent.lepere@ares-ac.be

Maria Moreno

maria.moreno@ares-ac.be

Bernadette Naedts

bernadette.naedts@ares-ac.be

Marie-Pierre Nicolas > 01.2022

marie-pierre.nicolas@ares-ac.be

Anne France Parent

anne-france.parent@ares-ac.be

Mathilde Perazzo

mathilde.perazzo@ares-ac.be

Sabrina Piccini

sabrina.piccini@ares-ac.be

Jean-Philippe Pirard

jean-philippe.pirard@ares-ac.be

Xavier Rosy > 04.2022

xavier.rosy@ares-ac.be

Arnaud Salmon

arnaud.salmon@ares-ac.be

Noémie Solheid

noemie.solheid@ares-ac.be

Catherine Stalmans < 08.2022

catherine.stalmans@ares-ac.be

Paul Hervé Tchanme < 08.2022

paul-herve.tchanme@ares-ac.be

Laurence Vincent

laurence.vincent@ares-ac.be

Coopération au développement

Hédia Hadjaj-Castro / Direction

hedia.hadjaj@ares-ac.be

Secrétariat

Jacqueline Kankindi

jacqueline.kankindi@ares-ac.be

Laetitia Mouyart > 01.2022

laetitia.mouyart@ares-ac.be

Stratégie et méthodologie

Selma Mitri

selma.mitri@ares-ac.be

Éric Remacle

eric.remacle@ares-ac.be

Quentin Reunis

quentin.reunis@ares-ac.be

Appui institutionnel

Oumou Zé

Coordinatrice

oumou.ze@ares-ac.be

Simon Hemptinne

simon.hemptinne@ares-ac.be

Christine Leroy

christine.leroy@ares-ac.be

Marie-Hortense Madika

marie-hortense.madika@ares-ac.be

Pierre Martinot

pierre.martinot@ares-ac.be

Amélie Schnock > 03.2022

amelie.schnock@ares-ac.be

Projets de recherche et de formation pour le développement

Murielle Andersson

Coordinatrice

murielle.andersson@ares-ac.be

Rola Abboud

rola.abboud@ares-ac.be

Fanny Bernard

fanny.bernard@ares-ac.be

Thao Lê

thao.le@ares-ac.be

Véronique Schmit

veronique.schmit@ares-ac.be

Projets « Nord »

Noémie Nyst

Coordinatrice

noemie.nyst@ares-ac.be

Maryvonne Aubry

maryvonne.aubry@ares-ac.be

Clarice Gasasira < 03.2022

clarice.gasasira@ares-ac.be

Alisson Pechon

alisson.pechon@ares-ac.be

Camille Roegiers

camille.roegiers@ares-ac.be

Relations internationales

Kevin Guillaume / Direction > 08.2022

En interruption de carrière

Élodie Decostre / Direction f.f.

elodie.decostre@ares-ac.be

Charline Cauwe

charline.cauwe@ares-ac.be

Laurence Dalcq < 01.2022

laurence.dalcq@ares-ac.be

(Florence Maertens)

Détachée < 10.2019

Hassna Saïfi

hassna.saifi@ares-ac.be

Aude Segers

aude.segers@ares-ac.be

Études et statistiques

Nathalie Jauniaux / Direction

nathalie.jauniaux@ares-ac.be

Loïc Legros

loic.legros@ares-ac.be

Communication et informatique

Fleur Jasoigne / Direction

fleur.jasoigne@ares-ac.be

Bénédicte Champagne

benedicte.champagne@ares-ac.be

Virginia Coccia > 04.2022

virginia.coccia@ares-ac.be

Pauline Coppieters

pauline.coppieters@ares-ac.be

Antoine Dutry < 12.2021

antoine.dutry@ares-ac.be

Marine Harmel

marine.harmel@ares-ac.be

Valérie Housmans

valerie.housmans@ares-ac.be

Fabian Kabashi

fabian.kabashi@ares-ac.be

Benoît Kints

benoit.kints@ares-ac.be

Mohamed Meziane

mohamed.meziane@ares-ac.be

Stéphane Patart

stephane.patart@ares-ac.be

Quentin Pirlot < 06.2022

quentin.pirlot@ares-ac.be

(Sarah Pierre)

En interruption de carrière

Alain Somville

alain.somville@ares-ac.be

08. 6 / ANNEXE 5 - ORGANISATIONS OU GROUPES DE TRAVAIL AU SEIN DESQUELS L'ARES EST REPRÉSENTÉE (< 09.2021)

Academia Belgica - Centre pour l'histoire, les arts et les Sciences à Rome

Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) – Comité de gestion

Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) – Comité de pilotage

Allocations et prêts d'études – Commission d'examen chargée du suivi des candidats

Association pour la promotion de la formation et de l'éducation à l'étranger (APEFE) – Assemblée générale

Association pour la promotion de la formation et de l'éducation à l'étranger (APEFE) – Conseil d'administration

Cellule prospective et de veille scientifique (Code wallon de l'environnement)

Centre belge de Référence en Expertise sur l'Afrique Centrale

Centre de coordination et de gestion des fonds structurels pour l'enseignement supérieur

Centre de documentation de l'enseignement supérieur, universitaire et de recherche à Kinshasa (CEDESURK) – Conseil d'administration

Certificat d'aptitudes pédagogiques (CAP) – Jury

Comité consultatif de bioéthique

Comité d'avis pour la prise en charge en centre communautaire des jeunes ayant fait l'objet d'un dessaisissement

Comité de coordination et de suivi de la politique de transition écologique

Comité de suivi définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études

Comité d'évaluation de la recherche contractuelle en matière de sécurité alimentaire, politique sanitaire et bien-être animal

Comité d'accompagnement (observatoire de l'enseignement supérieur)

Comité d'accompagnement du projet stage de pôles (UWE)

Comité de pilotage de l'enseignement supérieur en alternance

Comité de pilotage des structures collectives (SCES)

Comité de pilotage stratégique de l'orientation tout au long de la vie

Comité d'évaluation de la recherche contractuelle

Comité d'évaluation pour l'octroi de subsides pour des recherches scientifiques en matière de sécurité des aliments et de politique sanitaire des animaux et végétaux

Comité d'experts du Cadre francophone des certifications (CFC)

Comité de gestion de la bourse Wernaers

Comité scientifique de l'Institut de formation judiciaire

Commission belge francophone et germanophone pour l'UNESCO

Commission consultative en matière de rémunération pour reprographie

Commission d'accompagnement pour le Traité des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées

Commission d'agrément en audiologie

Commission d'agrément en diététique

Commission d'agrément en ergothérapie

Commission d'agrément en imagerie médicale

Commission d'agrément des kinésithérapeutes

Commission d'agrément des logopèdes

Commission d'agrément des professions médicales

Commission d'agrément des psychologues cliniciens

Commission d'agrément en orthoptie

Commission d'agrément des orthoptistes et opométristes

Commission d'agrément en podologie et podothérapie

Commission d'agrément technologique de laboratoire médical
Commission d'examen des plaintes d'étudiants relatives à un refus d'inscription (CEPERI)
Commission de coordination de la formation initiale des enseignants (COCOFIE)
Commission de déontologie de la prévention, de l'aide à la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse
Commission de pilotage du système éducatif
Commission de reconnaissance d'expérience utile (CREU-HE)
Commission des référentiels et des programmes du tronc commun
Commission des allocations d'études
Commission des titres pour l'accès aux fonctions dans l'enseignement
Commission du concours en kinésithérapie
Commission femmes et développement
Commission des évaluations - Tronc commun
Commission interréseaux pour les titres de capacité (CITICAP)
Commission interréseaux pour les titres de capacité (CITICAP) - GT « Évaluation de la réforme des titres et fonctions »
Commission interréseaux pour les titres de capacité (CITICAP) - GT « Titres »
Commission nationale pour les droits de l'enfant
Commissions d'équivalence
Conseil d'administration
Conseil communautaire de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse
Conseil Consultatif Genre et Développement
Conseil d'administration de l'Association pour la Promotion de l'Education et de la Formation à l'Etranger (APEFE)
Conseil de l'aide sociale et culturelle
Conseil de l'éducation et de la formation (CEF)
Conseil de lutte contre la pauvreté et pour la réduction des inégalités sociales
Conseil de la Formation professionnelle continue

Conseil de la politique scientifique de la Région bruxelloise et de la Région Wallonne
Conseil de la propriété intellectuelle (CPI)
Conseil de la propriété intellectuelle (CPI) – Commission spéciale « Droits d'auteurs et droits voisins »
Conseil de la transmission de la mémoire
Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) – Pôle « Logement »
Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) – Pôle « Politique scientifique »
Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) – Pôle « Ruralité »
Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) – Pôle « Environnement »
Conseil fédéral pour la qualité de l'activité infirmière (CFQAI)
Conseil scientifique de l'Agence autonome « Jardin botanique de Meise »
Conseil supérieur de la mobilité étudiante (CSM)
Conseil Wallonie-Bruxelles de la coopération internationale (CWBCI)
École d'administration publique (EAP)
European Association of Institutions in Higher Education (EURASHE)
Fonds International Wernaers
Formation initiale des enseignants – Comité de suivi
Groupe « Coopère » du projet Décolâge
Groupe « Copilote » du projet Décolâge
Groupe de suivi de Bologne de la Fédération Wallonie-Bruxelles (BFUG-FWB)
Groupe de suivi de l'Espace européen de la recherche de la Fédération Wallonie-Bruxelles (GSEER)
Groupe de travail « Cohérence Pacte et FIE »
Groupe de travail du Conseil fédéral de l'art infirmier
Groupe de travail des quatre opérateurs de la formation initiale des enseignants (GT4O)
Groupe de travail « Évaluation de la Réforme des titres et fonctions »
Groupe de travail « Master infirmier »

Groupe de travail « formations en matière de droits de l'enfant en FWB »

Instance de pilotage et de positionnement du Cadre francophone des certifications (CFC) – Comité de direction

Instance de pilotage et de positionnement du Cadre francophone des certifications (CFC) – Comité d'experts

Instance de pilotage et de positionnement du Cadre francophone des certifications (CFC) – GT « Qualité »

Institut de formation continue en cours de carrière (IFC) – Conseil d'administration

Institut de formation judiciaire (IFJ) – Comité scientifique

Institut de médecine tropicale (IMT) – Conseil d'administration

Institut de promotion des formations sur l'islam – Comité de direction

Institut de Technologie du Cambodge (ITC)

Institut des comptes nationaux – Comité scientifique pour l'observation et l'analyse des prix

Institut des Comptes nationaux – Comité scientifique sur les comptes nationaux

Institut wallon virtuel de recherche d'excellence dans les domaines des sciences de la vie (WELBIO)

Conseil d'administration

Jardin botanique Meise – Conseil scientifique

Jury financement de la recherche en Hautes Écoles

Pôle Politique Scientifique (PPS)

Observatoire des politiques culturelles (OPC)

Observatoire du commerce

UNIA

Réseau de contacts « Nations Unies »

Wallonie-Bruxelles Campus – Bureau

Wallonie-Bruxelles International – Fonds de mobilité

Wallonie-Bruxelles International – Plateforme Enseignement supérieur

Wallonie-Bruxelles International – Plateforme Recherche et innovation

Wallonie-Bruxelles International – Programme « Citoyens du monde »

08. 7 / ANNEXE 6 - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE ET COMPTES ANNUELS 2021

08. 7.1 / LE BUDGET DE L'ARES - PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Les revenus de l'ARES proviennent principalement de quatre sources :

01. Une dotation annuelle de fonctionnement octroyée par la FWB et instituée par l'article 27 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.
02. Une subvention annuelle accordée par le gouvernement fédéral en vue de financer les activités de coopération académique au développement de l'ARES. Depuis 2017, cette subvention s'inscrit dans le cadre d'un programme quinquennal (2017-2021) dont le financement est libéré par tranches annuelles.
03. Des subventions en provenance de la FWB destinées à financer des activités et des projets spécifiques, ponctuels ou récurrents (organisation de l'examen d'entrée aux études en sciences médicales et dentaires, aide à la réussite, financement de projets de développement durable au sein des EES, l'appel à projets (aménagement de l'accessibilité dans l'enseignement supérieur, etc.).
04. Diverses autres recettes de moindre importance (intérêts, récupération de frais, droits d'inscription, etc.).

Les dépenses budgétaires de l'ARES sont réparties en six sections décrites comme suit :

01. Rémunération et frais de personnel : Cette section regroupe l'ensemble des dépenses de personnel et dépenses assimilées : traitements, titres-repas, déplacement domicile-lieu de travail, formation, etc.

02. Frais de fonctionnement des organes de l'ARES : Ceux-ci couvrent le remboursement des déplacements des membres des instances de l'ARES, les jetons de présence et les indemnités comme prévu en vertu des dispositions réglementaires applicables, etc.

03. Frais de fonctionnement : Cette section regroupe l'ensemble des dépenses inhérentes au bon fonctionnement de l'institution : loyers, fournitures, assurances, maintenance (notamment informatique), frais de publicité et de communication, frais de déplacement des membres du personnel dans le cadre de leur travail, etc.

04. Actions et projets : Représentant une très large majorité du budget des dépenses de l'ARES, cette section intègre l'ensemble des coûts de mise en œuvre des différentes activités de coopération académique au développement, de même que la majorité des dépenses liées à l'organisation de l'examen d'entrée et d'accès en sciences médicales et dentaires, le test d'orientation préalable aux études en médecine vétérinaire, les activités de l'ARES en matière de promotion de la réussite et d'autres projets, ponctuels, mis en œuvre par l'ARES.

05. Frais d'investissement : Cette section couvre l'ensemble des dépenses effectuées pour l'achat de tout bien durable (équipements informatiques, mobiliers, etc.).

06. Charges exceptionnelles (le cas échéant).

08. 7.2 / L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2021

Le budget de l'ARES a adopté depuis 2018 une structure distinguant les crédits d'engagement et les crédits de liquidation, ceci afin de se conformer aux meilleures pratiques en la matière dans le secteur public.

Un exercice budgétaire se base sur une année civile (du 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre), tandis qu'une année académique va du 1^{er} septembre jusqu'au 31 août. Ceci nécessite donc une flexibilité dans l'approche budgétaire par rapport au mode de fonctionnement d'autres instances de l'ARES.

L'année budgétaire 2021 constitue le septième exercice budgétaire de l'ARES. Dans le cadre des missions relevant de la compétence de la FWB, l'institution a connu, comme lors des exercices précédents, un accroissement de ses activités. On peut notamment citer l'organisation de deux sessions de l'examen d'entrée en sciences médicales et dentaires, le financement de la participation des EES à l'initiative européenne en vue du développement de réseaux d'Universités européennes ou encore la gestion de divers appels à projets à destination des EES.

Ces activités supplémentaires ainsi que l'arrivée à maturité des équipes en matière de recrutement se traduisent dans la consommation budgétaire.

En ce qui concerne le volet des activités de l'ARES relatif à la coopération académique au développement, 2021 aurait dû être la dernière année du programme quinquennal 2017-2021. Celui-ci a cependant été prolongé sur les 8 premiers mois de l'année 2022. En complément de la subvention annuelle, la DGD a bénéficié fin 2021 d'une subvention complémentaire dans le but de faire face aux dépenses supplémentaires liées à cette prolongation.

À noter également que la crise sanitaire a impacté les dépenses de l'année 2021. Le confinement en Belgique et l'interdiction de voyages à l'étranger ont eu un effet sur les activités de notre organisation et forcé sur le niveau des dépenses réalisées en fonction des montants budgétés

Le tableau ci-dessous compare le niveau de consommation des différentes sections du budget de l'ARES, en recettes et en dépenses :

Dépenses (en euro)	CRÉDITS D'ENGAGEMENT		CRÉDITS DE LIQUIDATION	
	Budget ajusté 2021	Exécution 2021	Budget ajusté 2021	Exécution 2021
Personnel et rémunérations	5946000	5769059	5946000	5729761
Commissions et organes de gestion	161000	93880	131000	65130
Frais de fonctionnement	2654700	1865224	2652700	1837115
Actions et projets (dont la coopération au développement)	36749000	30524247	31598000	19457428
Investissements	254000	112202	187000	79890
Charges exceptionnelles	419000	341940	419000	341940
Total	46183700	38706552	40933700	27511264
Recettes (en euro)	Budget ajusté 2021	Exécution 2021	Budget ajusté 2021	Exécution 2021
Dotations ordinaires ARES	4262000	4321000	4262000	4321000
Subvention « coopération au développement »	29767000	31281864	29767000	31281864
Autres subventions	1950000	3396977	1950000	3396977
Recettes diverses	305000	449275	305000	449275
Total	36284000	39449116	36284000	39449116

L'exercice budgétaire 2021 s'est conclu avec un résultat de 742564,03€ en crédits d'engagement et 11937852,36€ en crédit de liquidation.

08. 7.3 / LES COMPTES ANNUELS 2021

L'exercice comptable 2021 s'est clôturé avec un résultat après affectation de 594184,48€.

Les comptes annuels de l'ARES ont fait l'objet d'un contrôle par des commissaires aux comptes désignés par le Gouvernement de la FWB. Le collègue des commissaires aux comptes est composé pour moitié par un membre de l'Institut des réviseurs d'entreprise et pour moitié par un membre de la Cour des comptes.:

BILAN APRÈS RÉPARTITION

Actifs (en euro)	Exercice 2021	Exercice précédent
Actifs immobilisés	305166	387348
Actifs circulants	41970242	33234673
Total de l'actif	42275408	33622020

Passif (en euro)	Exercice 2021	Exercice précédent
Capitaux propres	7514556	5825432
Provisions et impôts différés	30673079	20553793
Dettes	4087772	7242795
Total du passif	42275408	33622020

COMPTE DE RÉSULTATS

(en euro)	Exercice 2021	Exercice précédent
Ventes et prestations	39826612	37585337
Coûts des ventes et des prestations	38121590	37150942
Bénéfice (perte) d'exploitation	1705021	434394
Produits financiers	2094	2233
Charges financières	17991	16232
Bénéfice (perte) à affecter	1689124	420395
Prélèvements sur les capitaux propres	(141570)	0
Affectations aux capitaux propres	1236510	48090
Bénéfice/perte à reporter	594184	372305



39421,15





ACADÉMIE
DE RECHERCHE ET
D'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR

L'ARES est la fédération des établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Organisme d'intérêt public, elle est chargée de soutenir ces établissements dans leurs missions d'enseignement, de recherche et de service à la collectivité. Elle fédère 6 universités, 19 hautes écoles, 16 écoles supérieures des arts et 86 établissements d'enseignement supérieur de promotion sociale dont elle organise la concertation et pour lesquels elle promeut les collaborations à l'échelle nationale et internationale. L'ARES est donc relativement unique en Europe puisqu'elle fédère l'ensemble des types d'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles.

En tant que coupole unique, l'ARES assure au secteur de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles une coordination globale. Elle veille notamment à la cohérence de l'offre de formation et à son adéquation au marché de l'emploi, elle soutient les établissements dans leurs efforts de représentation et de relations internationales et formule des recommandations en matière de politique de recherche scientifique ou artistique.

L'Académie fournit l'information sur les études supérieures en Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle coordonne également l'engagement des établissements en matière d'apprentissage tout au long de la vie, de promotion de la réussite ou encore de coopération au développement. Enfin, elle collecte et traite un ensemble de données scientifiques et statistiques touchant au secteur dans une optique de veille, d'évaluation et d'amélioration des pratiques en faveur de la qualité des enseignements ou de l'accompagnement des quelque 220 000 étudiantes et étudiants que comptent les établissements.

POUR EN SAVOIR + : WWW.ARES-AC.BE



Cette publication a été imprimée en Belgique, en un nombre limité d'exemplaires, sur papier respectueux de l'environnement, fabriqué à partir de 100 % de fibres recyclées, sans chlore, et certifié Ecolabel européen et FSC

La version électronique de ce rapport peut être téléchargée sur www.ares-ac.be

Un exemplaire papier peut être obtenu gratuitement, moyennant disponibilité, sur demande adressée à publications@ares-ac.be

CRÉDITS

A. Delsoir/www.woush.be (couverture, p.12, 13, 36)

A. Delsoir (p.4, 7, 82)

Mirco Emmy/Shutterstock.com (p.16)

GaudiLab/Shutterstock.com (p.22)

Laurence Vincent (p.33, 34-35)

Thierry Maroit (p.44)

Khongtham/Shutterstock.com (p.54)

Élodie Decostre (p.56)

Aude Segers(p.57)

Near D Krasaesom/Shutterstock.com (p.67)

Roger Cutiri (p.69)

Pierre Martinot (p.70, 79)

Christine Leroy (p.74)

C.Quénum/www.woush.be (p.76)

Christine Schaut (p.78)

Mame Faye (p.80)

Vic-josh/Shutterstock.com (p.81)

XArtProduction/Shutterstock.com (p.98)

Lemono/Shutterstock.com (p.109)



ACADÉMIE
DE RECHERCHE ET
D'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



Belgique
partenaire du développement

RUE ROYALE 180
1000 BRUXELLES
BELGIQUE

T +32 2 225 45 11
F +32 2 225 45 05

WWW.ARES-ACBE
